



Nous avons considéré que, d'abord et avant tout, la mise en forme du Bilan Commun Pays (CCA) devrait avoir comme point de départ une vision concrète et exhaustive de la situation socio-économique et politique du pays, en faisant ressortir :

- a) les défis (démographique, environnemental, de la lutte contre la pauvreté et de la gouvernance) ;
- b) les priorités nationales et les stratégies de développement (la recherche de l'accélération de la croissance économique, la valorisation du potentiel de croissance et de productivité des pauvres, le développement des ressources humaines et l'accès aux infrastructures essentielles, la promotion d'un réel développement institutionnel appuyé sur une bonne gouvernance et sur la pleine participation de tous les acteurs de la lutte contre la pauvreté) ;
- c) les contraintes (structurelles, environnementales, la pression de la dynamique démographique, niveau de vie social, capacités institutionnelles).

La mise en forme du CCA du Royaume du Maroc, confiée par la direction du Système des Nations Unies dans ce pays, nous a permis de définir la vision en fonction de laquelle il nous a été possible de systématiser les informations collectées et contenues dans le draft.

« Une vision intégrée, cohérente, réaliste et viable, étroitement liée aux Objectifs du Millénaire pour le Développement, doit être à la base de la trajectoire du développement au Royaume du Maroc. Elle doit assurer la capitalisation des acquis et des atouts obtenus par les réformes mises en œuvre et tenir compte des difficultés, déficiences et contraintes constatées. Elle doit, aussi, mettre en valeur le potentiel humain, financier et économique du pays, en prenant en considération les besoins, attentes et aspirations du peuple marocain ».

C'est à partir de cette vision que le CCA a été mis en forme !

En second lieu, cette mise en forme a voulu respecter les interrelations entre les différentes composantes, afin d'assurer au document une cohérence et une logique !



TABLE DE MATIERES

Remerciements.....	3
Résumé exécutif.	4
Bilan commun de pays.....	8
Présentation du pays.....	10
1. Analyse de la situation.....	12
1.1. Transition démographique et mutations socioculturelles.....	12
1.2. Performances économiques, réformes structurelles et crise internationale.....	16
1.3. Défis sociaux et inégalités socio-spatiale.....	23
1.3.1. Une pauvreté réduite mais des inégalités persistantes.....	23
1.3.2. Le droit à l'éducation de base.....	25
1.3.3. Le droit à la santé.....	28
1.3.4. La protection de l'enfance.....	35
1.4. Egalité de genre.....	38
1.5. Environnement et changements climatiques.....	41
1.6. Gouvernance, participation et décentralisation.....	46
2. Analyse des avantages comparatifs du SNU au Maroc.....	51
3. Conclusions.....	54
Bibliographie.....	57
Abréviations et Acronymes.....	59

L'élaboration de ce Bilan Commun de Pays n'aurait pas été possible sans la contribution généreuse d'un grand nombre de personnes et d'institutions partenaires.

Ce document représente le dernier livrable de la revue à mi-parcours de l'UNDAF.

Nous exprimons à tous ceux et celles qui ont apporté leur contribution à sa rédaction et mise en forme notre très sincère gratitude.

A quoi ressemblera le Maroc de 2016, un an après la date limite pour la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)? Et comment les Nations Unies peuvent-elles contribuer, sur cette période, aux progrès que cette vision exige ? Telle est la problématique sous-tendant la conception du plan d'action commun des Nations Unies au Maroc 2012-2016.

Le Royaume du Maroc s'est engagé sur la voie des réformes et des grands programmes sectoriels visant à moderniser et à étendre la prestation des services de base dans tout le pays, tant en zones urbaines qu'en zones rurales. Dans ce sens, le Maroc s'est écarté du modèle classique privilégiant l'urbanisation adopté par de nombreux pays en développement, au profit d'un modèle ambitieux de «proximité» dans lequel les services publics sont étendus à toutes les régions, provinces et communes, y compris les régions éloignées souvent négligées par le modèle classique.

Mais, s'il est vraisemblable que le Maroc atteindra tous les Objectifs du Millénaire d'ici à 2015, certains d'entre eux exigent encore des efforts supplémentaires, en particulier l'accès généralisé à l'éducation ainsi que ceux visant la réduction de la mortalité maternelle et infantile.

Les Agences des Nations Unies sont prêtes à accompagner le Maroc dans la réalisation de ses objectifs grâce à un menu d'expertises appliquées au renforcement des capacités et au transfert des connaissances par la coopération Nord-Sud-Sud. Ces atouts permettront aux Nations Unies de continuer à jouer un rôle de catalyseur et de soutien à trois niveaux : conseils sur les politiques ; mise en place de programmes opérationnels sur le terrain ; et fertilisation croisée entre ces deux domaines – sans oublier le soutien aux acteurs non étatiques afin de leur permettre de jouer leur rôle dans le soutien, le suivi et l'évaluation des politiques et stratégies publiques.

Le présent document, le Bilan commun de pays des Nations Unies au Maroc 2010, identifie les domaines de concentration de cette action commune pour la période 2012-2016.

La programmation commune des Nations Unies

Dans un souci de pertinence et d'efficacité, dans chaque pays, les Agences des Nations Unies concentrent leurs interventions dans un cadre commun de résultats de cinq ans, **le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF)**. Le contexte porteur d'un « Maroc en mouvement » impose aux partenaires du pays une rigueur dans l'analyse et une efficacité dans l'action toujours plus grandes. Pour satisfaire ces attentes, les Agences et le gouvernement du Maroc se sont accordés à appliquer au nouveau cycle de programmation 2012-2016, pour la première fois au Maroc, trois instruments avancés dérivés de l'expérience du « One UN » ratifiée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en juillet 2010 : l'UNDAF « allégé », limité aux **outcomes** (et assorti d'une revue annuelle renforcée) ; le Plan d'action commun ; et, éventuellement, le Fonds commun.

Au printemps 2010, en partenariat avec le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération représenté par la Direction de la Coopération Multilatérale, l'équipe des Nations Unies au Maroc a donc engagé la formulation de son nouvel UNDAF 2012-2016. En première étape, un consultant indépendant a entrepris une **Revue à mi-parcours de l'UNDAF 2007-2011**, et les Agences se sont livrées à une **Revue de leurs avantages comparatifs**¹. Une fois ces analyses validées par des réunions avec leurs partenaires – gouvernement, société civile, bailleurs de fonds – les Agences ont entamé la formulation du Bilan Commun de Pays.

¹ Ces deux documents sont disponibles sur le site des Nations Unies au Maroc <http://www.un.org.ma/>.

Document d'analyse stratégique de la situation de développement d'un pays, le **Bilan Commun de Pays (CCA)** jette les bases de la réflexion sur les défis et les axes stratégiques nationaux qui guideront la formulation de l'UNDAF. Le Bilan Commun de Pays s'est appuyé sur les nombreux efforts d'évaluation, d'analyse et de prospective conduits par différents acteurs au cours du dernier cycle de programmation. En particulier, les nombreux stratégies et plans d'action sectoriels conçus par le gouvernement ont été passés en revue ; leur liste est en annexe. Cette élaboration dynamique et participative a intégré successivement les contributions d'un groupe interne de rédacteurs et les commentaires de trois groupes de lecteurs, un interne et deux externes dont le **Peer Support Group** des bureaux régionaux des différentes Agences. Plusieurs consultations ont engagé les homologues nationaux et autres partenaires, y compris à l'occasion de deux formations sur les principes programmatiques qui ont bénéficié à 70 partenaires nationaux, gouvernement, société civile, bailleurs de fonds et staff des Nations Unies. Ces consultations ont culminé en deux réunions de travail mobilisant 50 partenaires nationaux de haut niveau et une réunion de validation du processus suivi et des priorités identifiées à laquelle ont participé plus de 140 partenaires.

Un « Maroc en mouvement »

Durant la dernière décennie, le Maroc a poursuivi les réformes macroéconomiques et structurelles engagées depuis le début des années 80, au bénéfice de ses performances économiques. Le PIB réel a enregistré un taux de croissance annuel de 4,7% entre 2000 et 2009², alors que le taux d'inflation n'a pas dépassé 2% entre 1999 et 2009.

Le revenu brut disponible par habitant a crû de plus de 4%. Cette amélioration a bénéficié à toutes les catégories sociales, mais davantage aux classes modestes et aisées qu'aux classes moyennes. Après s'être creusées au cours des années antérieures à 2000, les inégalités sociales se sont de ce fait stabilisées. Conjuguée au ciblage géographique des ressources publiques, notamment à travers les actions conduites dans le cadre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), cette tendance a réduit à 9% en 2007 un taux de pauvreté relative qui dépassait 16% en 1998.

L'inégalité en termes de consommation des ménages, base de calcul de la pauvreté monétaire, traduit des écarts importants entre les plus aisés et les plus pauvres. Ainsi, en 2007, la dépense annuelle moyenne des 10% les plus aisés en milieu urbain était 18,6 fois celle des 10% les plus pauvres en milieu rural. Cependant, l'indice de Gini qui mesure l'ampleur des inégalités montre, au Maroc, un niveau d'inégalité largement inférieur à celui de la Chine, du Brésil et de l'Afrique du Sud, grands pays émergents dont la croissance économique élevée est accompagnée par une baisse importante de la pauvreté.

D'une manière générale, les performances de l'économie marocaine sont, aussi, le résultat d'un vaste chantier de réformes structurelles lancées depuis le début des années 90 qui comprennent notamment la libéralisation du commerce extérieur, la réforme du secteur financier, la déréglementation des prix, la libéralisation du secteur des transports ou encore la privatisation des entreprises publiques, ainsi que le train de réformes qui ont ciblé l'administration des douanes, les procédures de passation des marchés publics et le Code du travail. Des progrès importants mais inégaux ont été réalisés dans la mise en œuvre de ces différentes réformes. La consolidation à moyen et long terme de celles-ci sera tributaire d'une meilleure gouvernance, de la mise en œuvre de règles de concurrence transparentes et d'une politique effective de protection des consommateurs et des usagers.

Au regard de ses exigences en termes d'accélération de la croissance et des contraintes internationales auxquelles le Maroc est soumis du fait de l'ouverture accrue de son économie, deux défis majeurs sont encore à relever :

- Une plus grande célérité dans la mise en œuvre des réformes structurelles, pour permettre une préparation optimale des entreprises et de l'économie à l'insertion dans l'économie mondiale ;
- La convergence et l'intégration des diverses politiques sectorielles engagées sous forme de plans ou programmes et leurs déclinaisons territoriales. La plupart des stratégies sectorielles ayant été développées selon des visions, des logiques macroéconomiques, des objectifs et des mécanismes de financement propres à chaque secteur, ce travail complexe exige des processus de concertation et d'appropriation qui n'ont pas encore été suffisamment activés.

² Les statistiques mentionnées dans ce Résumé exécutif sont référencées dans le corps du document.

Réalisant en 2009 une des meilleures performances de la région, l'économie nationale a démontré sa capacité de résilience face à la crise récente. Les mesures volontaristes des Lois de finances 2008, 2009 et 2010 visant à soutenir le pouvoir d'achat et à consolider l'effort d'investissement public, autant que les mesures prises dans le cadre du Comité de veille stratégique, confortées par une bonne campagne agricole, ont joué un rôle important pour préserver la stabilité des équilibres fondamentaux et réaliser une croissance économique de 4,9%.

Par ailleurs, à l'exception du textile-habillement et de l'aéronautique, l'évolution conjoncturelle des secteurs exposés à la crise a conforté les signes de reprise (automobile, composants électroniques, tourisme, phosphates et transferts des Marocains résidents à l'étranger).

Succès, vision, défis...

Le Maroc entame donc dans d'excellentes conditions la deuxième décennie du 21^{ème} siècle. Le Discours de SM le Roi lors de la fête du Trône de Juillet 2010 résume les défis auxquels les Nations Unies pourraient apporter un appui concerté et coordonné pour la période 2012-2016 :

« Pour encourageants qu'ils soient, les résultats enregistrés dans la mise en œuvre des différents plans sectoriels ne devraient pas pour autant occulter le fait que ces plans resteront d'une efficacité limitée tant que ne seront pas levées trois entraves majeures, la première étant la faiblesse de la compétitivité. A cet égard, Nous insistons avec force sur la nécessité d'une mise en œuvre optimale de la stratégie logistique nationale.

Quant au deuxième écueil, il tient aux entraves qui caractérisent la gouvernance de ces plans, et qui doivent être impérativement éliminées. D'où la nécessité de mettre en place les mécanismes nécessaires pour assurer une meilleure synergie entre ces plans, dans le cadre d'une vision stratégique intégrée, excluant toute approche sectorielle étriquée.

Enfin, le troisième obstacle – qui représente en fait le plus grand défi – c'est celui qui pénalise la mise à niveau des ressources humaines. Ici le devoir de vérité s'impose avec franchise et sans nulle complaisance : la responsabilité est collective. Il incombe donc à tous de prendre des décisions courageuses pour assurer l'adéquation de la formation scientifique, professionnelle et technique, avec les exigences de l'économie moderne et de la promotion de la recherche scientifique et de l'innovation, ainsi qu'avec les impératifs de l'insertion dans l'économie de la société du savoir et de la communication.»³

Bilan commun de pays des Nations Unies au Maroc 2010

Développée dans ce document, l'analyse de la situation actuelle, des tendances et projections ainsi que des politiques, stratégies et programmes sectoriels pointe du doigt les enjeux majeurs en soutien auxquels les Nations Unies au Maroc devraient axer leurs efforts dans les prochaines années. Ces enjeux, s'assimilant aux nœuds du développement déjà identifiés par le Rapport du cinquantenaire sur le développement et intégrant l'essentiel des OMD que le Maroc s'est engagé à atteindre à l'horizon 2015, peuvent se décliner comme suit :

- Amélioration de la santé de la population dont celle de la mère et de l'enfant;
- Renforcement de la qualité de l'éducation et de la formation, recherche/action et gestion du savoir et des compétences ;
- Réduction de la vulnérabilité et des inégalités;
- Consolidation de la gouvernance et notamment la coordination entre les politiques et programmes sectoriels, les réformes de la justice, le processus de démocratisation et de modernisation, le chantier de décentralisation et de déconcentration, et la planification locale stratégique;
- Protection de l'environnement, prévention des catastrophes, gestion des risques naturels et du changement climatique.

³ Discours du Trône 30/07/2010

Validés par les partenaires des Nations Unies au Maroc à la réunion de priorisation stratégique du 20 octobre 2010, ces cinq axes prioritaires pour 2012-2016 contribueraient à renforcer une croissance soutenue et durable, ainsi que l'attractivité et la compétitivité du Maroc dans le contexte de la mondialisation, et à consolider son rôle de plateforme de partage et de transfert de technologies et de savoir-faire Nord-Sud-Sud.

Cadre commun de programmation des Nations Unies au Maroc – les prochaines étapes

Le Bilan commun de pays constitue la plateforme sur laquelle va s'effectuer la formulation de l'UNDAF. Dans chacun des cinq domaines prioritaires identifiés ci-dessus, un groupe de travail ONU/partenaires coprésidé par un Chef d'Agence ONU et un officiel du gouvernement marocain est maintenant employé à concevoir la chaîne de résultats attendus. Une fois validée par une nouvelle réunion des partenaires fin 2010, cette grille de résultats 2012-2016 constituera le cœur du nouvel UNDAF. Après son approbation par le gouvernement marocain, ce document sera soumis aux Conseils d'administration des Agences ONU au printemps 2011 pour ratification, sur une base de non-objection, avant la fin 2011.

Le Bilan Commun de Pays (CCA) est un document d'analyse stratégique de la situation de développement d'un pays qui jette les bases de la réflexion sur les défis et les axes stratégiques qui guideront la formulation du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF). Il examine l'évolution des indicateurs de développement et analyse les politiques et les stratégies mises en œuvre dans le but de dégager les défis qui restent à relever et de proposer un cadre harmonisé de coopération des agences des Nations Unies avec le pays en tenant compte des avantages comparatifs de l'équipe de pays (UNCT). Son élaboration constitue, dès lors, une étape critique du processus de programmation commune des agences du système des Nations Unies (SNU) puisque c'est à partir de la pertinence des analyses faites et des problèmes identifiés que peuvent découler des programmes de coopération bien ciblés et répondant aux attentes du pays.

Le Bilan Commun de Pays a suivi une rédaction participative, intégrant les nombreux efforts d'évaluation, d'analyse et de prospection conduits depuis le dernier cycle de programme. A cet égard, 5 principes programmatiques ont été pris en ligne de compte, dont : (i) le renforcement des capacités, (ii) l'approche droits humains, (iii) genre, (iv) environnement et réduction des risques et catastrophes et (v) la gestion axées sur les résultats. Un groupe de travail a été dédié à l'analyse des différentes stratégies gouvernementales élaborée à travers un partenariat technique entre les principales entités gouvernementales et des experts indépendants, nationaux et internationaux. Ce groupe a ensuite partagé ses orientations avec les agences des nations unies prenant part au processus de l'élaboration de l'UNDAF, pour que chaque élément soit revu par les experts les plus impliqués dans les problèmes actuels. La méthodologie et les orientations structurelles ont été revues par un groupe de référence au niveau régional. La version préliminaire issue de ces premières consultations a ensuite été partagée pour consultation à la fois avec les principaux partenaires gouvernementaux, universitaires et figures clés de la société civile. Les commentaires reçus ont été consolidés et la version finale partagée lors d'une présentation conjointe.

Dans le présent cas, ce bilan, tout en dégagant les traits marquants des processus transitionnels que vit le pays; notamment sur les plans politique, économique, sociale, démographique et environnemental s'appuie sur une analyse dans laquelle l'attention porte sur deux aspects différents, mais étroitement liés. Il s'agit des principaux défis en matière de développement humain et de respect du processus garantissant les droits au développement, d'une part et des réponses jusque-là apportées à ces défis par les pouvoirs publics, d'autre part. Le premier de ces aspects couvre, plus particulièrement, les questions ciblées par la Déclaration du Millénaire et par les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) auxquels le Maroc a souscrit, en s'engageant à les atteindre d'ici 2015. Le second de ces aspects porte sur les plans et stratégies sectoriels mis en œuvre par le Maroc pour répondre aux défis de son développement durable.

Etant donné l'importance majeure que représentent les inégalités sociales et spatiales au Maroc dans les secteurs sociaux, une analyse plus spécifiquement axée sur les droits humains est conduite dans le présent document.

Globalement, l'analyse des défis a fait clairement ressortir l'existence d'importantes franges de la population qui ne bénéficient que très peu de la croissance. **Les jeunes, les femmes, les populations rurales et celles du périurbain** sont les plus nombreux à composer les catégories souffrant encore d'exclusion et de faible accès aux droits élémentaires de santé, y compris la prévention du VIH, la tuberculose et d'autres maladies, d'éducation, d'emploi et de bien être économique et social. Des efforts louables ont été déployés ces dernières années en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans ses diverses formes, de couverture des services sociaux de base, d'instauration des règles et des pratiques de bonne gouvernance et de convergence vers plus d'équité de genre. Néanmoins, les actions pratiques à entreprendre dans ces domaines pour résorber les déficits sociaux, encore largement étendus, et atténuer les inégalités socio-spatiales, toujours fort marquées, demeurent importantes.

A son tour, l'analyse des plans et stratégies sectoriels, bien qu'ayant mis en exergue les retombées bénéfiques que ces plans et stratégies sont susceptibles d'avoir à de multiples niveaux, n'a pas manqué de relever certains impacts défavorables qu'ils peuvent produire et de souligner certaines défaillances qui risquent de réduire leur portée.

Ces plans et stratégies sont, certes, porteurs de solutions, notamment en matière de création d'emploi, de relance de la croissance économique, de réduction de la pauvreté et d'amélioration de l'accès à la santé et à l'éducation. Ils manquent, cependant, dans certains cas, de mesures d'accompagnement et de moyens humains et matériels à la mesure des ambitions qu'ils se fixent. Certains d'entre eux accordent peu ou pas d'attention à d'importantes dimensions des secteurs qu'ils ciblent, c'est le cas du Plan Maroc Vert dans lequel le diagnostic, l'analyse et les politiques et stratégies déclinés ne relèvent pas d'un cadre d'analyse intégrant la coopération et la division sexuée de travail, des ressources, des biens et des bénéfices au niveau tant familial (ménage et exploitation agricole) dans la modélisation de l'économie agricole et rurale ; dans les analyses d'impact des changements de politiques agricoles ou commerciales mais sans intégrer la dimension genre. D'autres appellent des études d'impact pour mesurer leurs retombées probables en matière d'environnement et de configuration spatiale de la population.

L'analyse de la situation et celle des plans et stratégies sectoriels convergent toutes les deux à pointer du doigt les enjeux majeurs en direction desquels le Maroc devrait axer ses efforts dans les prochaines années. Ces enjeux, s'assimilant aux nœuds du développement déjà identifiés par le rapport du cinquantenaire sur le développement et intégrant l'essentiel des OMD que le Maroc s'est engagé à réaliser à l'horizon 2015, sont les suivants et devraient incorporer chacun, tant la réduction des disparités entre hommes et femmes que les perspectives de différentes catégories de femmes, largement exclues des champs conceptuels et décisionnels :

- L'amélioration de la santé de la population dont celle de la mère et de l'enfant
- Le renforcement de la qualité de l'éducation et de la formation
- La réduction de la vulnérabilité et des inégalités de genre et socio spatiales ;
- La consolidation de la gouvernance
- La protection de l'environnement, la prévention des catastrophes, la gestion des risques naturels et du changement climatique

C'est, en définitive, la mesure dans laquelle le Maroc saura mobiliser toutes ses potentialités humaines, l'engagement citoyen actif, les moyens et les instruments pour faire face à ces défis qui détermineront sa capacité à maintenir les bonnes performances acquises dans les différents domaines du développement humain, réduire les facteurs de vulnérabilité et d'inégalité qui menacent les équilibres atteints, le bien-être des populations et résorber les déficits qui persistent. C'est aussi par rapport à ces défis que le SNU est appelé à faire valoir ses avantages comparatifs et en direction desquels il doit axer sa coopération future avec le Maroc.



Le Maroc abrite une population estimée à près de 32 millions d'habitants en 2009. Sur la base de son niveau de développement économique et social, le Maroc est classé dans la tranche inférieure de la catégorie des pays à revenu intermédiaire destinataires de l'Aide Publique au Développement. Le pays est sur la bonne voie de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), fixés par les Nations Unies, à l'horizon 2015. Il est également engagé dans le processus de mise en œuvre des principes directeurs de la Déclaration de Paris et du Programme d'Action d'Accra, qui en découle. Cet engagement se traduit par l'adoption de nouvelles méthodes de management des fonds publics axé sur les résultats, dans le sens de l'optimisation de leur utilisation, l'amélioration de la transparence budgétaire et le renforcement du rôle des institutions de contrôle. Le but ainsi recherché est de renforcer l'appropriation de son processus de développement socio-économique.

Son évolution récente a été marquée par la conjonction de processus transitionnels et de mutations à de multiples niveaux, notamment : démographique, économique et démocratique. Parallèlement à sa transition démographique en phase ultime d'achèvement, le Maroc a, en effet, lancé d'importants chantiers de développement, soutenus par des réformes autant sur le plan juridique qu'institutionnel, tout en avançant vers l'approfondissement du processus démocratique et de la transformation sociale, visant tant l'institution de la famille que les organes de gouvernance publique. Le Maroc a adopté une stratégie d'égalité et d'équité entre les sexes.

La modernisation de l'économie, l'ouverture accrue sur le reste du monde, la réalisation de grands projets d'infrastructures ou encore le lancement d'une multitude de stratégies sectorielles liées à l'exigence de passer d'une logique de moyens à une logique de résultats par le biais d'une programmation pluriannuelle des finances publiques sont autant de chantiers de développement dans lesquels le Maroc s'est engagé pour parachever son modèle de croissance, de développement et de diversification économique visant une insertion avantageuse dans le processus de mondialisation ainsi que l'amélioration des conditions de vie économiques et sociales de sa population.

Les préoccupations d'ordre environnemental de plus en plus récurrentes dans les plans et stratégies de développement adoptés, l'attention grandissante accordée au développement des énergies renouvelables, l'impulsion donnée aux mesures visant l'exploitation rationnelle des ressources hydriques sont, à leur tour, autant d'actions que le Maroc a pris l'option d'engager pour que sa marche vers le développement prenne en considération les impératifs du présent tout en préservant ceux du futur.

Pour consolider ses efforts de développement, le Maroc s'est également lancé dans un chantier structurant. Il s'agit de la régionalisation élargie, chantier ouvert à la réflexion depuis le 3 janvier 2010, date à laquelle Sa Majesté Le Roi a institué une commission consultative sur le sujet.

Le but de cette nouvelle réforme est de favoriser une large participation de la population à la conception et à la mise en œuvre des plans de développement régionaux et de prendre en considération les particularités des territoires et les besoins spécifiques des populations d'hommes et de femmes dans ces territoires.

Cette option en faveur d'une participation plus forte des acteurs locaux dans le processus de développement est susceptible d'être renforcée par le Conseil Economique et Social en phase de mise en place. Les programmes de développement et particulièrement ceux du développement humain disposeront ainsi d'un cadre de concertation élargie permettant d'assurer l'intégration des stratégies verticales et transversales et leur appropriation par les acteurs du développement.

Outre ses efforts en matière de développement durable et de construction démocratique, le Maroc ne cesse d'élargir son ouverture sur le monde et de veiller à une plus grande synergie entre ses politiques intérieure et extérieure. Cela se traduit, notamment, par le développement et la diversification de ses partenariats tant au niveau bilatéral que multilatéral et la conclusion d'accords de libre-échange avec de nombreux pays dans le cadre de sa stratégie d'ouverture et d'insertion dans l'économie mondiale et des accords de l'OMC auxquels il a souscrit. Cette stratégie a été confortée par l'obtention, en octobre 2008, du statut de partenariat avancé avec l'Union Européenne.

Un tel statut offre, en effet, au Maroc l'opportunité d'une intégration dans les programmes, réseaux et institutions de l'Union Européenne. Il permettra une meilleure accessibilité des produits marocains à ce marché sous condition de lancement d'une nouvelle génération de réformes institutionnelles, économiques, financières et commerciales, améliorant ainsi la gouvernance économique et la gestion du développement dans le pays et consolidant ses acquis en matière de développement humain.

Bénéficiaire, mais également fournisseur de l'Aide Publique au Développement (APD), le Maroc ne cesse aussi de conforter sa position en tant que partenaire important de la coopération sud-sud. L'accroissement de ses échanges avec les pays africains et la diversification de ses interventions en faveur de leur développement font de lui un acteur actif dans le domaine de la promotion des valeurs de solidarité et d'entraide. Le Maroc partage de plus en plus son savoir-faire et ses expériences réussies, apportant ainsi une contribution à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement dans plusieurs pays africains.

Le Maroc accorde un intérêt particulier au dialogue et à la coopération dans le cadre de l'espace méditerranéen, étant membre de « Méditerranéan Action Plan ». Bien que l'essentiel de ses programmes de coopération soit toujours tourné vers l'Union Européenne, le Maroc demeure attaché à la réalisation de l'intégration maghrébine qu'il considère un préalable au succès du processus de partenariat entre les pays riverains de la Méditerranée et ses initiatives visent l'aboutissement à un Maghreb arabe intégré, fort et ouvert.

Bien des changements s'opèrent au Maroc et bien des défis se profilent à l'horizon. Ils revêtent des dimensions démographique, économique, sociale, culturelle et environnementale et sont de nature, le plus souvent, inter-reliée et parfois même inextricable et qui appelle à une démarche holistique.

1.1. Transition démographique et mutations socioéconomiques et culturelles

A l'instar de ses voisins du Maghreb, le Maroc connaît une série de transformations économiques et de mutations socioculturelles qui n'ont pas été sans modeler son paysage et sa dynamique démographique. L'évolution sociétale subséquente, les modes de comportements qui ont émergé, ainsi que les choix et contraintes qu'ils ont générés ont eu une forte influence sur certaines composantes démographiques (natalité, mortalité et migration) et sur les structures de la population marocaine.

Aujourd'hui, le Maroc s'installe dans une transition démographique avancée. Le rythme de croissance de la population s'est nettement ralenti et le taux d'accroissement annuel moyen est aujourd'hui estimé à 1,1% contre 1,4% en 2004⁴. La fécondité a, à son tour, considérablement fléchi et le nombre moyen d'enfants par femme est sur le point de passer en dessous du niveau de remplacement. Il a été estimé à 2,36 enfants par femme au niveau national, 2,04 en milieu urbain et 2,8 en milieu rural, selon les résultats du premier passage de l'Enquête Nationale Démographique en 2009/2010⁵.

Parmi les mutations socio économiques de la société marocaine, il est à noter la libéralisation de l'espace audiovisuel qui a permis d'accroître l'accès à l'information.

La convergence vers un régime démographique s'identifiant de plus en plus à celui des pays à transition accomplie est la résultante de multiples et profondes transformations à l'origine du changement de comportement procréateur **des femmes marocaines**. Reflets d'une émancipation féminine affirmée, ces transformations revêtent plusieurs formes. La nuptialité de plus en plus tardive et de moins en moins généralisée et la pratique contraceptive accrue sont les manifestations les plus conséquentes de ces transformations. L'âge moyen au premier mariage des femmes a, en effet, atteint il y a déjà quelques années, 26,3 ans, le taux de célibat féminin à 25-29 ans a culminé à 41% et le taux de prévalence contraceptive à 63% (ENPS 2003-2004). La pression de la demande en santé de la reproduction va, néanmoins, continuer à s'accroître puisque le nombre de femmes en âge de reproduction ira encore croissant pour quelques années. Ayant déjà dépassé les 8 millions, l'effectif des femmes âgées de 15 à 49 ans franchirait, selon les dernières projections des Nations Unies, la barre des 10 millions en 2025 et n'amorcerait son recul qu'au-delà de 2030. Le besoin non satisfait en planification familiale a été estimé à 10% en 2003.

En amont de ces transformations, des changements socioéconomiques et culturels se sont opérés. Les éléments moteurs de ces changements concernant les femmes sont : le net recul de l'analphabétisme, la scolarisation de plus en plus prolongée et l'entrée sur le marché du travail.

Les gains enregistrés en termes d'espérance de vie à la naissance, que la plus récente estimation situe aux alentours de 72,9 ans, agiront de manière concomitante pour accélérer et amplifier ces modifications. L'effet du vieillissement par la base, résultant de la régression du poids des enfants (conséquence logique d'une fécondité en déclin) se ressentira encore plus du fait de l'accélération du vieillissement par le sommet, suite à une longévité de plus en plus grande.

Avec une proportion de **personnes âgées** estimée à environ 8,1% en 2009, le processus de vieillissement de la population marocaine n'est encore qu'à ses débuts, mais les projections futures présagent d'une accélération de

⁴ Royaume du Maroc (2010) : Objectifs du Millénaire pour le Développement, Rapport national 2009, 75p

⁵ END (2009-2010)

ce processus et font d'ores et déjà poindre à l'horizon les défis que la montée d'une population âgée risquent de poser. Elle est encore largement exclue de toute couverture sociale ou sanitaire en dehors de mécanismes de protection et de reproduction sociale au sein des familles et communautés, reposant largement sur le travail non visibilisé et valorisé des femmes, ont tendance à s'effriter avec la nucléarisation des familles. Ces mutations et défaillances sont relevées à un moment où l'effectif des personnes âgées n'est encore que d'un peu plus de 2 millions, qu'en sera-t-il alors lorsqu'il aura doublé, comme le prévoient les projections du CERED à l'horizon 2020 ? Une stratégie d'action anticipant les retombées d'une telle montée du vieillissement, accompagné par les mutations sociales, a bel et bien été élaborée, mais les moyens et les mécanismes nécessaires pour l'opérationnaliser attendent toujours d'être mobilisés ou mis en place.

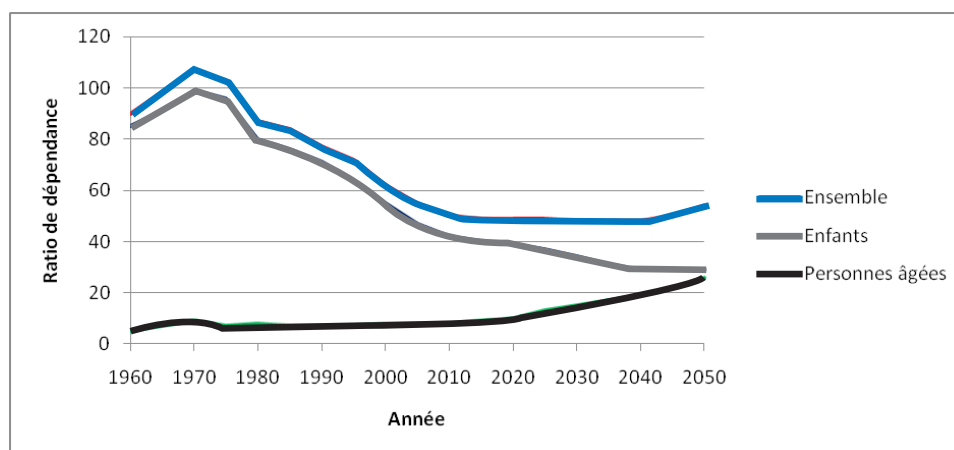
L'effectif total des jeunes au Maroc (15-24 ans) est de 6 millions, celui des adolescents (10-19) s'élève à 6.5 millions⁶. Dans l'immédiat, le Maroc est appelé encore à faire face aux effets hérités de sa démographie autrefois prolifique et à trouver des réponses appropriées aux multiples défis que continuera à poser la composante jeune de sa population.

Représentant un considérable potentiel humain mais aussi une lourde charge économique et sociale, la part des **jeunes** n'est pas sans poser de nombreux défis qui risquent d'atténuer les retombées bénéfiques attendues des efforts de développement dans lesquels le pays s'est engagé ces dernières années.

Les difficultés montantes des jeunes à trouver un emploi stable, à s'assurer une relative autonomie financière et à acquérir un logement sont autant de facteurs à considérer aussi. Du fait de l'ampleur qu'ils ont prise une frange de plus en plus importante de jeunes hommes et femmes se trouvent contraints de renoncer ou de retarder leur projet de mariage, et de rationaliser leur descendance - surtout que l'apport d'une seule source de revenus réduit la capacité financière de supporter une famille - au cas où ils parviennent à concrétiser un tel projet en fondant une famille.

La pression exercée sur le marché du travail s'accroîtra davantage à l'avenir, mais au-delà de la problématique de l'emploi devenue structurelle, les enjeux et les défis que les jeunes continueront à poser aux politiques publiques transcendent de plus en plus l'économique pour revêtir aussi des dimensions sociales, culturelles et politiques. Des multiples fléaux menacent les jeunes de manière différenciée pour les jeunes hommes et les jeunes femmes tant par leurs propres comportements que par l'influence des trafiquants (délinquance, drogue, criminalité, trafic sexuel et pornographie, prostitution, VIH/SIDA et autres maladies sexuellement transmissibles, grossesses non désirées, avortements, intégrisme, migration clandestine...etc.) La véritable insertion et protection des jeunes ne peut être assurée sans l'adoption d'une logique d'anticipation visant à mettre en œuvre des stratégies concrètes dans le but d'assurer la réelle participation des jeunes à l'effort de développement durable et une équitable jouissance des fruits qui en résultent. La mondialisation montante et l'accès de plus en plus large aux nouvelles technologies de l'information et aux médias accéléreront certainement davantage les changements de comportement qui s'initient parmi ces jeunes et susciteront chez eux des aspirations, des attentes et des demandes nouvelles.

Figure 1 : Evolution des ratios de dépendances (en %) au Maroc (1950-2050)



Source : Projections révisées des Nations Unies (2008)

6 HCP, 2008

L'inclusion des jeunes dans l'agenda gouvernemental de développement n'a été que récente. Les adolescents et les jeunes, particulièrement les jeunes femmes et filles, ont connu une inclusion économique et sociale réduite durant les cinquante années passées du fait de leur faible accès à l'éducation et à la formation, à l'emploi, à la participation politique, à l'information et aux activités de sports et loisirs.

Selon l'enquête MICS (2006), l'analphabétisme touche encore 13% des adolescents (26% dans le rural, dont 18% filles) et 28%⁷ des adolescentes n'ont pas accès à l'éducation secondaire (collège).

En dépit de la tendance à la baisse observée depuis les années 90, le chômage garde toujours ses traits saillants. Il est essentiellement un chômage de première insertion puisque les jeunes de moins de 24 ans représentent 41% des chômeurs (deux fois plus important que le taux de chômage national). Par ailleurs, le taux de féminisation est de 27.6% pour l'ensemble des chômeurs⁸, alors que le taux de féminisation pour les femmes âgées de 15 ans et plus était de 25,8% en 2009⁹

La télévision reste le moyen d'accès à l'information le plus accessible pour les jeunes (80%)¹⁰ tandis qu'ils abandonnent de plus en plus les moyens de communication classiques en faveur d'Internet, mais qui reste marqué par une forte disparité d'accès (70%)¹¹ des jeunes n'ont pas accès à ce moyen).

Les causes directes de cette situation sont constituées essentiellement par la faible capacitation des jeunes. Les causes sous jacentes couvrent notamment l'absence d'une forte coordination entre les intervenants dans le secteur de la jeunesse (Education, Jeunesse et Sport, Emploi et OFPPT, Secteur Privé, Secteur académique...) ainsi qu'une adéquation entre les besoins des opérateurs économiques et le profil des jeunes qui souhaitent intégrer le marché du travail et l'insuffisance de données qualitatives et quantitatives (recherches, études,...) et de connaissance sur la jeunesse au Maroc, en général, surtout dans le milieu périurbain.. Les causes structurelles sont relatives à l'absence d'une stratégie intégrée de jeunesse qui comprend les différentes politiques d'éducation, de formation et d'emploi. La structure du paysage économique dominé par un type d'entreprise traditionnelle et domestique ayant une préférence pour la main-d'œuvre non qualifiée et pour les formes atypiques et précaires d'emploi et une importante proportion du secteur informel, constituent une autre.

Analyse des rôles et lacunes de capacité des détenteurs d'obligations

L'Etat est le premier détenteur d'obligations qui a la responsabilité de créer un environnement permettant aux jeunes de jouir de leur droit à l'emploi, également les collectivités locales sont au second niveau après l'état, pour offrir aux jeunes des opportunités pour une participation effective au développement local. Les principales lacunes de capacité résident dans la difficulté d'offrir des services d'éducation de qualité permettant aux jeunes d'être compétitifs dans le milieu du travail, à assurer et soutenir une croissance économique élevée prenant en compte la production d'emplois pour les jeunes et garantir une coordination efficace entre les intervenants dans le secteur de la jeunesse, en capitalisant sur les avantages comparatifs de chaque acteur, y compris la mise à contribution des organismes de placement de volontaires par la création d'un cadre législatif et réglementaire contractualisé, susceptible de promouvoir le volontariat sous toutes ses formes, des compétences nouvelles et de générer de nouvelles formes d'engagement socio-économiques ouverts sur le monde, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

Le rythme soutenu **d'urbanisation** que connaît le Maroc est de nature à accélérer la cadence suivant laquelle ces changements devront s'opérer. Constamment alimenté par des mouvements d'exode en partance du monde rural, le processus d'urbanisation au Maroc est, en effet, générateur de mutations à la fois sur le plan démographique, social, spatial et culturel. L'irrésistible attrait que continue à exercer la ville et le mode de vie urbain sur la population rurale, en général et sur sa composante jeune en particulier, perdurera tant que le contraste urbain-rural persiste et que l'énorme retard qu'accusent les campagnes marocaines par rapport aux villes n'est pas résorbé. La persistance d'un tel exode pose et posera à l'avenir d'importants défis aussi bien pour les villes d'accueil que pour les campagnes émettrices de flux de migrants.

Au niveau des villes, les défis auxquels le pays devrait faire face revêtent des dimensions multiples. Garantir une offre en mesure de répondre à la croissante pression qui s'exercera sur les besoins en logements et en facilités de

7 Rapport OMG, 2009

8 Etude HCP sur l'Emploi, Activité et Chômage, 2009

9 HCP, Rapport OMD, 2010

10 MICS, 2006

11 Plan Maroc Numérique 2013, Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies

base (eau, électricité et assainissement), assumer le coût environnemental d'une rapide extension urbaine, faire face aux problèmes sociaux et aux défis de gouvernance (d'inclusion et de cohésion) que risquent de poser le surpeuplement et la densification des quartiers urbains ...etc., constituent les aspects les plus importants.

Au niveau des campagnes émettrices des flux d'exode, la conséquence première et directe du phénomène est celle de vider le monde rural de ses forces les plus productives. **L'exode rural** touche, en effet, particulièrement les jeunes et affecte de plus en plus de femmes, soit éduquées ou à la recherche d'un emploi au vu de la pauvreté de la famille. Les faibles opportunités d'insertion économique et sociale qu'offre le monde rural, (sous équipement caractéristique, la rudesse du milieu et les situations d'enclavement que bon nombre de campagnes marocaines continuent de connaître) sont les principales causes de cet exode. Pour les filles et jeunes femmes, l'opportunité d'échapper au conservatisme plus rigide par rapport à l'évolution des rapports sociaux entre les sexes et à l'autonomisation des femmes est un autre facteur pesant sur la décision. Elle est cependant freinée par une mobilité individuelle sur le plan social et spatial bien moins acceptée que chez les hommes. De louables efforts ont, certes, été déployés ces dernières années et ont significativement amélioré l'accès des ruraux aux services de base (eau et électricité) et atténué leur enclavement, mais ces efforts doivent être intensifiés pour inclure les services sociaux de base, ainsi que l'emploi. Le développement rural doit être appréhendé selon une vision d'aménagement du territoire a même de mettre en valeur les richesses et potentialités des territoires, de faire émerger les compétences locales et de favoriser les solidarités intercommunales, provinciales et régionales.

La migration des ruraux vers les villes ne revêt parfois qu'un caractère transitoire du fait des faibles opportunités économiques qu'offrent les villes elles-mêmes. Elle n'est, en effet, pour bon nombre de migrants qu'une étape amorçant la préparation d'un projet beaucoup plus périlleux : la **migration internationale** irrégulière. En 2007, le nombre de migrants irréguliers interceptés par les seules autorités espagnoles a atteint 18.057 personnes (Marocains et étrangers confondus). Les autorités marocaines, quant à elles, ont déclaré avoir intercepté la même année 14.449 candidats à l'émigration irrégulière dont 7.830 étrangers.

Bien qu'elle se soit significativement atténuée, la dimension prise par cette forme de migration est toujours aussi élevée. En fait, les migrants venant des pays subsahariens, qui ne peuvent franchir les frontières, s'installent au Maroc. Une récente enquête réalisée par l'AMERM (2007) a estimé le nombre de migrants en situation irrégulière sur le territoire marocain entre 10 et 15 mille personnes, dont bon nombre de femmes. L'ampleur prise par cette migration appelle le Maroc à plus de solidarité régionale et n'est pas sans lui poser de nouveaux défis dont le plus immédiat est celui de garantir le respect des droits humains fondamentaux des migrants et leur protection contre les formes d'exploitation auxquelles ils risquent de s'exposer du fait de la fragilité de leurs conditions.

Il faut aussi souligner le fait que le Maroc est un pays moteur dans la réflexion et l'engagement formel sur les questions migratoires au niveau international, mais il lui manque le passage à la pratique, soit une politique globale de gestion du phénomène migratoire. En même temps, le Maroc est un pays d'émigration, mais désormais un pays d'accueil.

L'émigration marocaine a pris de l'ampleur après l'indépendance du pays et elle concerne, à des degrés différents, l'ensemble des régions du Maroc. Environ 85% des Marocains résidant à l'étranger (MRE) se sont installés en Europe. L'effectif des MRE est estimé à quelque 3.3 millions de personnes¹². Par ailleurs, au-delà des transferts de revenus des MRE, les migrants marocains qualifiés sont aujourd'hui considérés comme des agents de développement, en jouant un rôle important dans le renforcement de la coopération entre les sociétés d'origine et d'accueil. Ces dernières années le Maroc a affiché sa volonté de mobiliser les compétences de sa diaspora au service du développement du pays. Cette nouvelle approche considère que les MRE ne sont pas de simples pourvoyeurs de fonds mais de véritables acteurs de son développement économique et social. Une étude à ce sujet a d'ailleurs été réalisée en juin 2009 par le Ministère chargé de la communauté marocaine résidant à l'étranger et l'OIM « Mobilisation des compétences des MRE pour le développement économique et social du Maroc ».

¹² « Les Marocains de l'extérieur 2007 » Fondation Hassan II pour les MRE avec le soutien de l'OIM.

1.2. Performances économiques, réformes structurelles et crise économique

Comme souligné précédemment, le Maroc est un pays à revenu intermédiaire moyen. En 2009, le PIB par habitant atteignait 2.811 dollars¹³. Le secteur agricole occupe une place de premier plan dans l'économie du Royaume et joue un rôle déterminant dans son développement économique et social. Sa part dans le PIB global varie, bon an/mal an, de 11 à 20 % selon les aléas climatiques. Il est à souligner que la part des activités agricoles dans le PIB a représenté 13% en moyenne durant la décennie 1999-2009. Cette situation est la conséquence de l'essor des autres cultures et du repli de la part des céréales (qui représentaient jusqu'à 34% de la production du secteur primaire durant les années 80), à environ 20% en moyenne pendant les bonnes années agricoles, et à moins de 14% durant les années de production moyenne pendant la dernière décennie. C'est aussi un pays où le secteur des services a connu un essor notable ces dernières années, grâce notamment au développement des activités touristiques qui contribuent, à elles seules, à hauteur de 8% du PIB.

L'analyse de l'évolution des différentes branches d'activités entre 2000 et 2009 révèle l'émergence de certains secteurs ayant contribué de façon sensible à la modernisation du tissu productif national. Entre 1999 et 2009, les postes et télécommunications ont enregistré une croissance annuelle moyenne de 18%, les activités financières et assurances de 5%, l'immobilier, la location et les services rendus aux entreprises de 5,5% et les transports de 5,4%.

Durant la dernière décennie, le Maroc a poursuivi les réformes macroéconomiques et structurelles engagées depuis le début des années 80, ce qui a positivement influencé ses performances économiques. Ainsi, le PIB réel a enregistré un taux de croissance annuel de 4,7% entre 2000 et 2009 (contre 3% pour la période comprise entre 1990 et 1999) et un taux de 5,3% en 2009 (ERA 2010). Exception faite en 2006 (avec 3,3 %) et 2008 (avec 3,7 % en raison de la hausse des cours des produits pétroliers et alimentaires sur le marché mondial), le taux d'inflation a été maintenu, entre 1999 et 2009, dans les limites de 2%.

Le revenu disponible brut (RDB) par habitant s'est amélioré de 4,3%, ayant comme conséquence une augmentation de la dépense de consommation par habitant, dont l'accroissement a été trois fois plus rapide entre 2001 et 2007 qu'entre 1985 et 2001. Cette amélioration a bénéficié à toutes les catégories sociales, mais davantage aux classes modestes et aisées qu'aux classes moyennes. Les inégalités sociales se sont de ce fait stabilisées, après s'être creusées au cours des années antérieures à 2000. Cette tendance, conjuguée au ciblage géographique des ressources publiques, notamment à travers les actions conduites dans le cadre de l'INDH, s'est traduite par une baisse du taux de pauvreté relative, qui a régressé de 16,3% en 1998 à 9% en 2007.

Ces performances économiques ont eu des effets positifs sur l'emploi. Le taux de chômage a, ainsi, reculé au niveau national de 13,8% en 1999 à 9,1% en 2009, au bénéfice en particulier des jeunes de 25 à 34 ans. Il reste, cependant, assez élevé chez certaines catégories de la population active, notamment les diplômés du supérieur. Par sexe, la baisse du taux chômage a été plus marquée chez les actifs masculins (9% en 2009 contre 14,1% en 1999) que parmi la population active féminine (9,5% en 2009 au lieu de 13,2% en 1999).

Même s'il reste beaucoup à faire pour améliorer la compétitivité du pays et sa capacité d'attirer les capitaux extérieurs, il faut mettre en évidence une augmentation substantielle de l'investissement direct étranger (IDE), dont le volume, en 2008, a atteint 41 milliards USD¹⁴, principalement dû aux programmes de privatisation. Depuis lors, les flux de ces investissements sont drainés vers les secteurs porteurs comme le tourisme, l'immobilier, les télécommunications, les assurances, les banques, l'industrie ou les transports.

L'attrait qu'il exerce dans ce domaine a valu au Maroc, en 2009-2010, la troisième position, après l'Afrique du Sud et l'Égypte, dans un classement des meilleurs pays africains d'accueil des investissements directs étrangers¹⁵.

Si les flux d'investissements témoignent d'une évolution positive, des appréciations plus nuancées sont toutefois portées sur le climat des affaires.

13 Source: rapport national sur les OMD 2009.

14 Source, CNUCED, Handbook of Statistics, Geneva, 2009

15 Ces indications sont tirées d'une étude publiée par FDI Intelligence, unité dépendant du groupe de presse britannique du «Financial Times».

L'année 2009 a été marquée par l'entrée en vigueur d'un code général sur la gouvernance d'entreprises et d'un code spécifique aux PME, ainsi que par l'adoption des décrets d'application des divers amendements apportés à la loi sur les sociétés anonymes, ainsi que le début des activités de l'Agence marocaine de développement des investissements (AMDI). D'autres mesures visant l'amélioration de l'environnement des affaires concernent la simplification des procédures et démarches administratives, la modernisation du dispositif juridique, la réforme de la réglementation bancaire et financière, la réduction de la pression fiscale sur l'entreprise et le regroupement des dispositions fiscales dans des codes uniques. Sur le plan institutionnel, une Commission Interministérielle des Investissements et des Centres Régionaux d'Investissement ont été mis en place. Cependant, l'amélioration du climat des affaires est freinée par la lourdeur des procédures et mécanismes d'opérationnalisation, ce qui entrave la compétitivité du pays.

Dans le même ordre d'idées, le rapport économique sur l'Afrique (ERA-2010) qui a classé le Maroc, en termes de performances économiques, en tête des pays de l'Afrique du Nord, plaide pour une diversification économique et une redistribution plus équitable des fruits de la croissance en vue de réduire la pauvreté et de promouvoir davantage le développement social.

Compte tenu des échéances internationales auxquelles le Maroc doit faire face, en l'occurrence une ouverture accrue de son économie et des exigences en termes d'accélération de la croissance, trois défis majeurs sont encore à relever :

- Une grande célérité dans la mise en œuvre des réformes structurelles s'impose pour permettre une préparation optimale des entreprises, en particulier et de l'économie, en général, à l'insertion dans l'économie mondiale ;
- La cohérence et le pilotage des nombreuses réformes en cours ou à venir demeure problématique (réforme de la fiscalité, réforme du régime foncier, réforme du régime des retraites etc.).

En effet, la libéralisation du secteur de l'électricité devrait se faire progressivement, en tenant compte des spécificités du secteur marocain de l'électricité. Il convient de signaler que la loi sur les énergies renouvelables a déjà permis à la production de l'électricité verte de franchir une importante étape dans ce sens¹⁶.

La complexité de la convergence et de l'intégration des diverses politiques sectorielles engagées sous forme de plans ou programmes et leurs déclinaisons territoriales. En effet, la majorité des stratégies sectorielles ont été développées selon des visions, des logiques macroéconomiques, des objectifs et des mécanismes de financement propres au secteur lui-même. Les processus de concertation et d'appropriation, ainsi que le souci d'une vision intégrée du développement, n'ont pas été alors suffisamment pris en compte.

Face aux contraintes engendrées par la crise économique et financière mondiale, les pouvoirs publics ont poursuivi le train de réformes structurelles engagées grâce à la mise en place d'un Comité National de l'Environnement des Affaires (CNEA), présidé par le Premier Ministre, visant à assurer une meilleure coordination dans le processus de mise en œuvre des réformes. Le programme d'action pour l'année 2010 dudit Comité comporte quatre objectifs stratégiques ayant trait à la simplification et au renforcement de la transparence des procédures administratives, à la modernisation du droit des affaires, à l'amélioration de la résolution des litiges commerciaux et à la concertation et la communication sur les réformes.

L'économie nationale a démontré sa capacité de résilience réalisant en 2009 une des meilleures performances de la région MENA. Les mesures volontaristes des Lois de finances 2008, 2009 et 2010 visant le soutien du pouvoir d'achat et la consolidation de l'effort d'investissement public et celles prises dans le cadre du

¹⁶ Pour des plus amples informations, le secteur de l'énergie est traité au chapitre 1.5 Environnement et changements climatiques.

Comité de Veille Stratégique, confortées par une bonne campagne agricole, ont joué un rôle important pour préserver la stabilité des équilibres fondamentaux.

La résistance générale de l'économie marocaine à la crise internationale s'explique également par la faible intégration de son secteur financier dans le système financier international, une dette extérieure soutenable et à long terme et un cadre macroéconomique stable. Il n'en demeure pas moins qu'une telle crise n'a pas manqué d'avoir un impact sur certaines branches et secteurs d'activités comme les exportations, le tourisme, les investissements directs étrangers et les transferts des Marocains résidant à l'étranger « MRE ». Ces derniers ont reculé de 3,6 % en 2008 et de 5,5 % en 2009, et sur la perte d'emplois dont l'ampleur n'a pas été cernée.

Les exportations ont baissé de 14,7% en volume, tandis que le tourisme a été touché par une légère baisse conjointe des nuitées et des recettes, respectivement de 1,4% et de 5%. Les transferts des MRE ont reculé de 3,6 % en 2008, puis de 5,5 % en 2009. Mais les baisses les plus fortes restent indubitablement celles qui ont affecté les IDE, avec 26,3% en 2008 et 29,2% à fin septembre 2009¹⁷.

Néanmoins, l'année 2010 montre des signes de reprise : Les recettes des MRE ont augmenté de 7,9% en glissement annuel, les nuitées du secteur du tourisme et celles recensées dans les établissements classés se sont accrues de 12% au titre de la période janvier-juillet 2010.

En général, les perspectives¹⁸ de l'économie marocaine restent positives. Ses taux de croissance devraient se maintenir à un niveau relativement élevé à moyen terme et sa balance des comptes rester excédentaire, bien qu'un léger déficit, dans les années à venir, ne soit pas à exclure. Le Gouvernement du Royaume est décidé à poursuivre la politique de consolidation fiscale mise en place ces dernières années et à limiter, à moyen terme, le déficit budgétaire primaire en dessous de 3% du PIB. Cependant, les performances de l'économie marocaine ne peuvent occulter les enjeux et défis auxquels elle doit faire face, et qui exigent une croissance forte, durable et créatrice d'emplois.

Dans ce cadre, le gouvernement a mis en place une stratégie de réponse via le Plan Emergence 2009-2015 et le Plan Maroc Vert 2008- 2020

Le plan Emergence représente une nouvelle politique industrielle qui s'inscrit dans la logique des stratégies de développement économiques et sociales engagées récemment par le Maroc. En mobilisant et coordonnant les actions de l'Etat et des opérateurs économiques, il vise une restructuration des activités industrielles conventionnelles (textile et cuir, agroalimentaire, automobile) et le développement des activités industrielles novatrices et génératrices de grandes valeurs ajoutées (électronique, aérospatiale, offshoring et outsourcing) et a comme objectif de décliner une offre Maroc en 3 volets:

des zones industrielles dédiées,
un cadre incitatif adéquat, à travers des facilités fiscales ou des aides à l'investissement,
un dispositif de formation.

Dans ce cadre, l'Etat (9 Ministères) et le secteur privé (CGEM, Groupement professionnel bancaire) ont scellé ensemble le Pacte national pour l'émergence industrielle (PNEI) en formalisant un contrat programme couvrant la période 2009-2015. Le pacte consacre les principes démocratiques de la gouvernance économique (dialogue et transparence), l'importance de la mise en valeur des ressources humaines et de la réduction de la pauvreté et enfin l'émergence d'une entreprise citoyenne soucieuse de la responsabilité sociale, de la protection de l'environnement et de l'aménagement de la rareté des ressources naturelles.

Ce Plan est venu pour remédier aux différentes lacunes dont pâtissait le secteur industriel marocain : étroitesse du marché local conjugué au faible pouvoir d'achat du consommateur, petite taille de l'entreprise

¹⁷ Données de l'Office des Changes

¹⁸ Données du Fonds Monétaire International (FMI)

marocaine en général, absence de rendements d'échelle, faible productivité, quasi absence de recherche/développement, ingénierie industrielle en balbutiement, stagnation des investissements et de l'emploi industriels, déficit de la balance commerciale des biens industriels avec l'extérieur.

Conscient de cet enjeu, le pacte de l'Emergence cherche à positionner le Maroc sur une vision à long terme dans le domaine de l'industrie et des services en mettant l'accent sur les activités à haute valeur ajoutée et sur les nouvelles technologies. Ainsi, il affiche les objectifs généraux suivants sur la période 2009-2015 :

- création de 220 000 emplois ;
- augmentation du PIB industriel de 50 milliards de DH supplémentaires ;
- génération de 65 milliards de DH supplémentaires en matière d'exportation ;
- injection de 50 milliards de DH d'investissements privés dans l'activité industrielle (non compris les investissements dans les plates formes industrielles) ;
- contribution à l'aménagement du territoire ;
- création de zones d'activités économiques sur l'ensemble du territoire avec l'objectif spécifique de valoriser le potentiel industriel de toutes les régions et de créer des synergies proactives entre ces régions ;
- positionner chaque territoire à l'aune de ses ressources et de ses potentialités.

Le Pacte National pour l'Emergence Industrielle prévoit, dans la mesure 104, la création de zones d'activités économiques sur l'ensemble du territoire avec l'objectif de valoriser le potentiel industriel de toutes les régions, de créer des synergies proactives entre ces régions et de positionner chaque territoire à l'aune de ses ressources et ses potentialités.

L'ambition à terme étant de créer de véritables pôles d'excellence intégrant les chaînes de valeurs industrielles et garantissant l'ensemble des pré-requis permettant un développement territorial durable et soutenu. A cet égard, et concernant le volet environnemental, il est à souligner que l'Etat focalise ses efforts sur la mise en place de dispositifs de réduction de la pollution hors site (station de traitement de rejets, prétraitement). En outre, tous les projets industriels font l'objet, avant leur lancement, d'une étude d'impact sur l'environnement validée par la Commission Nationale des Etudes d'Impact. Une fois opérationnels, ces projets sont dotés d'un cahier de charges prévoyant des spécifications permettant de maintenir l'état initial < ; (pH, température, DBO5, DCO, etc).

En vue d'accompagner la mise en œuvre des nouvelles orientations de la politique industrielle et de répondre à la problématique « croissance-investissement-emploi », il est proposé entre autres plans d'action un programme de « promotion des investissements et des exportations du secteur industriel marocain », Ce programme s'est inscrit dans l'esprit de l'appui à la politique d'entreprise ayant fait l'objet d'une validation conjointe dans le plan d'action voisinage UE- Maroc, ainsi que dans le contexte de la mise en œuvre de la charte Euro-méditerranéenne pour l'entreprise. L'Objectif général de ce programme vise à renforcer la compétitivité du secteur industriel et à améliorer l'environnement des affaires du Maroc dans le contexte de la libéralisation des échanges induits par l'Accord d'association Maroc-UE.

Par ailleurs, compte tenu de la volonté et des actions du Maroc pour l'intégration à l'Economie et à la Société du Savoir, le volet Offshoring du plan Emergence gagnerait à être coordonné avec la Stratégie Maroc Numérique 2013, dans le cadre de la mise en place des pôles technologiques et de pôles d'excellence à ambition internationale, et pour accélérer la généralisation et la pénétration des Technologies de l'Information et de la Communication pour le Développement socio-économique.

La préoccupation environnementale est présente dans les principaux projets du Programme Emergence. Le projet du groupe Renault qui intègre des normes environnementales pointues et des choix technologiques de pointe en est une illustration.

Plan Maroc Vert

L'importance stratégique de l'agriculture se révèle en termes de contribution au PIB, d'emplois, d'impact sur la croissance en aval par la transformation des produits agricoles et de stabilité macroéconomique, notamment pour ce qui est de la balance commerciale et du budget. Les enjeux sociaux et de développement durable sont également considérables : équilibres sociaux et territoriaux, fragilité des couches sociales sensibles aux prix des denrées alimentaires de base, rareté et fragilité des ressources naturelles.

La stratégie du **Plan Maroc Vert (PMV)** adopté début 2008 vise une meilleure valorisation des potentialités de l'ensemble du secteur agricole et une plus grande ouverture de ce secteur au marché.

Sans exclusion, mais avec des approches différenciées en fonction du tissu ciblé, le PMV s'articule sur deux piliers:

- une agriculture performante, adaptée aux règles du marché et organisée autour de nouveaux modèles d'agrégation équitables dans des filières à haute valeur ajoutée (**Pilier I**) à travers le financement de 700 à 900 projets d'un coût total de 10 milliards de DH
- un accompagnement solidaire de la petite agriculture dans les zones rurales difficiles (montagnes, oasis, plaines et plateaux du semi-aride) pour valoriser la production des terroirs, améliorer et pérenniser le revenu agricole de 500 à 600 000 exploitations et lutter contre la pauvreté (**Pilier II**)

Sur le plan économique, le PMV a pour ambition de faire de l'agriculture le principal moteur de croissance de l'économie marocaine dans les 10-15 prochaines années: renforcer la part de l'agriculture dans le PIB de 70-100 Mds DH, créer 1,5 million d'emplois supplémentaires, accroître la valeur des exportations de 8 à 40 Mds DH, et améliorer le revenu de 2 à 3 fois pour 3 millions de ruraux. De par les mesures qu'il préconise, ce plan projette d'enclencher une véritable transition agricole au Maroc et vise à renforcer la sécurité alimentaire du pays, augmenter la production et le revenu agricole, réduire le taux de pauvreté dans les zones rurales et sauvegarder les ressources naturelles

Les grands objectifs socioéconomiques que le PMV ambitionne d'atteindre prennent en compte toutes les composantes sociologiques, territoriales et environnementales et intègrent les objectifs du développement humain.

Parmi les contraintes, il y a lieu de souligner celle relative au profil sociodémographique de la population des exploitants agricoles dont l'âge moyen est de 52 ans et qui est composée pour près d'un quart (23%) de personnes âgées de plus de 65 ans. Il en découle que le succès d'un tel plan est, en partie, tributaire de la mise en œuvre de solutions appropriées pour améliorer les qualifications et renforcer les capacités d'une population à majorité analphabète¹⁹.

La formation et le renforcement des capacités, autant que l'amélioration du cadre de vie et la création d'un environnement assurant les chances d'accès à un minimum de bien-être économique et social sont des conditions nécessaires pour réguler l'exode rural et garder les jeunes dans le monde rural .

La population féminine représente près du tiers (32%) de la population active rurale et une meilleure intégration de la dimension « genre » fait partie des ajustements indispensables à apporter au PMV .

Une étude récente réalisée par la FAO dans le cadre d'une assistance technique pour renforcer les capacités de l'ADA et du MAPM dans la mise en œuvre du PMV²⁰ a également relevé des insuffisances au niveau de l'implication et de la responsabilisation des populations rurales dans les processus d'élaboration

19 L'enquête Nationale sur l'Analphabétisme, la Non Scolarisation et la Déscolarisation au Maroc (ENANSND, 2007) a révélé que le taux d'analphabète en milieu rural est de 61,4% et que celui relatif aux hommes ruraux âgés de 60 ans et plus est de l'ordre de 74,2%.

20 Projet FAO/TCP/MOR/3303 Formulation d'un Plan Stratégique de Formation pour appuyer la mise en œuvre du PMV

des projets ainsi que dans la capacitation des cadres techniques mobilisés pour la mise en œuvre du PMV. En effet, la réussite du PMV reposera sur la qualité des structures de proximité « Front Office²¹ », chaînon stratégique de la mise en œuvre de ce Plan. Ces structures seront appelées à jouer un nouveau rôle pour atteindre les paysans et réussir leur professionnalisation. La mise en œuvre du PMV exige donc des capacités additionnelles pour les cadres et agents des structures de proximité notamment dans les domaines des « soft skills » ou capacités relationnelles (communication, animation, capacité à travailler en équipe). Le renforcement de ces capacités est donc urgent.

Stratégie Nationale de l'Eau

L'accompagnement du développement du pays impose de consolider les acquis et de relever les défis du secteur de l'eau. Pour ce faire, une nouvelle impulsion visant le renforcement de la politique de l'eau a été amorcée et présentée dans le cadre de la stratégie de l'eau présentée à sa Majesté le 14 avril 2009 à Fès.

L'élaboration de la stratégie s'est basée sur trois leviers à savoir :

- des objectifs ambitieux pour satisfaire de façon pérenne nos besoins en eau et pour se protéger durablement face aux effets du changement climatique
- un changement radical de nos comportements (d'utilisation et de gestion de la ressource) à travers une gestion coordonnée de la demande et de la ressource
- une véritable gestion à long terme de l'eau.

Les grandes orientations et contours de cette stratégie portent sur les axes suivants :

1. la gestion et la demande en eau et la valorisation de l'eau,
2. la gestion et le développement de l'offre,
3. la préservation et la protection des ressources en eau, du milieu naturel et des zones fragiles,
4. la réduction de la vulnérabilité aux risques naturels liés à l'eau et l'adaptation aux changements climatiques,
5. la poursuite des réformes réglementaires et institutionnelles,
6. la modernisation des systèmes d'information et renforcement des moyens et des compétences.

Plan Halieutis

Le secteur des pêches joue également un rôle essentiel dans l'économie marocaine non seulement pour l'exportation mais aussi en tant que pourvoyeur d'emploi et de revenu pour de nombreuses familles et de protéines pour une grande partie de la population.

Le Plan Halieutis adopté en septembre 2009 a pour ambition:

- de porter à 21,9Mds DH le PIB du secteur à l'horizon 2020, contre 8,7 en 2007 en vue de faire de la filière un moteur de croissance pour l'économie nationale,
- d'augmenter la consommation du poisson au Maroc à 16 kg/hab/an contre 10 actuellement, et
- de porter le volume de la production halieutique de 1,035 à 1,6 millions de tonnes, notamment par le développement de l'aquaculture mais aussi par une modernisation des infrastructures et de la flotte de pêche tout en assurant la préservation des ressources à travers des plans d'aménagements.

²¹ Terminologie retenue par le PMV pour désigner les structures de proximité au contact des producteurs et de leurs groupements.

Plan Maroc Numérique 2013

Ce plan doté d'un investissement de 5,2 milliards de dirhams vise, entre autres, à :

- réduire la fracture numérique en développant l'économie du savoir et de la connaissance par la généralisation de l'usage de ces technologies au niveau des établissements scolaires, universitaires et des foyers ;
- instaurer plus d'équité dans l'accès à l'administration à travers le Programme E-Gouvernance ;
- améliorer la compétitivité des entreprises par la mise en place d'un système d'informatisation pour les Petites et Moyennes Entreprises.

Ainsi, la stratégie Maroc Numérique 2013 compte parmi ses orientations, deux priorités qui sont en étroite articulation avec celles prévues par le PNEI.

La première concerne le développement de l'offshoring TI, à travers diverses mesures visant à renforcer la crédibilité de la destination Maroc et à garantir sa pérennité, notamment l'accélération du déploiement des plateformes industrielles humaines, en quantité et qualité suffisantes.

La seconde priorité est relative à l'information des petites et moyennes Entreprises (PME) pour répondre à l'objectif d'amélioration de leur productivité et de leur compétitivité, second pilier du PNEI.

Vision touristique 2020

Même si la première mouture de la vision 2020 n'a pas été rendue publique, les prémices des consultations régionales suggèrent la prise de conscience du Département de tutelle du rôle de ce secteur dans la réduction des disparités inter et intra régionales. En effet, malgré l'importance du secteur du tourisme avec environ 8% du PIB, sa valeur ajoutée reste concentrée dans les villes de Marrakech et Agadir (61,2% des nuitées à fin juillet 2010). Cette concentration ne peut bénéficier à l'arrière pays et donc à la population rurale sans l'instauration d'une stratégie proactive militant dans ce sens.

La vision 2010 avait lancé le début d'une telle approche par le biais du Plan Azur en édifiant des stations en dehors de ces destinations condensées telles que la Station Méditerranée Saïdia, Mazagan Beach Resort (2009) et Mogador Essaouira (fin 2010). L'extension du plan aux régions de Guelmim-Esemara et Taza Al Hoceima, avec respectivement les stations de Oued Chbika à Tan Tan et celle de Cala Iris à Al Hoceima, témoignent de cette stratégie de diversification au niveau régional.

Le volet environnement et valorisation des ressources naturelles et culturels mérite plus d'attention par la diversification et l'approfondissement des études d'impacts sur l'environnement et les aspects sociaux, et en intégrant les scénarios du changement climatique.

Le concept des Plans d'Accueil Touristique (PAT) semble être une démarche inclusive du tourisme rural et écologique. Les PAT devraient être opérationnalisés en assurant plus de synergie entre les différents acteurs et des mécanismes de financement adaptés.

Le secteur de l'artisanat est un levier stratégique à grande valeur ajoutée pour le développement duquel, le Maroc a élaboré une vision stratégique à l'horizon 2015, dont le contrat programme, en cours de réalisation, a été signé sous la présidence effective de Sa Majesté le Roi MOHAMMED VI, le 20 février 2007. Les programmes d'actions qui en découlent visent l'atteinte d'objectifs chiffrés en termes de création d'emplois, de croissance du chiffre d'affaires, de création d'entreprises et de nouvelles zones d'activités, ainsi que de la formation et la sauvegarde de l'environnement.

Plan logistique

La concentration des activités sur le littoral est l'une des résultantes de la concentration de la logistique dans cette zone. Le plan logistique opère pour améliorer le rendement des zones industrialisées (Axe Tanger-El Jadida) mais également pour ouvrir de nouvelles opportunités dans le reste du pays. Cette initiative est à même d'améliorer les avantages compétitifs des autres régions telles celles du Sud et de l'Oriental.

Ainsi, le plan représente un prolongement des réformes relatives au secteur des transports dont notamment la libéralisation du transport routier des marchandises et le lancement des grands chantiers dans le domaine des infrastructures routières (rocade méditerranéenne) et autoroutières (Marrackech-Agadir et Fes-Oujda). Ces chantiers joueraient un rôle indéniable dans l'ouverture de l'arrière pays et la valorisation de sa production.

1.3. Défis sociaux et inégalités socio spatiales

1.3.1. Une pauvreté réduite mais des inégalités persistantes

Tel que mentionné plus haut, le taux de pauvreté est passé de 15,3% en 2001 à 9% en 2007, au niveau national. En milieu rural, ce taux est passé de 25,1% à 14,5% soit une baisse de 10,6 points. En milieu urbain le taux de pauvreté est passé de 7,6% à 4,8% soit une baisse de 2,8 points. L'inégalité en termes de dépenses de consommation des ménages, qui est la base de calcul de la pauvreté monétaire se traduit par des écarts importants entre les plus aisés et les plus pauvres. Ainsi, en 2007, la dépense annuelle moyenne entre les 10% des personnes les plus aisées du milieu urbain du pays est plus de 18,6 fois celle des 10% des personnes les plus pauvres du milieu rural (45819 dirhams contre 2463 dirhams). En comparaison avec d'autres pays, l'indice de Gini, qui donne une idée sur l'ampleur des inégalités, est de 0,4 au Maroc, soit pratiquement le même qu'en Tunisie et légèrement supérieur à celui de l'Algérie (0,37). Ce niveau est largement inférieur à celui de la Chine, du Brésil et de l'Afrique du Sud, grands pays émergents qui réalisent des croissances économiques élevées accompagnées par une baisse importante de la pauvreté.

Néanmoins, il est établi par la communauté des chercheurs sur la pauvreté que la mesure monétaire de pauvreté ne reflète pas la complexité de la situation. La mesure monétaire de la pauvreté ne reflète pas tous les aspects réels et certaines tendances vont vers une « mesure multidimensionnelle » de la pauvreté.

L'inégalité au Maroc ne se manifeste pas seulement dans la seule mesure monétaire représentée par les dépenses de consommation. Elle se retrouve aussi dans tous les domaines de la vie quotidienne des ménages. L'analyse de certains indicateurs sociaux, selon les classes de dépenses (déciles ou quintiles), illustrerait nettement ce fait. Il s'agit par exemple de l'accès à la santé, à l'éducation et à certains services de base.

L'une des initiatives les plus novatrices pour lutter contre ces inégalités consiste en **l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH)**.

Approche novatrice s'assimilant à une stratégie nouvelle de lutte contre la pauvreté, l'exclusion et la précarité et à une mise en application du « nouveau concept d'autorité », l'INDH est un programme de développement local qui se veut à la fois ciblé et participatif. Ce programme vise 403 communes rurales qui ont un taux de pauvreté de plus de 30% et 264 quartiers urbains où les conditions d'exclusion sociale sont aiguës. Identifiées par les habitants des communautés cibles, eux-mêmes, les actions qu'il prône visent essentiellement la satisfaction des besoins en matière d'équipements et de services sociaux, l'appui aux activités génératrices de revenus, le renforcement des capacités et l'animation sociale.

Le bilan de ses réalisations est, en effet, positif à plusieurs niveaux : près de 5 millions de bénéficiaires et pas moins de 19.848 projets réalisés en l'espace de 5 ans. L'INDH a permis d'atteindre depuis son entrée en application, les résultats suivants :

- Amélioration du taux d'accès aux services sociaux de base (eau potable, électricité, voirie etc.) particulièrement dans les zones rurales ;
- Renforcement des infrastructures de proximité se rapportant à l'encadrement des jeunes et des femmes : Maisons des jeunes, foyers féminins, Maisons de citoyen... ;
- Appui de la scolarisation en milieu rural et périurbain : réaménagement des classes et des blocs sanitaires, le soutien scolaire, la mise en place d'un réseau des classes préscolaires dans le système d'enseignement public et l'amélioration de la performance du programme national de la lutte contre l'analphabétisme ;
- Encouragement et accompagnement des initiatives des associations locales avec une attention importante donnée aux activités génératrices de revenus, aux initiatives communautaires des associations des douars ruraux et à la mise à niveau des centres d'accueil des enfants en situation difficile : Enfants en situation de rue, Enfants scolarisés issus des familles modestes et Enfants inadaptés mentalement.

L'impact de l'INDH en matière de réduction de la pauvreté est réel et la perception de ses retombées bénéfiques par la population est confirmée.

Il est à souligner également le rôle et l'importance des AGR en matière de création d'emploi et d'amélioration des conditions de vie. Depuis le lancement de l'INDH, 15% des projets (soit 3.309 projets) réalisés s'inscrivent dans le cadre des AGR financées à hauteur de 1,04 milliard de dirhams avec une participation de 66% de l'INDH.

Une enquête qualitative menée par le HCP en avril et mai 2009, a révélé qu'un ménage sur deux considère que ses conditions de vie se sont améliorées grâce aux projets de l'INDH. Les liens de causes à effet entre INDH et la réduction de la pauvreté méritent, néanmoins, d'être analysés avec plus de profondeur.

L'INDH a accordé une attention particulière à l'approche genre et particulièrement aux projets visant l'autonomisation des femmes (1.134 projets et 1 million de femmes bénéficiaires). Conduite par l'ONDH en 2008/2009, une revue à mi-parcours de la mise en œuvre de cette initiative a, par ailleurs, mis en relief ses résultats positifs parmi lesquels il y a lieu de souligner sa contribution notable au développement du tissu associatif et à l'instauration de nouvelles vocations citoyennes qui cherchent non pas à offrir des services mais à mobiliser les populations en tant que partenaires des pouvoirs publics dans la conduite du développement. La redistribution de ressources aux populations pauvres à travers le territoire, ainsi que le renforcement des capacités en matière d'ingénierie sociale font également partie de ces résultats positifs.

Cette même revue n'a pas manqué, cependant, de relever certaines insuffisances. Les plus importantes d'entre elles ont principalement trait aux défaillances et dysfonctionnements en matière de gouvernance de l'INDH, à la faible participation des femmes et des jeunes dans les instances de cette gouvernance, aux capacités insuffisantes des ONG et des acteurs locaux, à la faible appropriation des projets réalisés par les communes bénéficiaires, ce qui pose le problème de la durabilité de leurs effets.

De toutes les recommandations faites au terme de cette revue, on note principalement celles ayant trait au ciblage et à la territorialisation des actions préconisées. Basé sur la carte de la pauvreté, le ciblage territorial du programme INDH est, en effet, appelé à être davantage affiné en l'adaptant aux différents niveaux territoriaux et en l'inscrivant dans le cadre de la nouvelle politique de déconcentration. Cela non seulement dans le but de s'assurer de l'implication responsable des collectivités locales et de leur permettre une meilleure appropriation des projets, mais aussi et surtout afin de garantir la pérennité de leurs effets.

Il faut aussi souligner l'action en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire, menée essentiellement sous l'égide du Ministère des Affaires Economiques et Générales.

1.3.2. Le droit à l'éducation de base

D'importants progrès ont été réalisés en matière de généralisation de l'éducation primaire, et se traduisent essentiellement par l'amélioration du taux net de scolarisation des enfants de 6/11 ans estimé par le Ministère de l'Education (2008/09) à 90,5% au niveau national (90,6% en milieu rural et 90,5% en milieu urbain). Le programme d'urgence (2009-2012) vise à consolider ces progrès et à optimiser les orientations de la Charte Nationale de l'Éducation et de la Formation. Toutefois des défis énormes persistent en matière de consécration du droit à l'éducation.

1er défi : un accès incomplet et inéquitable à l'éducation de base.

Le Rapport National des OMD 2009 indique que le taux net de scolarisation a atteint presque 91% pour les garçons et 90,2% pour les filles en milieu urbain, et 93,2% pour les garçons et 88% pour les filles en milieu rural, ce qui montre une nette réduction des disparités basées sur le sexe et sur le milieu. Analysée au niveau de l'enseignement, l'offre éducative au Maroc reste, cependant, incomplète et inéquitable. Une minorité d'enfants, parmi les plus vulnérables, reste exclue de l'éducation primaire et 59,5% des petites filles n'avaient pas accès à l'enseignement préscolaire contre 44,4% de garçons en 2009, en plus de grandes disparités dans la qualité de l'offre préscolaire²². L'inégalité socio-spatiale notamment sexo-spécifique en matière d'éducation est davantage prononcée au niveau de l'enseignement collégial (12-14 ans). 44% des enfants de cette catégorie d'âge atteignent ce niveau d'enseignement, dont seulement 16% des filles rurales, et 22% des garçons ruraux, contre respectivement, 68% et 65% pour les filles et les garçons vivant en milieu urbain.

En outre, un nombre important d'enfants et de jeunes demeurent en dehors de toute offre éducative, formelle ou non formelle, puisque plus de 20% des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont encore analphabètes. La proportion des filles dans cette catégorie est d'environ 30%.

Enfin malgré l'accélération des programmes d'alphabétisation, près de 40% de la population âgée de 10 ans et plus est analphabète, avec une distribution nettement inégale entre les deux sexes et les milieux urbain et rural. Ainsi, tout âge confondu, 72% des hommes sont alphabétisés contre 49% des femmes.

Analyse des causes

Une des principales causes de la situation actuelle réside dans les carences de l'Etat, qui ne prend pas en charge le coût de la scolarisation des enfants pauvres et ne déploie pas assez de moyens pour lutter contre les représentations sociales défavorables à la scolarisation des filles. Les causes structurelles sont la pauvreté, le manque de mobilisation générale de tous les départements pour appuyer le Ministère de l'Education Nationale (MEN) et l'insuffisance de la culture de la responsabilité ainsi que la reddition de compte. (Il s'agit explicitement de l'application des dispositions légales relatives à l'obligation de la scolarisation des enfants). Le passage au collège est marqué par un passage quasi obligatoire par l'internat, surtout en milieu rural, ce qui va à l'encontre des traditions pour de nombreuses familles, notamment rurales, qui culturellement sont réticentes à voir les filles poursuivre leurs études hors de leur village d'origine et de leur milieu familial.

2^{ème} Défi : Une qualité d'apprentissage insuffisante

Les différentes réformes visant à améliorer la qualité de l'apprentissage ont donné quelques fruits mais n'ont pas atteint les résultats escomptés : les niveaux globaux des acquis scolaires des élèves de la sixième

22 Conseil Supérieur de l'Enseignement. Etat et Perspectives du Système d'Education et de Formation. Instance Nationale d'Evaluation du système d'éducation et de Formation. Rapport annuel 2008

année du primaire sont de 44% en mathématiques, de 28% en français et de 36% en arabe ; ceux de la quatrième année primaire sont de 34% en mathématiques, de 35% en français et de 27% en arabe.

Si le taux d'achèvement du primaire s'est amélioré (87,5% en 2009, dont 86,5 % pour les garçons, et 88,4% pour les filles), l'amélioration de la qualité est entravée par la difficulté de traduire les nouvelles approches d'apprentissage initiées par les autorités éducatives au niveau de la classe et pour lesquelles les enseignants n'ont pas reçu une formation initiale. Il en résulte un décalage à deux niveaux : i) entre les nouvelles orientations et les pratiques pédagogiques réelles en classe, et ii) entre le niveau attendu des élèves et leur niveau réel.

Analyse des causes

La cause immédiate réside dans le fait que la priorité a été donnée à la généralisation sans effort semblable sur la qualité.

Plan d'Urgence Education – Plan Al Najah (2009-2012)

C'est dans une tentative de pallier ces dysfonctionnements et le faible rendement du système éducatif marocain que le Plan d'Urgence (PU) pour l'éducation, aussi baptisé le Plan El Najah, a été élaboré et lancé officiellement en septembre 2008.

A travers ce Plan d'urgence, les autorités marocaines ont décidé de consacrer un budget colossal à la généralisation et à la modernisation de l'éducation: 35 milliards de dirhams (3,1 milliards d'euros) ont été alloués à ce plan quadriennal (2009-2012). Financé aux quatre cinquièmes par le budget national, ce plan est soutenu par plusieurs bailleurs de fonds (groupe multi bailleurs pour l'éducation²³).

Le Plan d'urgence : forces, faiblesses et résultats

Ayant pour objectif affiché de placer l'apprenant au cœur du système, ce programme se décline en quatre domaines complémentaires (« Espaces ») portant sur 25 projets.

Forces du PU

L'une des forces du Plan d'urgence réside dans la forte mobilisation des acteurs publics, fruit de la volonté politique et du processus participatif impliquant les différentes instances gouvernementales concernées. Ce plan part d'un bilan exhaustif, dont le but principal est de consolider les résultats et les acquis. Il est à noter l'implication particulière du personnel du Ministère de l'Education Nationale dans l'établissement de ce bilan.

Faiblesses et risques du PU

Tel que mentionné précédemment, le Maroc détient l'un des taux les plus élevés en matière d'analphabétisme dans la région arabe (près de 40%). Or, l'éducation non formelle et la lutte contre l'analphabétisme ont été occultées par le Plan d'urgence, ces domaines ne semblant pas être considérés comme prioritaires.

Le PU est un plan ambitieux qui se donne pour mission de rattraper le retard dans le développement d'un système d'éducation et de formation pour tous et de qualité. De tels objectifs nécessitent une rénovation en profondeur et, par là même, des délais raisonnables pour des améliorations nécessairement progressives. Or, le délai assigné de 4 ans semble peu réaliste au regard des défis et des chantiers à mener. Changer les habitudes (management, corps enseignant etc.) nécessite un travail de longue haleine et, plus que tout

23 Comprenant BM, BAD, BEI, AFD, UE

autre, l'Éducation est un secteur dans lequel le facteur temps est fondamental.

En outre, si nous nous penchons de près sur les différents projets du PU, nous remarquerons qu'un certain nombre d'entre eux sont des projets de construction et concernent le développement d'infrastructures (écoles, latrines, cantines etc.). L'accent est donc mis sur du « dur » du fait des besoins en bâtiments, et appareillages. Environ la moitié du budget total alloué au PU est dirigé vers les infrastructures, la quasi-totalité restante est attribuée aux besoins de fonctionnement dont une grande proportion sert à payer les traitements et les autres frais engendrés par les ressources humaines. Or, au-delà des besoins évidents en infrastructures, particulièrement dans les zones rurales, c'est la qualité déficiente du système qu'il s'agit de corriger. Le PU se situe davantage dans une optique d'objectifs quantitatifs plutôt que qualitatifs. L'accent mis sur l'extension de l'enseignement obligatoire vient renforcer ce trait.

Enfin, l'articulation entre les différents axes et projets n'est pas visible. L'un des défis du système réside dans le cloisonnement des sous-systèmes d'éducation, de formation et d'enseignement supérieur, ce qui entrave le cheminement des individus au sein du système (non existence ou existence insuffisante de passerelles). L'articulation entre l'enseignement fondamental/secondaire et l'enseignement supérieur par exemple n'est pas claire.

Résultats du PU

Un dispositif de suivi de ce programme a été élaboré par les directions compétentes du ministère et a consisté en : (i) la constitution d'équipes de gestion et de suivi spécialisées (Project Management Office et Equipes Techniques de Suivi), (ii) l'élaboration d'une série d'indicateurs et d'outils de suivi ainsi que (iii) la mise en place de procédures de suivi. La dissémination de l'information est assurée par des outils différents selon le niveau d'intervention : central, régional, provincial ou même au niveau de l'établissement.

Analyse des rôles et des lacunes de capacité des détenteurs d'obligations dans le secteur de l'éducation.

Les principaux détenteurs d'obligations sont l'État ainsi que les acteurs de la société civile surtout les parents qui ont la responsabilité d'assurer aux enfants et aux jeunes la jouissance de leur droit à l'éducation. Les lacunes de capacités des détenteurs d'obligations sont essentiellement : (i) l'insuffisance des ressources mobilisées pour assurer l'accès à l'éducation pour les catégories les plus pauvres, enclavées, défavorisées et vulnérables; (ii) la non priorisation de la lutte contre l'analphabétisme; (iii) une motivation insuffisante, instabilité et faible engagement des enseignants; (iv) une faible capacité à appliquer les orientations de la Charte Nationale de l'Éducation et de la Formation et (v) les dispositions des textes juridiques et réglementaires en matière de l'implantation déséquilibrée du secteur privé.

L'État, en l'occurrence le Ministère de l'Éducation, reste le principal détenteur d'obligations, suivi de la société civile, y compris les parents.

Perspectives

Le secteur de l'éducation est fortement lié à des considérations économiques, sociales, politiques qui ne sont pas du ressort de son champ d'intervention directe. Aussi semble-t-il important de veiller à ne pas prendre l'éducation comme un secteur isolé.

Dans une perspective de droit, le concept d'équité en éducation est à placer au cœur de la réflexion et de la démarche. Toute action visant l'amélioration du système éducatif et de formation au Maroc se doit de garder à l'esprit cette notion d'équité. Par le biais de l'approche droits, ce sont les populations les plus vulnérables : femmes, populations issues des zones rurales/enclavées, victimes de la pauvreté économique et sociale, porteurs de handicaps, populations à besoins spécifiques, etc., qui bénéficient d'une action ciblée. Il s'agit d'assurer le droit à l'éducation dont les pouvoirs publics sont les garants.

1.3.3. Le droit à la santé

Sur le plan de la santé, l'amélioration des conditions sanitaires de la population se reflète au niveau de l'augmentation de l'espérance de vie. Cette dernière se situe à 72,9 ans en 2009 contre 65,5 ans en 1988 et 47 ans en 1962. La couverture vaccinale a eu un impact considérable sur la situation épidémiologique de certaines maladies cibles telles que la poliomyélite et la diphtérie dont les derniers cas ont été, respectivement, déclarés en 1987 et en 1991. **Le Programme National d'Immunisation (PNI)** a permis aussi d'éliminer le tétanos néonatal comme l'une des causes de mortalité néonatale et de réduire la mortalité liée à la rougeole et à la coqueluche. **Le Plan Stratégique National de Lutte contre le VIH/sida 2007/2011** a contribué au maintien de la séroprévalence du VIH à un niveau faible dans la population générale (0,1%).

Les plus grands défis en matière de santé sont à relever au niveau de la santé maternelle et infantile, la nutrition, l'accessibilité aux soins de santé en milieu rural. Malgré les efforts déployés, des obstacles à l'accès universel demeurent et l'épidémie se développe dans certaines populations les plus exposées au risque d'infection par le VIH.

Au Maroc, les maladies chroniques constituent également un problème de santé publique. Il est bien établi que, sans prévention, ces pathologies sont responsables de la majorité des décès et des incapacités et représentent une charge de morbidité croissante qui grève de plus en plus lourdement les budgets des Etats. Dans ce cadre, l'élaboration d'une stratégie intégrée pour la lutte contre les maladies chroniques est nécessaire. Cette stratégie doit couvrir à la fois la prévention primaire, secondaire et tertiaire et se fixer des objectifs réalistes. Un plan d'action (2010 – 2019) a été développé et mis en œuvre par le Ministère de la Santé en vue d'améliorer la qualité de vie des malades et de leurs proches.

Les déficits structurels et organisationnels que connaissent les maternités hospitalières et les maisons d'accouchement nécessitent une mise à niveau plus accélérée, surtout dans le milieu rural enclavé et le périurbain. En outre, le défi de mortalité maternelle n'est pas seulement un problème médical, les disparités énormes en matière des déterminants sociaux de la santé tels que la pauvreté et l'enclavement, ainsi que les rapports sociaux et normes liées au genre limitant l'autonomie d'accès des femmes aux soins de santé, se répercutent de manière dramatique sur l'état de santé de femmes et empêchent ces dernières de jouir de leur droit à la survie.

1^{er} défi : Une mortalité maternelle et infantile encore élevée

Des progrès significatifs ont été réalisés en matière de santé maternelle et infanto-juvénile notamment ceux relatifs aux risques de la mortalité liés à la maternité, au suivi de la grossesse, à l'assistance à l'accouchement et aux maladies transmissibles et le sida, mais demeurent en deçà des objectifs escomptés.

La réduction de la mortalité et de la morbidité maternelle et infanto-juvénile est l'une des priorités du Ministère de la Santé et constitue un véritable défi à relever au cours des prochaines années. Dans ce sens, des progrès significatifs ont été enregistrés en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Ainsi, en ce qui concerne la réduction de la mortalité infanto-juvénile (OMD4), une baisse considérable a été enregistrée, passant de 143/mille en 1980 à 47/mille au cours de la période 1999 – 2003, pour atteindre 37,9/mille selon les résultats de l'Enquête Nationale Démographique (END 2009/2010). Quant au taux de mortalité infantile, il est passé de 57/mille entre 1987 – 1991 à 40/mille entre 1999 et 2003, puis à 32,2/mille entre juin 2008 et juin 2009, soit une régression de 30% et de 20%, respectivement. Parallèlement, la mortalité néonatale a connu une diminution passant de 31/mille entre 1987 – 1991 à 27/mille entre 1999 – 2003, soit une régression de l'ordre de 13%.

Dans le but de consolider ces acquis et d'accélérer l'atteinte des OMD, le Ministère de la Santé a retenu dans son plan d'action 2008 – 2012, l'accélération de la généralisation de la stratégie de prise en charge intégrée de l'enfant, le renforcement du Programme National d'Immunisation avec notamment l'introduction du vaccin contre le pneumocoque et de celui contre le rotavirus dans le calendrier national de vaccination depuis octobre 2010 et le renforcement des interventions en faveur de la nutrition avec l'élaboration de la Stratégie Nationale de Nutrition dont la promotion de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant et la surveillance de la croissance constituent des interventions majeures, ainsi que la lutte contre les carences en micronutriments.

Concernant la réduction de la mortalité maternelle (OMD 5), les résultats de l'Enquête Nationale Démographique (END 2009/10) montre un taux de mortalité maternelle ajusté se situant à 132 décès pour 100.000 naissances vivantes entre juin 2004 et juin 2009.

Comparée aux estimations de l'EPSF de 2003 – 2004 (227 décès maternels pour 100.000 naissance au cours de 1995 – 2003, la mortalité maternelle au Maroc aurait reculé de près de 42%. Selon les estimations de la Banque Mondiale, l'OMS, l'UNFPA et l'UNICEF, le taux de mortalité maternelle serait de 110 décès maternels. Cette baisse de la mortalité maternelle est fortement corrélée avec l'évolution favorable notée dans l'utilisation des services de santé offerts à la femme. Ainsi, le taux de prévalence contraceptive chez les femmes mariées de 15 à 49 ans a sensiblement augmenté, passant de 42% en 1990 à 63% en 2004 et selon les données fournies par l'Enquête Nationale Démographique 2009/2010, la proportion des femmes enceintes de 8 mois qui ont recours à une consultation prénatale s'élève à 80% et la proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié est estimé à 80% en 2009. Devant cette situation et dans le cadre de l'atteinte des OMD, le Ministère de la Santé a mis en place un Plan National d'Accélération de la réduction de la mortalité maternelle et infantile pour la période 2008 – 2012. Ce dernier a fixé comme objectifs, la réduction de la mortalité maternelle à 50 pour 100.000 naissances vivantes et la mortalité infantile à 15 pour 1.000 naissances vivantes à l'horizon de 2012 et s'articule autour des 3 axes stratégiques :

- La réduction des barrières d'accès aux soins obstétricaux et néonatales et l'amélioration de la disponibilité d'un personnel qualifié dans les structures d'accouchement ;
- L'amélioration de la qualité de la prise en charge de la grossesse et de l'accouchement ;
- L'amélioration du pilotage du programme de lutte contre la surmortalité maternelle et infantile.

Ainsi, plusieurs mesures ont été mises en œuvre, dont l'instauration systématique de la gratuité de l'accouchement normal et par Césarienne, des kits d'accouchement, des médicaments et des fongibles et du transfert de la mère et du nouveau né, l'audit de toutes les structures d'accouchement au niveau national et le lancement du processus de leur mise à niveau et la mise en place d'un système de surveillance des décès maternels et néonataux et de suivi des actions.

Analyse des causes

Les causes immédiates de la forte mortalité maternelle sont les complications durant la grossesse, au cours de l'accouchement et du post-partum. Les causes immédiates de la mortalité infanto juvénile sont la souffrance néonatale, la prématurité, les diarrhées et les infections respiratoires aiguës. Les causes sous-jacentes sont la faible incidence des soins prénatals et de l'accouchement en milieu surveillé, surtout en milieu rural ; la difficulté d'accès physique et économique aux soins de santé primaires; les pratiques traditionnelles et la faible participation communautaire; l'absence d'eau potable et d'assainissement dans certaines zones rurales et périurbaines ; le manque de sensibilisation des populations aux risques liés à la grossesse et à l'accouchement et l'absence d'éducation parentale. Les causes structurelles sont l'insuffisance du budget de la Santé (5% à 6% du budget de l'Etat dont plus des deux tiers sont consommés par le secteur hospitalier) et

la faible part (7%) réservée aux femmes et aux enfants; la pénurie et l'inégalité de répartition des ressources humaines ; la mauvaise gestion et le manque de coordination public/privé; l'enclavement de nombreuses localités ; la pauvreté et l'analphabétisme.

2^{ème} défi : un accès inéquitable aux soins de santé

Le droit d'accéder aux services de santé bute sur une série d'inégalités. Les infrastructures, souvent vétustes, sont mal réparties. Par exemple, le Réseau des établissements de soins de santé de base (RESSB) enregistre des écarts entre les régions qui vont d'un établissement pour 4 930 habitants à un pour 36 800 habitants. La proportion de la population qui ne peut pas recourir aux soins est de 44% en milieu rural et de 28,6% en milieu urbain. Dans ce contexte, les services de soins offerts aux enfants sont très limités. Les enfants handicapés n'ont pas accès à des soins spécialisés tandis que l'offre de services publics d'hygiène buccodentaire reste très insuffisante.

Pour remédier à l'accès aux soins, le Ministère de la Santé a mis en place un plan spécifique d'amélioration de la couverture sanitaire en milieu rural pour la période 2008 – 2012 afin d'assurer l'équité de l'offre de soins entre régions et entre le milieu rural et urbain et de faciliter l'accès aux soins pour les plus démunis et surtout pour la population rurale.

Ce plan a pour objectif d'améliorer les indicateurs de santé en milieu rural et de réduire les disparités de l'offre de soins en améliorant l'accès de la population rurale à des soins de santé essentiels de qualité, en augmentant l'utilisation des services de santé en milieu rural et en impliquant d'avantage la communauté et les partenaires dans les actions de santé ciblant le milieu rural. Ainsi, 3 axes stratégiques d'intervention ont été retenus :

- L'augmentation et amélioration de la couverture sanitaire fixe : dans ce sens, en plus de l'augmentation de la couverture sanitaire en milieu rural, un processus d'amélioration de la qualité des soins offerts a été mis en place. Ainsi, plusieurs actions ont été menées comme le renforcement des compétences des professionnels de santé, l'acquisition des moyens de transfert pour l'évacuation d'urgence et le renforcement de la disponibilité des médicaments et du plateau technique existant avec l'introduction d'investigations hématologiques et biologiques de base et des examens échographiques au niveau des structures sanitaires du milieu rural.
- Renforcement et amélioration de la couverture sanitaire par la stratégie mobile : Ainsi, les provinces à caractère rural ont été dotées en moyens nécessaires (véhicules tout terrain, médicaments, carburant,....) pour renforcer le mode couverture fixe et offrir à la population des localités enclavées et celles d'accès difficile un paquet d'activités qui répondent à une logique des besoins et d'attente de la population en tenant compte des spécificités épidémiologiques, géographiques et culturelles locales.
- Renforcement des actions et de la participation communautaire : En conformité avec le concept des soins de santé primaire, des actions de santé ont été définies et conduites avec implication de la communauté pour prévenir certaines maladies prodigué des soins et sensibiliser la population sur certains problèmes de santé. Ainsi, plusieurs projets ont été développés comme la création des Dar Al Oumouna, (maison d'attente), l'Education Parentale,

Analyse des causes

Les causes immédiates des inégalités en matière d'accès aux soins sont l'insuffisance de l'offre de soins en milieu rural et la pauvreté. Les causes sous-jacentes sont les spécificités de l'habitat rural ; la faiblesse du pouvoir d'achat des ménages et du financement collectif solidaire ; l'absence de mécanismes incitatifs favorisant le développement du secteur privé dans les zones défavorisées et les dysfonctionnements du système de santé (faiblesse des outils de planification, absence de normes pour encadrer les professionnels de santé, manque de coordination entre les départements concernés ; cloisonnement entre les niveaux ambulatoire

et hospitalier). Les causes structurelles sont l'insuffisance des ressources budgétaires, la répartition inadéquate/inéquitable des ressources entre les régions et les provinces, la forte part des paiements directs des ménages dans le financement de la santé et l'absence d'une véritable politique nationale de santé à long terme.

3^{ème} défi : une assurance médicale encore insuffisante

L'un des défis majeurs qui entravent l'accès au droit à la santé est son coût.

Le problème des coûts et donc de l'accès aux soins de santé devrait en partie être résolu par l'extension progressive de la couverture médicale de base. Or la couverture médicale à ce jour reste limitée aux salariés et fonctionnaires du secteur public. La mise en œuvre de l'AMO a pu faire passer la part de la population bénéficiant d'une assurance maladie de 16% à 30%. Cependant, l'accès à cette couverture par les plus démunis est conditionné par l'entrée en vigueur du RAMED, qui est présentement en phase d'expérimentation.

Analyse des causes

Les causes de la non couverture médicale pour une large partie de la population marocaine résident principalement dans les critères très précis d'adhésion aux Mécanismes d'Assurance Maladie Obligatoire (AMO). En théorie, l'adhésion à cette assurance est obligatoire depuis 18 août 2005, mais le mécanisme de financement est assuré par une contribution patronale et salariale assise sur les salaires, et de ce fait laisse de côté une large frange de la population (petits exploitants agricoles, petits artisans, marchands et membres du secteur informel). Les autorités sont conscientes de ce fait depuis longtemps et elles permettaient un accès en théorie gratuit aux soins aux personnes justifiant d'un «certificat d'indigence», délivré par les autorités locales (moqqadems). Ce système de délivrance ayant fait l'objet de sévères critiques de par son caractère arbitraire et ses abus répétés, il a été décidé de lancer un système plus formel, le **RAMED** (en cours d'expérimentation, tel que mentionné précédemment) qui, bien que couvrant en théorie près de 8.5 millions de personnes, soit 28% de la population, sera (à son entrée en vigueur) encore considéré comme ciblant «les plus pauvres» et laissera de côté une certaine frange de la population non couverte par l'AMO mais considérée comme étant en mesure de régler les frais de santé. Il faut également noter que l'accès aux soins gratuits ne couvrira pas les médicaments, dont la cherté au Maroc a été «établie par plusieurs enquêtes.

A noter, qu'à cet égard, le Ministère de la Santé a mis en place une nouvelle procédure de prix identique pour les médicaments fabriqués localement et importés en établissant un projet de texte sur la fixation des prix des médicaments et l'institutionnalisation de la commission des prix des médicaments qui a été mise en place. Et, en tenant compte de l'intérêt accordé aux génériques pour améliorer l'accessibilité aux médicaments, les achats du Ministère de la Santé en 2009 ont été à 81% des produits génériques contre 19% pour les princeps. Ces achats de génériques ont représenté en valeur 60% contre 40% pour les princeps. Dans le cadre des efforts menés pour l'élargissement des populations bénéficiaires de la couverture médicale, le gouvernement est en cours de finalisation des procédures liées à l'application de l'AMO aux travailleurs indépendants, aux personnes exerçant une activité non salariée et aux étudiants.

En effet, le Régime d'Assurance Médicale (RAMED) constitue un important volet dans l'instauration de la couverture médicale au profit des démunis. Ce régime, qui a débuté en phase expérimentale dans la région de Tadla Azilal depuis le 4 novembre 2008, a montré des résultats concluants et encourageants d'après l'étude d'évaluation qui a été menée. A la lumière de cette expérience, la décision a été prise par le Gouvernement de généraliser progressivement le RAMED aux autres régions du Maroc durant l'année 2010.

4^{ème} défi : une situation nutritionnelle des enfants et des femmes encore inquiétante

La situation nutritionnelle de la population marocaine s'est améliorée par rapport à son niveau d'il y a une quarantaine d'années grâce, d'une part, au développement économique du pays et, d'autre part, à l'amélioration des services de santé et au développement d'autres secteurs comme l'agriculture, l'éducation et d'autres services sociaux et d'autre part à l'amélioration des services de santé. Ainsi, le Ministère de la Santé a mis en place depuis les années soixante un ensemble d'interventions spécifiques visant l'amélioration de l'état nutritionnel des populations, en particulier les plus vulnérables. Il s'agit de la surveillance de la croissance, du dépistage des cas de malnutrition et de leur prise en charge nutritionnelle, et ce à côté de la promotion des bonnes pratiques pour ce qui est de l'allaitement maternel, de la diversification alimentaire et de l'alimentation de l'enfant en général, la supplémentation en vitamines et en sels minéraux des enfants et des femmes durant la grossesse et en post partum, ainsi que la promotion de la consommation des aliments fortifiés en micronutriments. Cependant, l'analyse de la situation nutritionnelle des différents groupes de la population montre que plusieurs problèmes persistent encore. Ainsi, le pays, en transition nutritionnelle et démographique, fait face à la double charge des maladies nutritionnelles. Alors que les problèmes de sous-nutrition existent encore, la charge des maladies liées au surpoids (maladies cardiovasculaires ; diabète, hyperlipémies...) progresse de façon alarmante et touche une très large frange de la population. La sous nutrition, dont le rôle en tant que déterminant de la mortalité infanto juvénile a été bien démontré, constitue un problème de santé publique dans le pays. Le retard de croissance et l'insuffisance pondérale touchent 18% et, respectivement, 10% des enfants de moins de cinq ans et la faim cachée ou la carence en micronutriments est très répandue : 63% des enfants âgés de 6 à 12 ans ont une carence en iode et dont : 63 % des enfants âgés de 6 à 12 ans ont une carence en iode et dont 22 % présentent un goitre, l'anémie par carence en fer touche 31.5% des enfants de 6 mois à 5 ans, 32.6% des femmes en âge de procréer et 37.2% des femmes enceintes. La carence en Vitamine A est observée chez 41% des enfants de 6 mois à 6 ans. L'allaitement maternel exclusif jusqu'à six mois n'est pratiqué que dans 15% des cas (Enquête MICS-2006).

Analyse des causes

Les causes immédiates des maladies sont un régime alimentaire inapproprié sont les maladies, tandis que les causes sous-jacentes sont la sécurité alimentaire insuffisante, les soins maternels et des enfants, inadéquats, les services de santé insuffisants ainsi qu'un environnement non sanitaire. Les causes structurelles sont liées au manque de ressources pour les ménages pauvres, les politiques inappropriées en matière d'alimentation et de nutrition, les facteurs climatiques et écologiques.

Devant cette causalité complexe des problèmes nutritionnels et leur lien très étroit avec les facteurs socio-économiques, environnementaux et la gestion des ressources, il est primordial d'aller au-delà de l'approche bio médicale classique et les solutions isolées.

Le Ministère de la Santé a jugé que l'approche la plus appropriée serait une approche globale basée sur l'harmonisation et la coordination des actions menées par tous les départements ministériels et les partenaires impliqués dans le domaine de la nutrition. Elle doit placer la nutrition au cœur du développement du pays.

A cet effet, et en vue de disposer à une base solide de planification, le Ministère de la Santé a initié avec ses partenaires l'adoption d'une Stratégie Nationale de Nutrition durant le cycle de vie qui s'impose aujourd'hui comme une priorité nationale.

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique sectorielle de la santé et répond aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé en particulier celle de la région EMRO et qui vient compléter la stratégie mondiale de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant.

5^{ème} défi : Une épidémie VIH/SIDA focalisée et qui tend à se concentrer dans les populations exposées ou vulnérables

Le nombre de personnes vivant avec le VIH est estimé à 26.000 en 2009, alors que le nombre total cumulatif de cas de VIH/SIDA notifiés s'élève à 4.972.

Au cours de la période 2007/2009 des progrès significatifs ont été enregistrés par la riposte nationale au sida et cela grâce à l'engagement au plus haut niveau, le leadership du ministère de la Santé et l'implication active de plusieurs ONG nationales et locales et des départements ministériels clés. Une campagne de communication sociale a été mise en œuvre et la couverture par les programmes de prévention auprès des jeunes et des femmes a connu une nette augmentation, le ciblage des populations les plus exposées au risque d'infection par les programmes de prévention et de réduction des risques continue de progresser et l'accès au conseil et test VIH volontaire a également été étendu.

Les résultats de la surveillance sentinelle révèlent, en 2008, une prévalence de plus de 2% (8% dans la région de Souss-Massa-Draa) parmi les professionnelles du sexe et 4.5% parmi les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes en 2008. Par ailleurs, certaines données suggèrent une épidémie concentrée parmi les usagers de drogues injectables.

Analyse des causes

La Revue à mi-parcours du **Plan stratégique national et l'analyse des carences programmatiques**, finalisée en juillet 2010, révèlent un certain nombre de lacunes dans le programme national de lutte contre le sida, notamment :

- La couverture par la prévention des populations exposées reste limitée à près de 40% des PS, 15% des HSH et 8% des UDI, et peu de programmes ciblent les clients des PS. De plus le contenu des activités de prévention diffère selon les intervenants faisant que l'efficacité n'est pas optimisée ;
- L'offre de services de dépistage encore insuffisante au niveau géographique. Sur 26 000 PVVIH estimées en 2009, plus de 80% ne connaîtraient pas leur statut sérologique. Seuls 500 PVVH ont été dépistés en 2009 alors que le nombre de nouvelles infections la même année est estimé à 3200 ;
- Les services de PTME ne sont pas encore offerts à une échelle suffisamment large. La couverture de la PTME est estimée en 2009 à 22% des femmes enceintes infectées par le VIH ;
- La couverture des PVVIH nécessitant un traitement ARV par les services de soins, demeure insuffisante ;
- Les attitudes discriminatoires envers les PVVIH et les populations exposées au niveau des services de santé et communautaires et certains obstacles liés aux lois et aux droits humains limitent leur accès aux services ;
- L'encadrement, la planification et le suivi de ces actions ONG/associations ou du secteur communautaire n'ont pas encore été systématisés afin d'assurer une couverture et une qualité optimale des interventions.

Analyse des rôles et des lacunes de capacité des détenteurs d'obligations dans le secteur de la Santé

Etant le principal détenteur d'obligations, l'Etat a tenté une première réponse via le Plan d'Action Santé 2008 – 2012 : consolider les acquis, garantir l'équité en matière de droit à la santé, permettre une prise en charge médicale de qualité, corriger les dysfonctionnements du système de santé, renforcer les capacités de ses ressources humaines, humaniser ses structures, mettre à niveau ses infrastructures, œuvrer dans le sens d'un déploiement géographique plus équitable de ses moyens à la fois humains et matériels, tels sont les objectifs majeurs que se fixe **le plan d'action santé 2008-2012**. Pour atteindre ces objectifs, des actions ambitieuses ont été planifiées et des activités traduisant une volonté manifeste de réconcilier les citoyennes et les citoyens avec leur système de santé ont été programmées.

L'Etat, la famille, la communauté et la société civile ont la responsabilité de faire en sorte que tous les enfants et femmes du Maroc jouissent de leur droit à la survie. Ces détenteurs d'obligations accusent notamment les lacunes suivantes pour assumer leurs obligations: les parents manquent de ressources, n'ont pas assez de connaissances et ne font pas suffisamment preuve de responsabilité ; les accoucheuses traditionnelles n'ont pas assez de savoir et compétences pour assister les femmes ; les collectivités locales y compris les élus locaux accusent des insuffisances en termes de responsabilité, de contrôle de ressources et d'aptitude à prendre des décisions rationnelles ; les ONGs qui interviennent dans le domaine de la santé de la mère et de l'enfant n'ont pas assez de ressources matérielles, financières et organisationnelles pour pérenniser leurs actions ; les médias quant à eux n'ont pas suffisamment conscience de leur rôle dans la protection du droit à la survie de la mère et de l'enfant ; par rapport aux standards internationaux, l'Etat alloue peu de ressources dans le secteur de la santé de manière générale et en particulier à la santé de la mère et de l'enfant ; le personnel de santé n'est pas suffisamment mobilisé, outillé, motivé et engagé pour offrir des soins de qualité à toutes les femmes et enfants surtout des milieux les plus défavorisés. Du point de vue du partage des coûts entre secteur public et privé, il est à souligner que le Maroc occupe le 140e rang sur 190 pays sur la base de la part des dépenses de santé publiques dans le PIB et le 35e rang sur la base de la part des dépenses de santé privées dans le PIB. Ceci montre la faible implication du secteur public dans ce domaine.

Le principal détenteur d'obligation est l'Etat qui a la responsabilité d'assurer un accès équitable pour toute la population, en l'occurrence les plus vulnérables. La principale lacune de capacité réside dans la difficulté à concevoir et mettre en place des politiques et programmes basés sur l'évidence ciblant les couches de population pauvres, vulnérables et défavorisées, ayant le moins accès aux services sociaux de santé.

L'Etat, les familles et la société civile ont la responsabilité d'assurer aux enfants et aux femmes la jouissance du droit à une bonne nutrition. Les principales lacunes de ces détenteurs d'obligations sont notamment la faible capacité de l'Etat à assurer l'accès aux produits alimentaires en quantité et en qualité aux populations pauvres et vulnérables, la difficulté d'assurer la surveillance nutritionnelle, l'insuffisance des ressources humaines spécialisées en nutrition, le manque de coordination entre les différents secteurs et partenaires ; la société civile ne se sent pas suffisamment responsable pour s'impliquer dans la lutte contre la malnutrition ; la population ne dispose pas d'assez d'information en matière de nutrition et d'alimentation saine. Compte tenu de l'analyse épidémiologique, une attention particulière est requise afin d'améliorer la qualité des informations stratégiques et d'amplifier les interventions de prévention combinée auprès des personnes les plus exposées, ainsi que les groupes « passerelles » tels que les clients des PS, issus des différents milieux (jeunes, routiers, populations mobiles et migrantes ...) et les femmes en situation de vulnérabilité telles que les ouvrières saisonnières. L'existence de facteurs spécifiques de vulnérabilité et de risque au sein de ces populations exige des interventions programmatiques, adaptées aux besoins de chacune d'entre elles. En même temps, le faible taux de dépistage du VIH et le fait qu'une proportion importante des cas incidents se trouve chez des conjoints hors des populations « exposées », mettent en exergue l'importance de la sensibilisation, de la vulgarisation du dépistage et de l'identification des couples séro-discordants afin de pouvoir mettre en place une démarche de prévention positive.

Tous les acteurs de la lutte contre le VIH/SIDA au Maroc (les départements ministériels dont principalement, le ministère de la santé, le ministère de l'éducation nationale, ministère de la justice, etc) les ONG nationales, les medias, ont l'obligation **d'Assurer un accès universel à des services de prévention, de traitement, de prise en charge et d'appui de qualité en matière de VIH** et de lutter contre les phénomènes de discrimination, de stigmatisation et de non respect des droits humains qui limitent l'accès des groupes vulnérables et des personnes vivant avec le VIH aux services de prévention, traitement prise en charge et appui.

Si les contraintes d'accès aux structures de santé, privant déjà bon nombre de femmes de leur droit aux soins, ne sont pas atténuées, elles risquent de contrecarrer encore plus les efforts déployés en vue de la réalisation d'un tel objectif. L'accès à certains services d'obstétriques, notamment dans les zones rurales,

demeure difficile, en raison du manque de capacités de ces services. Revêtant un caractère tantôt financier tantôt géographique et pouvant assez souvent découler aussi d'une moindre autonomie de certaines femmes à décider même pour leur propre santé, ces difficultés ne sont que superficiellement abordées dans le plan d'action de la santé 2008 - 2009. Les actions qu'il prévoit ne traitent pas, en effet, des mesures d'accompagnement à prendre sur le plan économique et social pour atténuer le poids des barrières de genre et réduire la pauvreté et l'exclusion qui touchent de nombreuses femmes.

Nonobstant, si le plan d'action santé (2008-2012) paraît difficilement réalisable eu égard au pari qu'il ambitionne de gagner pour ce qui est de la mortalité maternelle, il l'est cependant moins lorsqu'il s'agit de la mortalité infantile qu'il projette de ramener à 15‰ à l'horizon 2012. Les arguments susceptibles d'être avancés pour conforter ce propos ne manquent pas.

Le premier a trait au poids que s'adjuge le facteur démographique en tant que composante majeure dans la détermination de l'ampleur du défi à relever. Contrairement à l'effectif des femmes en âge de procréer, qui va continuer de s'accroître, le nombre de naissances vivantes est susceptible à l'avenir de décroître du fait du recul de la fécondité. Toutes choses étant égales par ailleurs, une certitude s'impose : à l'avenir, la pression qu'exercera le nombre de naissances sur les efforts à déployer pour réduire le taux de mortalité infantile sera nettement moindre que celle qu'exercera le nombre de femmes en âge de reproduction sur les moyens à engager pour faire reculer le taux de mortalité maternelle. Il en découle que le défi à relever sera plus tenable pour la mortalité des enfants que pour celle de leurs mères.

Le second argument a trait au gap à combler pour que le défi puisse être relevé à l'échéance fixée. Il est clair que pour ramener les indicateurs de mortalité maternelle et infantile aux niveaux ciblés à l'horizon 2012, l'extension requise au niveau des services de santé de base est assurément d'une ampleur moins grande pour l'enfant que pour la mère. En effet, si l'assistance à l'accouchement et le suivi tant pré que post-natal sont encore peu systématisés, la vaccination des nouveau-nés est, quant à elle, quasi-généralisée. Ayant déjà atteint les 90%, la proportion des enfants ayant fait toutes les vaccinations ne requiert plus qu'une amélioration de 5 points pour que l'objectif de 95% soit atteint en 2012. Pour certains types de vaccins, l'objectif ciblé pour 2012 a déjà été réalisé en 2008. C'est notamment le cas de la couverture vaccinale contre la rougeole.

Le poids de la mortalité néonatale est un troisième défi : en effet les décès dans la tranche d'âge de la naissance à un mois constituent, à eux seuls, les 2/3 des décès infantile et il est difficile de prétendre réaliser une avancée spectaculaire en absence d'une stratégie ambitieuse. Le coût des soins de prise en charge néonatale est un des freins qui peut compromettre l'implantation d'une telle stratégie. La revue à mi-parcours du PNS 2007 – 2011 a montré qu'en matière de VIH/SIDA des lacunes demeurent, surtout pour les populations vulnérables, en matière de prévention, de dépistage et de prise en charge.

1.3.4 La protection de l'enfance

“Le Comité des Droits de l'enfant recommande à ce dernier de prêter une attention particulière à la situation des groupes d'enfants vulnérables qui sont particulièrement exposés au risque d'être exploités ou maltraités. En ce sens, il lui recommande d'allouer des ressources humaines et financières suffisantes à la mise en œuvre de programmes visant à la protection des droits des enfants vulnérables, en mettant l'accent sur l'éducation et la santé. Il convient aussi de faire plus d'efforts pour sensibiliser ces enfants à leurs droits.”²⁴

²⁴ Committee on the Rights of the Child (17 March 2006)

Défi : politiques publiques insuffisantes et incohérence des actions entreprises

Des progrès significatifs ont été accomplis au cours des dernières années en matière de politiques publiques relatives à l'enfance au Maroc, aussi bien sur le plan institutionnel et normatif que sur le plan des politiques et programmes publics. Plusieurs lois nationales portant sur les droits des enfants ont été promulguées et renforcées: Le code de la famille, le code pénal, le code de procédure pénale, le code de travail, la loi sur l'état civil, la loi sur la Kafala, le code de la nationalité. A ceci s'ajoutent l'élaboration du **PANE**, la mise en place des mécanismes intersectoriels de suivi et de coordination des initiatives concernant les droits de l'enfant, ou encore la création de structures de prise en charge et de protection des enfants victimes de violence.

Toutefois, ces efforts laissent subsister des lacunes entravant la protection pleine et effective des enfants. Les enfants, notamment les plus vulnérables qui restent exposés à différentes formes d'abus et de violation de leurs droits.

En 2008, environ 172.000 enfants au travail (hors secteur agricole et domestique) ont été enregistrés, le Ministère de la Justice a reçu 7.848 plaintes pour enfants victimes de violence et 6.480 enfants ont été abandonnés. Outre la situation de vulnérabilité particulière susceptible de compromettre leur développement physique, psychique et social, ces enfants sont confrontés à diverses formes de violation de droits : accès limité aux services de base et de protection sociale auxquels ils ont droit, absence ou accès limité aux offres de services visant à prévenir la violence et l'exploitation, une prise en charge adéquate et une aide à la réinsertion et l'absence de mécanismes de recours adéquats leur permettant de suivre leurs plaintes collectives ou individuelles.

Analyse des causes

Plusieurs facteurs fondamentaux contribuent d'une façon significative à fragiliser la protection des enfants : la pauvreté structurelle et l'inégalité économique, les limites du système éducatif, la discrimination basée sur le genre, des comportements et des normes sociales nuisibles tels que l'acceptation de comportements violents à l'égard des enfants, la fragilité des systèmes de solidarité familiale et d'entraide traditionnels. D'autres facteurs sont relatifs à la capacité des détenteurs d'obligation : faible capacité d'encadrement, limite des crédits budgétaires alloués à la protection de l'enfance, difficulté de mesurer et de suivre les objectifs relatifs à la protection.

Analyse des rôles et des lacunes de capacité des détenteurs d'obligations

De par son adhésion aux instruments internationaux des droits humains, l'Etat est le premier détenteur d'obligations pour la protection de l'enfant, suivi ensuite par la famille, la société civile et les médias. La principale lacune de capacité de l'Etat est la difficulté à mobiliser des ressources suffisantes pour développer et mettre en œuvre des systèmes de protection sociale qui couvrent tous les enfants et de coordonner les efforts. L'Etat n'a pas pu, non plus, former une masse critique de travailleurs sociaux et d'autres cadres susceptibles de faire fonctionner les systèmes nationaux de protection sociale. Certaines familles, en manque de ressources et aussi à cause de l'inconscience, n'assurent pas un environnement protecteur pour l'enfant. Les ONGs intervenant dans la protection de l'enfance manquent de ressources humaines et financières pour fournir un travail de qualité en matière de protection de l'enfance.

Face aux multiples défis qui se posent, le plan stratégique de Développement Social 2008-2012 tente une première rationalisation:

Articulé autour de 5 axes stratégiques et s'appuyant sur une démarche à la fois participative, partenariale et contractuelle, ce plan est conçu selon une approche intégrant les droits humains et le genre et prônant le développement inclusif et l'approche territoriale.

Sa mise en œuvre vise la réalisation de trois principaux objectifs. Il s'agit, en l'occurrence, de promouvoir l'inclusion sociale des catégories de population en situation d'exclusion ; de renforcer la cohésion sociale et la solidarité et d'assurer l'équité et l'égalité entre les sexes.

La finalité de ce plan est donc de consolider les acquis en matière de lutte contre l'exclusion sociale dans ses diverses formes et d'engager le pays sur la voie de la construction d'une société moderne et démocratique dans laquelle la participation à l'effort de développement est l'affaire de toutes et de tous. Les atouts et les opportunités susceptibles de garantir les chances de succès de ce plan ne manquent pas, dont entre autres :

- La volonté politique exprimée au plus haut niveau de l'Etat de résorber les déficits sociaux et d'œuvrer dans le sens de l'édification d'une société où l'équité sociale et l'égalité de genre sont des objectifs prioritaires ;
- L'institutionnalisation de cette volonté à travers l'unification du pôle social au sein d'un seul département ministériel ; en l'occurrence le Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité qui nécessite également un développement de ses capacités de gestion et de coordination ;
- Le contexte favorable marqué par le changement conceptuel que l'Initiative Nationale pour le Développement Humain a apporté non seulement en termes de politique de proximité, mais aussi en termes d'implication et d'appropriation des projets de développement par les communautaires ;
- Le foisonnement du tissu associatif, son dynamisme et sa participation de plus en plus active à la conduite des actions de développement et à l'encadrement des acteurs sociaux ; L'adhésion du Maroc aux conventions internationales et la mise en œuvre des réformes et des mesures qu'exige leur application ;
- La mise en synergie de tous les acteurs de développement, tant publics que privés aussi bien au niveau central que local.

Néanmoins, plusieurs contraintes risquent d'affecter la mise en œuvre de ce plan.

Ce plan se fixe, en effet, comme cibles, des catégories de population diverses et s'articule autour d'axes stratégiques qui prônent des actions multiples dans le but de résorber les nombreux déficits sociaux dont souffrent les populations s'identifiant à chacune de ces catégories. Les femmes, les enfants, les personnes âgées et les handicapés sont les cibles prioritaires de ce plan. Bien évidemment, ce ne sont pas toutes les populations que regroupent ces différentes catégories qui sont ciblées par ce plan. Ce sont, bien entendu, les franges pauvres et socialement et économiquement vulnérables qui y sont visées. Le fait est que la pauvreté et la vulnérabilité économique et sociale sévissent de manière significative au sein de chacune de ces catégories.

A cette fin, considérant une approche Droit intégrant tous les défis sociaux fut préparé **le Plan d'action national pour l'enfance, PANE**.

Adopté par le gouvernement en 2006, le PANE est censé constituer une feuille de route décennale qui sert de cadre de travail pour l'équipe gouvernementale et l'ensemble de ses partenaires pour être à la base des décisions prises au sujet de l'enfance marocaine, au delà de la simple problématique de la protection.

Un bilan du PANE +2 a été présenté lors de la 12^{ème} édition du Congrès national de l'enfant en 2008. Cette évaluation a fait ressortir que la mise en œuvre du PANE exige un renforcement de l'action en matière de communication sur le contenu de ce plan et la mobilisation de ses acteurs, une mise à niveau de son contenu par rapport à l'ensemble des stratégies sectorielles adoptées et affectant le quotidien de l'enfant, la mise en œuvre d'un système de suivi et d'évaluation, afin de permettre l'atteinte de ses objectifs. L'accent a aussi été mis sur l'importance d'une budgétisation des actions du PANE.

Ceci pour répondre aux défis relevés en matière de dispositif effectif de mise en œuvre de coordination et de suivi et surtout d'une stratégie de plaidoyer pour le faire connaître auprès des différentes parties prenantes, partis politiques, associations et parlementaires compris.

1.4. Egalité de genre

Le Maroc est classé parmi les pays à développement humain moyen avec un IDH de 0,654 (soit 130 sur 182 pays) et un ISDH (de 0,625 (soit 111 rang sur 182), tandis que l'IPF qui mesure le degré de participation à la vie économique et politique est de 0,318 (soit 104 sur 182 pays). A noter que les femmes représentent 15% du gouvernement actuel, 19,7% des magistrats en 2009 (17,3% en 2003), 11,1% des directeurs de l'administration publique, moins de 4% du corps des ambassadeurs et 8% des consuls généraux. Les femmes et fillettes rurales et celles appartenant aux couches urbaines défavorisées sont plus vulnérables et plus exposées à la pauvreté dans ses multiples dimensions.

Dans le domaine de la participation au marché de travail, les écarts de genre sont non seulement importants mais n'ont pas enregistré des évolutions notables durant les dernières années. Il y a lieu de noter à ce sujet que:

- Le taux d'activité des femmes (en 2009) est de 25,8% comparativement à 75,3% chez les hommes, tandis que le taux d'emploi est de 23,3% chez les femmes et de 75,3% chez les hommes ;
- Le chômage a une incidence plus intense chez les femmes dotées d'un diplôme de niveau moyen ou supérieur ;
- La part des femmes dans la population citadine sous employée est de 18,7% ;
- La proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole a régressé par rapport à 2000 (23,5%) et est de 21,7% en 2009. Cela traduit un taux de féminisation croissant du travail agricole, très peu salarié, et un taux de féminisation décroissant dans la branche industrie, incluant l'artisanat (28,9% en 2009 contre 37,7% en 2000) ;
- Le taux de féminisation des emplois non salariés, notamment les aides familiales est croissant, étant de 48,7% en 2000 et de 55,8% en 2009. Le taux relativement faible du chômage en milieu rural se traduit par ce type d'emploi vulnérable ;
- Le taux de sous emploi en zone urbaines est de 8,1% pour les femmes et de 8,9% pour les hommes ;
- L'emploi des femmes est marqué par le travail non rémunéré (48,8% de la population active féminine active occupée et 75,6% des femmes pourvues d'un travail), par la discrimination salariale, l'absence de statut dans le service domestique et dans l'agriculture, le non respect de la législation du travail et une faible syndicalisation et connaissance par les travailleuses de leurs droits ;
- Les jeunes filles représentaient 42% des stagiaires, 41% des lauréats en formation professionnelle en 2006/7, et le taux d'insertion professionnelle féminine à 3 années était de 66% (76,5% masculine) en 2002²⁵.

Sur le plan de la participation politique des femmes, les partis politiques ont dans l'ensemble adopté un principe de seuil minimum de 20 à 25% de représentativité féminine dans leurs instances dirigeantes, de 10% de sièges réservés aux femmes lors des élections législatives de 2002 et 2007 et de 12% lors des élections communales de 2009, ce qui a fait passer la part des femmes au sein des conseils communaux de 0,6% à 12,4%.

Faisant suite aux orientations de Sa Majesté le Roi dans son discours du 20 août 2009, le Ministère de la Justice s'est vu doté d'une nouvelle stratégie pour intégrer la femme magistrate dans le Conseil Supérieur de la Magistrature. Pour sa part, le Ministère de la Justice a également procédé à l'établissement d'une liste nationale de 25 femmes magistrats dans l'amicale hassania des magistrats.

²⁵ Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Les Marocaines accusent un taux d'analphabétisme largement supérieur à celui de leurs homologues masculins, en particulier dans des zones rurales et de montagne telles que celles de la zone Nord du Maroc. Elles sont, par ailleurs, faiblement impliquées dans les sphères qui influencent leur existence et le bien-être de leur famille et de leur communauté car elles demeurent peu présentes dans les postes de décision politique et insuffisamment intégrées dans le processus de développement local. Cette situation porte un préjudice considérable, non seulement aux droits humains d'une grande partie de la population, mais au développement des communautés.

Un autre défi dans le paysage marocain est celui de la traite des personnes et des femmes plus particulièrement dans un contexte de mondialisation et de migration, et bien que des données sur l'estimation de l'ampleur du phénomène soient rares, quelques rapports citent le cas de jeunes marocaines recrutées comme employées domestiques au Maroc et finalement exploitées sexuellement en Europe, dans les pays du golfe, en Syrie et à Chypre. De même, les migrantes de l'Afrique sub-saharienne en transit au Maroc sur le chemin de l'Europe, utilisant les réseaux de trafic de migrants, se retrouvent parfois, victimes d'exploitation sexuelle afin de rembourser leurs dettes aux passeurs.

Malgré les efforts de sensibilisation et d'éducation aux droits humains des femmes (DHF) menés tant par les institutions nationales que les ONG, la persistance des stéréotypes, de pratiques discriminatoires et des violences contre les femmes constitue un frein aux initiatives engagées et des résistances entre autres d'ordre culturel qui entravent la capacité des femmes à influencer la prise de décision dans la sphère de l'action publique.

En outre, on peut relever des lacunes en termes de capacités institutionnelles à généraliser et à accélérer les réformes de l'administration et des finances publiques en matière de genre et une quasi absence de budget sensible à l'enfant, à asseoir une démarche intersectorielle et territoriale, susceptible de tenir compte de la transversalité des questions de genre, au lieu des approches sectorielles qui continuent à être privilégiées. On peut noter les mêmes insuffisances en matière de capacité à utiliser les données disponibles désagrégées par sexe de façon pertinente dans les analyses et les stratégies idoines, d'intégrer l'impact différencié sur les hommes et les femmes dans les réponses aux crises économiques, financières successives, à la dégradation environnementale et au changement climatique. Au plan budgétaire, il convient de souligner la faiblesse des ressources consacrées à la promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, notamment l'insuffisance des ressources financières et humaines affectées au Mécanisme National pour les droits des femmes; enfin, on peut citer la faible harmonisation des mesures techniques et financières ciblant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Aussi les défis à relever sont-ils de pouvoir asseoir une culture de redevabilité sur ces questions, incluant l'institutionnalisation du genre dans les textes, les décrets d'application et les budgets.

Le Maroc s'est engagé à réaliser un développement durable, équitable et humain notamment dans le cadre du « Pacte du millénaire pour le développement ». Dans ses efforts pour réussir sa transition sociale et économique, le Maroc a entrepris plusieurs initiatives et ouvert plusieurs chantiers. Toutefois, les projets de développement engagés jusqu'à ce jour, tant par les institutions étatiques que par les différents acteurs de la société civile, n'ont pas permis d'atteindre la totalité des résultats escomptés. L'une des raisons qui fait l'unanimité des analystes et qui a été relevée dans le rapport arabe sur le développement humain (PNUD, 2002), est la faible utilisation du potentiel économique, intellectuel et politique des femmes, compte-tenu d'importantes inégalités de genre.

Dans ce cadre, la réforme du code de la famille, adoptée en janvier 2004, puis la Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité des sexes adoptée en 2006, marquent un tournant décisif sur le chemin du développement du Maroc et traduisent une volonté politique affichée au plus haut niveau de l'Etat en faveur d'une relation de genre équilibrée, où les femmes peuvent espérer ne plus être marginalisées.

Ces dernières années, le Maroc a connu un processus important de progrès des institutions mandataires d'obligations en faveur de la promotion et la défense des droits humains des femmes. Cet engagement politique institutionnel s'est manifesté à travers les réformes juridiques importantes ayant porté principalement sur le Code de Procédure Pénale, le Code Pénal, le Code de la Famille, le Code de la Nationalité et le Code Electoral. Pour la période 2010-2011, au moins 2 projets de réformes sont inscrits dans l'agenda gouvernemental, il s'agit d'une nouvelle réforme du code pénal et du projet de réglementation du travail domestique. De même, la réforme de la justice constitue une priorité nationale. Dans son discours du 20 août 2009, Sa Majesté Le Roi Mohamed VI a, à cet égard, donné ses orientations stratégiques en mettant l'accent sur l'indépendance, la modernisation, la moralisation et l'efficacité comme principes devant présider à cette réforme.

Ces efforts des mandataires d'obligations pour la protection des droits des femmes, sur le plan politique et juridique, sont également consignés dans les plans, stratégies et programmes sectoriels, notamment, la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences à l'égard des Femmes (SNLCVF, 2002) et son plan d'opérationnalisation ainsi que la Stratégie Nationale pour l'égalité et l'équité entre les sexes (SNEES, 2006). De même, le Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité (MDSFS), mécanisme national gouvernemental pour les droits des femmes, a lancé le plan d'opérationnalisation de la SNEEG, dénommé « Agenda de l'égalité » en tant que cadre global des politiques et plans sectoriels en matière d'égalité et d'équité de genre.

Dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité des politiques et des dépenses publiques, plusieurs chantiers ont été lancés ces dernières années. L'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), lancée par Sa Majesté le Roi Mohamed VI, œuvre en faveur de l'autonomisation des couches les plus vulnérables en particulier les femmes et les filles. Dans la même veine, le Maroc a engagé une expérience pilote de budgétisation sensible au genre (BSG) au niveau national et local, reconnue comme bonne pratique au niveau mondial en termes de planification et programmation ascendante, participative, sensible au genre et axée sur les résultats. Le Maroc a aussi initié un processus embryonnaire d'analyse du budget sensible à l'enfant.

Le Maroc a également mené un processus de justice transitionnelle avec la mise en place, par le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH), de l'Instance Equité et Réconciliation (IER) et d'un vaste programme de mise en œuvre du suivi des recommandations de l'IER, notamment en matière de réparation communautaire, préservation de la Mémoire/Histoire et réformes institutionnelles sensibles au genre.

La société civile marocaine constitue un acteur clé du changement en faveur du progrès des femmes interpellant les mandataires d'obligations et assurant un suivi rapproché des réformes et politiques publiques. Dans ce cadre, le mouvement des femmes, composante dynamique de la société civile, engage des actions de développement touchant à divers secteurs : plaidoyer pour les réformes juridiques et leur effectivité, accès des femmes à la justice et à leurs droits humains, lutte contre les violences fondées sur le genre (VFG).

La Stratégie Nationale de l'Equité et de l'Egalité entre les Sexes (SNEES) a été initiée par le Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées en 2004. Elle a été complétée en 2006, après un long processus de concertation avec les divers acteurs et en réponse à la demande de la société civile. Sur le plan normatif et juridique, la SNEES est cadrée par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et s'inscrit dans les orientations royales en matière de promotion des droits des femmes et des objectifs de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain.

La SNEES a pour principale finalité la réduction des disparités entre les deux sexes. Elle comporte deux objectifs stratégiques, l'un portant sur les processus et l'autre sur les résultats : Objectif 1, les femmes et

les hommes conçoivent, influencent et orientent d'une manière équitable et égalitaire les politiques et programmes de développement et Objectif 2, les femmes et les hommes, les filles et les garçons, tirent un profit et un bénéfice équitable et égal des politiques et programmes de développement.

La SNEES décline cinq niveaux d'articulations, à savoir, les droits civils ; la représentation et la participation à la prise de décision ; les droits économiques et sociaux ; les comportements sociaux et individuels, l'ancrage institutionnel et politique. Elle énumère une panoplie de mesures et d'actions stratégiques pour chacun de ces niveaux d'articulations. La budgétisation sensible au genre initiée au Maroc depuis 2003 est adoptée en tant qu'un des instruments clés de mise en œuvre.

Un plan d'action, prévu pour son opérationnalisation, est en cours d'élaboration, avec la participation et l'adhésion de nombreux départements ministériels. L'Agenda de l'Égalité est susceptible de couvrir plusieurs domaines : l'ancrage institutionnel ; l'éducation ; la santé ; les infrastructures de base ; les droits civils et la lutte contre les discriminations et les violences fondées sur le genre ; l'accès aux postes de décision ; la lutte contre les inégalités basées sur le genre sur le marché de l'emploi ; la lutte contre les formes de vulnérabilité des femmes en milieu rural et la diffusion de la culture de l'égalité contre les stéréotypes sexistes.

La diffusion de la culture de l'égalité contre les stéréotypes sexistes et l'ancrage institutionnel - missions de pilotage, de coordination, de dialogue et d'analyse politique, de veille, de réglementation, de reporting - interpellent surtout le mécanisme national pour l'égalité des sexes qui relève du Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité (MDSFS) qui a également d'autres missions.

Le défi est la faiblesse des capacités humaines, matérielles, financières et institutionnelles du mécanisme national pour la mise en œuvre de la SNEES. A ce titre, les perspectives qui se dessinent sont une enveloppe financière conséquente de l'Union européenne à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes est acquise dans le cadre de son Programme Indicatif National pour le Maroc. Les modalités de financement et de programmation dépendront d'une analyse critique de la pertinence de la SNEES, notamment la mesure dans laquelle la politique et la stratégie bénéficient particulièrement aux femmes en situation de précarité ; le leadership et la volonté du MDSFS d'assumer le rôle de pilotage de l'intégration transversale des questions de genre et de jouer un rôle moteur dans la coordination des bailleurs de fonds.

1.5. Environnement et changements climatiques

Le Maroc a ratifié les trois conventions issues du processus de la Conférence de Rio et qui portent sur les thèmes des changements climatiques, de la biodiversité et de la lutte contre la désertification. Cette adhésion traduit la volonté du gouvernement marocain de s'inscrire dans le cadre légal des nouvelles perspectives de coopération internationale que ces nouveaux instruments juridiques offrent au pays.

L'orientation stratégique pour la protection de l'environnement à moyen et long terme comporte un certain nombre de programmes fédérateurs. Ils concernent particulièrement la protection et la gestion durable des ressources en eau, la protection et la gestion durable des ressources en sol, la protection de l'air et la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, la protection et la gestion durable des milieux naturels et particulièrement les forêts, les oasis et le littoral, la prévention des catastrophes naturelles et risques technologiques majeurs, l'amélioration de l'environnement urbain et périurbain et la communication.

L'environnement.

Les ressources en eau sont estimées à quelque 21 milliards de m³/an et l'agriculture absorbe 80 % de la consommation nationale. L'eau devient de plus en plus rare et de moindre qualité. Cette rareté s'explique par l'évolution de la pluviométrie et l'occurrence des sécheresses, les déperditions du potentiel hydrique en raison par exemple de la dégradation des réseaux d'adduction d'eau potable dans les villes, qui conduit à une perte de 35 % des eaux livrées, de l'envasement des retenues des barrages qui se traduit par une perte de plus de 60 millions de m³ de stockage par an.

A ceci, il faut ajouter la qualité de l'eau qui se dégrade en raison des diverses formes de pollution: déversement des rejets industriels et domestiques sans traitement, l'emploi des produits phytosanitaires et des engrais, la salinisation des eaux en raison de l'intrusion des eaux marines. Le droit d'accéder à une eau potable saine et la protection contre les risques de pollution par les eaux usées constituent des bases primordiales pour la santé de la population. Des progrès importants ont été réalisés. Le Programme d'approvisionnement groupé en eau potable des populations rurales (PAGER) a permis d'approvisionner 61% de la population rurale (2004). En 2008, 76% des ménages ont accès à l'eau avec une nette disparité géographique (95,5% pour l'urbain et 44% pour le rural) qui sera atténuée en 2010.

En revanche, l'assainissement accuse un sérieux retard, surtout en milieu rural, où 32% des ménages utilisent un système autonome et moins de 2% sont raccordés à un réseau d'assainissement liquide. Les centres urbains sont partiellement couverts par des réseaux d'assainissement qui sont souvent vétuste et saturés, avec une insuffisance en matière d'épuration entraînant la dégradation de la qualité des eaux et l'apparition de maladies hydrique.

Pour faire face à ce grand retard, le Maroc a engagé, en 2005, un Programme National d'Assainissement Liquide et d'Épuration des Eaux Usées (PNA). Ce programme vise les principaux objectifs suivants :

- Atteindre un niveau de raccordement global au réseau de 80% à l'horizon 2020 et 90% à l'horizon 2030 ;
- Rabattre la pollution domestique de 80% en 2020 et 90% en 2030 ;
- 100% des eaux usées traitées seront réutilisées/valorisées en 2030.

Le PNA consiste en la réhabilitation et l'extension du réseau, branchement et renforcement du réseau pluvial, réalisation des stations d'épuration pour équiper 330 villes et centres urbains. Le coût global du programme d'investissement est de l'ordre de 50 Milliards de Dirhams jusqu'en 2020.

La situation de l'assainissement liquide en milieu urbain a connu une amélioration significative depuis le lancement effectif du PNA en 2006. Cette situation est caractérisée essentiellement par l'augmentation du taux d'épuration des eaux usées qui a passé de 8% en 2005 à 20% en 2010.

Le PNA ne couvre pas les petits groupements d'habitations rurales qui ne bénéficient dans leur majorité d'aucun système d'évacuation et d'épuration des eaux usées. Cette situation est d'autant plus accentuée par l'évolution des habitudes en milieu rural qui tendent de plus en plus vers des branchements individuels en eau potable.

Actuellement un projet de Programme National d'Assainissement Liquide en Milieu Rural est en cours de discussion entre département concernés. Ce projet s'inscrit parfaitement dans la continuité des priorités définies par le Maroc en matière de protection de l'environnement.

De grands espaces forestiers sont détruits chaque année, la désertification rampante engloutit annuellement des centaines d'hectares. On estime à plus de 31.000 hectares par an les pertes annuelles en forêt. Les efforts de reboisement réalisés ces dernières années n'arrivent qu'à compenser quelques 30 % des dégâts causés aux forêts. Les pressions qui pèsent sur l'écosystème forestier sont multiples : la forte demande de produits ligneux, l'exploitation abusive du bois, le surpâturage, le défrichage direct pour la mise en culture. (Il faut rappeler que la forêt couvre au Maroc 12% du territoire national et fait l'objet d'un Plan National Forestier (2005)).

La biodiversité connaît également de graves dangers au Maroc en dépit de sa richesse. Le Maroc dispose d'une flore d'environ 7000 espèces et d'une faune de plus de 24 602 espèces. Cette biodiversité fait l'objet de multiples pressions: surexploitation des ressources, notam-

ment de la pêche; la perte d'habitat et de zones humides en raison de la déforestation et de l'urbanisation accélérée; la pollution des milieux de vie de cette flore et de cette faune. Ainsi, plusieurs espèces sont menacées et/ou en voie de disparition. Ceux-ci sont estimés à 1.641 espèces de la flore, 613 espèces de faune, dont 85 espèces de poissons.

Le Maroc a élaboré en 1996 un Plan Directeur sur les Aires Protégées. Ce plan a permis d'identifier 154 sites d'intérêt biologique et écologique couvrant une superficie de 205 Millions d'hectares représentant presque toutes les écosystèmes naturels du pays. La mise en œuvre de ce plan directeur a permis d'augmenter le nombre des parcs nationaux à dix parcs couvrant une superficie de 750.000 ha. Le Maroc vient de créer une nouvelle loi sur les aires protégées qui va permettre le reclassement des aires protégées et la création de nouveaux parcs nationaux. En plus de ce réseau de parcs nationaux et réserves, le Maroc s'est doté de trois Réserves de Biosphères, qui viennent promouvoir les solutions réconciliant la conservation de la biodiversité et développement durable.

Les ressources en sols qui représentent l'une des ressources stratégiques du Maroc du fait de la place du secteur de l'agriculture dans l'économie nationale, sont aussi de plus en plus menacées. En effet, ces sols subissent plusieurs contraintes : érosion éolienne et hydrique, la perte en fertilité et en couche arable, quelques 22 000 ha par an, la menace potentielle de salinisation, la désertification des sols, particulièrement des oasis du sud, puisque 5.500 hectares de la palmeraie de la région de Tafilalet, par exemple, sont envahis par le sable. Pour contrecarrer cette situation, un projet de loi sur la protection des sols est en cours de préparation. La pratique de cultures non appropriées, les sécheresses récurrentes et l'urbanisation des terres agricoles, réduisent le potentiel de production et donc de revenu, ce qui menace la sécurité alimentaire et le niveau de pauvreté dans le monde rural. Les Stratégies de Développement Rural et le Plan Maroc Vert tentent d'y remédier.

L'air des grandes agglomérations urbaines est fortement pollué. Cette pollution atmosphérique provient essentiellement des émissions des unités industrielles et des transports. Le Maroc accorde de plus en plus une attention particulière aux problèmes de la pollution de la pollution atmosphérique.

En effet, les actions suivantes ont été réalisées afin d'améliorer la connaissance des sources de la pollution et de proposer des plans d'action pour la réduction des émissions :

- La promulgation de la loi 13-03 relative à la lutte contre la pollution de l'air, et l'adoption de deux décrets relatifs à l'application de cette loi ;
- La mise en place d'un réseau national de surveillance de la qualité de l'air comptant 21 stations fixes de suivi de la qualité de l'air ;
- La réalisation de deux études éco-épidémiologiques à l'échelle régionale qui ont démontré l'existence de relations significatives entre les niveaux de pollution atmosphérique et les atteintes à la santé de la population ;
- La réalisation des études de cadastre des émissions atmosphériques au niveau du Grand Casablanca, Rabat, Salé, Temara, El Jadida, Safi, Tanger, Tétouan, Marrakech, Essaouira, Meknès, Ifrane, Benslimane, Khouribgua, Settat, Berchid, Kalâa des Seraghna, Rhamna, Chichaoua et Youssoufia ;

Relativement à la gestion des déchets, et notamment des décharges et le traitement des ordures, il faut souligner que la production des déchets solides au Maroc est estimée à 6,5 millions t/an dont 5 millions de tonnes en milieu urbain. L'industrie marocaine produit environ 1,5 millions de tonnes par an de déchets industriels dont 256.000 tonnes sont des déchets dangereux, et le secteur hospitalier produit environ 6.000 tonnes par an de déchets médicaux et pharmaceutiques. Ces déchets sont très souvent éliminés dans des décharges sauvages sans aucun traitement ni contrôle. La forte progression de ces déchets pose aussi de multiples difficultés liées à leur collecte, évacuation et recyclage. Cet important problème est aggravé par

la grande insuffisance des moyens financiers et techniques et le peu de qualification des ressources humaines.

Pour faire face à ce problème, le Maroc a engagé, en 2008, un Programme National des Déchets Ménagers et Assimilés (PNDM). Ce programme dont le montant global est d'environ 40 Milliards de Dirhams vise les principaux objectifs suivants :

- Atteindre un taux de collecte dans le milieu urbain de 90% à l'horizon 2015 et 100% en 2020.
- Réaliser des décharges contrôlées, des déchets ménagers et assimilés au profit de tous les centres urbains, 100% à l'horizon 2020.
- Fermer et/ou réhabiliter toutes les décharges existantes (300 décharges) 100% à l'horizon 2015.
- Organiser et développer la filière de « tri-recyclage-valorisation », avec des actions pilotes de tri, pour atteindre un taux de 20% du recyclage en 2015.
- Moderniser le secteur de gestion des déchets par la professionnalisation des acteurs (renforcement des capacités et mise en place des systèmes de contrôle et de surveillance)
- Sensibiliser et former les acteurs concernés sur la problématique des déchets.

La situation de la gestion des déchets ménagers a connu une amélioration significative depuis le lancement effectif du PNDM. Cette situation est caractérisée essentiellement par l'augmentation du taux des déchets mis en décharge contrôlée qui a passé de 10% en 2007 à 30% en 2010.

Concernant les déchets industriels, il y a lieu de souligner l'élaboration du plan directeur national de gestion des déchets dangereux et la réalisation des études techniques du projet relatif à la mise en place d'un Centre National des déchets Spéciaux (CNEDS).

Par rapport aux risques, le Maroc de part sa position géographique et ses spécifications hydrogéologiques, est parmi les pays les plus vulnérables aux catastrophes naturelles (séismes, inondations, crues torrentielles, désertification, sécheresse). En effet, le Maroc a connu au cours de cette dernière décennie plusieurs catastrophes naturelles qui ont été à l'origine de pertes humaines considérables, et d'importants dégâts matériels et des déficits incalculables sur les plans infrastructurel et environnemental.

Conscient de l'impact des catastrophes sur le plan économique et social, le Maroc a déployé, de puis quelques années, des efforts considérables pour remédier à cette situation. On peut citer en particulier :

- La préparation de plusieurs plan d'actions pour la réduction des catastrophes naturelles (inondations, tremblement de terre, désertification, sécheresse incendies de forêt..) ;
- La réalisation du système d'information géographique sur les risques majeurs (SIG) ;
- La mise en place de plusieurs réseaux de mesure, de surveillance et d'alerte précoce ;
- L'élaboration de plans d'intervention, d'urgence et d'organisation des secours ;
- L'élaboration en collaboration avec la Banque Mondiale d'une approche globale intégrée sur la prévention et la gestion des risques de catastrophes.

Le Maroc a initié l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action de réduction des risques et catastrophes en conformité avec le Cadre d'Action de Hyogo, mais ce chantier se heurte à la complexité de la coordination entre les différents intervenants tant au niveau central que décentralisé. Des études de faisabilités pour la mise en place de système de communication en cas de crise ont été initiées mais sans aboutir à des plans de mise en œuvre.

Par ailleurs, plusieurs chantiers en faveur d'une meilleure gestion de l'environnement ont été ouverts, dont principalement la révision de l'arsenal juridique et la promulgation des lois environnementales sur la protection de l'environnement, l'eau, l'air, les déchets, les études d'impacts, ainsi que la majorité de leurs

décrets d'application et la mise en place d'une panoplie d'instruments techniques et financiers de soutien à la politique environnementale nationale : Centre Marocain de Production Propre (CMPP), Fonds de Dépollution Industrielle (FODEP), Fonds National de l'Environnement (FNE), Fonds d'Assainissement Liquide et d'Épuration des Eaux Usées (FALEEU), le Fonds de Développement Agricole (FDA) pour l'économie de l'eau, etc.

La stratégie environnementale de proximité mise en œuvre par le Gouvernement s'est basée sur trois approches fondamentales :

L'approche programmatique :

Concerne la mise en œuvre des programmes nationaux sur l'assainissement liquide et l'épuration des eaux usées ; la gestion des déchets ménagers et des déchets dangereux ; la lutte contre la pollution industrielle, le reboisement, la lutte contre l'érosion et la désertification, la création des aires protégées, la lutte contre le réchauffement climatique, etc.

L'approche partenariale :

Cette approche concerne l'appui technique et financier pour le renforcement de la prise en compte de l'environnement par les opérateurs économiques publics et privés et les collectivités locales, ainsi que pour renforcer les capacités et le rôle des ONG.

Une nouvelle dynamique a été insufflée au partenariat avec les collectivités locales à travers la signature des conventions de partenariat entre le gouvernement et les régions du Royaume en avril 2009 dans les domaines de l'eau et l'environnement. Ces conventions régionales ont été concrétisées par des conventions thématiques signées avec toutes les provinces, et qui ont concerné les priorités environnementales locales et visent la mise en œuvre de projets concrets dont le financement est assuré avec l'implication de tous les acteurs concernés.

Parmi les thématiques abordées par ces conventions, on peut citer la protection et la valorisation des ressources en eau, l'économie de l'eau, la lutte contre les inondations, la construction des petits barrages, la mise en place des observatoires régionaux de l'environnement, la préservation et la valorisation des espaces naturels et de la biodiversité, la prévention et la lutte contre les risques, la dépollution industrielle, l'assainissement urbain et rural, et la gestion des déchets solides, la remise à niveau des écoles rurales, coraniques et des mosquées, la création d'espaces récréatifs urbains et périurbains, la lutte contre les sacs en plastique, ainsi que la sensibilisation et l'éducation des jeunes au respect de l'environnement .

L'approche territoriale :

Elle a été concrétisée par le renforcement de la présence du Département de l'Environnement auprès des principaux acteurs régionaux et locaux, la mise en place des observatoires régionaux, l'amélioration de la connaissance de l'état de l'environnement au niveau local et l'appui aux acteurs locaux pour intégrer la dimension environnementale dans leurs stratégies et plans d'action.

Le Maroc dispose actuellement d'un ensemble d'outils de mesure et d'observation de la qualité de l'environnement (Observatoire national de l'environnement, Laboratoire national de l'environnement, Observatoire national de la sécheresse, Laboratoire public d'études et d'essai et autres observatoires et laboratoires Départements sectoriels).

Ce dispositif est renforcé par la mise en place des Observatoires Régionaux de l'Environnement et du Développement Durable (OREDD) au niveau des 16 régions du Royaume.

Ces avancées seront renforcées à partir de 2011 par le processus d'opérationnalisation des prescriptions de la Charte Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable, à travers sa traduction en une Loi Cadre et sa concrétisation par une Stratégie Nationale de Protection de l'Environnement (SNE) et une Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD). Cette démarche assurera l'intégration des principes de la Charte au niveau des stratégies sectorielles et des plans de développement territoriaux, selon une gouvernance nationale et locale et une convergence et synergie entre les différents acteurs.

Les changements climatiques

Aux niveaux législatifs, réglementaire et institutionnel, les réformes nécessaires ont été entreprises afin de donner la visibilité nécessaire aux opérateurs et aux investisseurs, d'accélérer la réalisation des projets de développement des énergies renouvelables et de donner une impulsion forte à la promotion de l'efficacité énergétique.

Ainsi, les lois relatives aux énergies renouvelables et l'établissement de l'agence de Développement des Energies renouvelables et de l'Efficacité Énergétique ont été adoptées. La loi sur l'Efficacité Énergétique se trouve également dans le processus d'adoption.

Pour faire face aux impacts du changement climatique, le Maroc a élaboré le Plan National de lutte contre le Réchauffement Climatique (PNRC). Ce plan vise notamment la définition et l'adoption des approches et des instruments d'intégration de la question des changements climatiques (CC) dans les politiques sectorielles, la mise en œuvre d'une politique d'adaptation en tant que priorité nationale avec la réduction des vulnérabilités des territoires et des secteurs sensibles vis-à-vis des CC, ainsi qu'une politique d'atténuation volontariste des changements climatiques par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et la promotion d'une gouvernance des CC notamment par la mise en place d'un processus permanent de pilotage, de communication, d'évaluation et d'audit. Les mesures prises à d'autres niveaux complètent et appuient ce plan climat.

Au niveau local, un processus d'élaboration des Plans Territoriaux de lutte contre le Réchauffement Climatique (PTRC), avec production et diffusion d'un Guide sur les démarches participatives d'élaboration de ces plans qui visent à intégrer les mesures de résilience aux CC dans les plans de développement locaux, dans le cadre d'une gouvernance territoriale.

Les mesures prises à d'autres niveaux complètent et appuient ce plan climat. Il s'agit, entre autres, de la stratégie nationale de l'eau qui prévoit notamment le renforcement du Plan national de protection contre les inondations. la stratégie énergétique et la promotion des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique notamment la création de l'Agence de l'Énergie solaire et la mise en place du Plan Maroc Solaire, du Plan National de l'Énergie éolienne, l'institution en 2009 d'un fonds national de lutte contre les effets des catastrophes naturelles et le développement prévu du plan de gestion des sécheresses par bassin hydraulique et des plans d'urgence associés font partie de ces mesures. L'adaptation des outils de gestion des barrages aux effets des fortes précipitations induites par les changements climatiques et le renforcement des infrastructures hydrauliques en font également partie.

1.6. Gouvernance, participation et décentralisation

La **Gouvernance Démocratique** se définit comme étant « le système des valeurs, les politiques et les institutions par lesquelles une société assume la gestion de ses affaires économiques, sociales et politiques à travers les interactions impliquant l'Etat, la société civile et le secteur privé ».

C'est la manière par laquelle une société s'organise pour élaborer et mettre en œuvre des décisions par une compréhension mutuelle.

La **Gouvernance Démocratique** inclut les mécanismes et processus permettant aux citoyens et groupes d'articuler leurs intérêts, négocier leurs différences et exercer leurs droits et obligations dévolus par la loi. Ce sont les règles, les institutions et les pratiques qui établissent le cadre légal et institutionnel et fournissent les incitations pour les individus, les organismes et les institutions. La Gouvernance Démocratique, incluant ses dimensions sociales, politiques et économiques, fonctionne à chaque niveau de l'entreprise humaine, que ce soit le ménage, le village, la municipalité, la nation, ou le monde.

On distingue 5 composantes de la Gouvernance Démocratique, dont :

1^{ère} composante : la gouvernance économique comprend l'ensemble des mesures visant une croissance économique durable, avec un impact réel sur la réduction de la pauvreté par :

- Un bon cadre macro-économique ;
- La mise en place d'un bon système d'information ;
- L'amélioration de la mobilisation et programmation des ressources publiques ;
- Une bonne mise en œuvre des politiques sectorielles.

2^{ème} composante : la gouvernance sociale a comme rôle principal l'élaboration et la mise en œuvre d'un bon cadre de dialogue entre le gouvernement, la société civile, le secteur privé, les médias, etc., et la définition du rôle de chacun dans le processus décisionnel, incluant :

- La promotion de la société civile ;
- La promotion du statut de la femme et son implication dans le développement économique et social, en conformité avec la nouvelle approche relative aux responsabilités de la femme dans les structures décisionnelles.

3^{ème} composante : la gouvernance institutionnelle a pour objectif :

- Une meilleure qualité des services publics par la réorganisation des administrations centrales et décentralisées ;
- L'amélioration des capacités de l'Administration Publique ;
- L'évaluation des politiques publiques et leur amélioration et modernisation ;
- L'amélioration et modernisation de la gestion des ressources humaines ;
- La promotion de « l'approche client » en conformité avec les besoins des usagers et leurs préoccupations.

4^{ème} composante : la gouvernance politique et locale vise à encourager la démocratie plurielle, reflétée par un Parlement avec les capacités des structures institutionnelles renforcées et à fournir le support nécessaire au processus de décentralisation, par le renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des administrations locales et l'amélioration de leurs capacités de gestion.

5^{ème} composante : la gouvernance juridique et judiciaire comprend :

- L'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre légal en conformité avec les objectifs du développement économique et social, les traités signés par le gouvernement avec les différents partenaires dans le respect des exigences de l'Organisation Mondiale du Commerce ;
- L'amélioration du fonctionnement des institutions du système judiciaire, afin de promouvoir l'Etat de droit, la justice de proximité efficace et impartiale, et d'améliorer l'environnement des affaires.

Érigée en matrice, dont les vecteurs fondamentaux sont la crédibilité, l'effectivité, la transparence et la responsabilité, la gouvernance démocratique s'instaure progressivement au Maroc à travers la mise en œuvre

de réformes entreprises sur le plan politique (processus de prise de décision), social (dialogue social) et économique (libéralisation).

La réforme de la justice porte sur 6 axes prioritaires, dont :

- 1) la consolidation des garanties de l'indépendance de la justice ;
- 2) la modernisation du cadre normatif ;
- 3) la mise à niveau des structures judiciaires et administratives ;
- 4) la mise à niveau des ressources humaines ;
- 5) l'amélioration de l'efficacité judiciaire ;
- 6) la moralisation de la justice.

Le rôle de la société civile dans le développement socio-économique est clairement défini dans une approche intégrée et participative de la gouvernance et il est très important que les organisations non gouvernementales, médias, universités, syndicats, associations et coopératives locales soient à l'écoute de ceux qui n'osent pas s'exprimer et fassent connaître leurs besoins et leurs attentes. Il est donc louable que le nombre d'associations créées au Maroc se soit considérablement accru ces dernières années, donnant lieu à une diversité qui distingue le Royaume des autres pays de la région.

En ce qui concerne la gestion des finances publiques, dans le cadre des mesures visant l'amélioration et la modernisation de la gestion des fonds publics, des réformes structurelles ont été entreprises en vue de l'amélioration de la transparence budgétaire et du processus d'attribution des marchés publics, ainsi que du renforcement du rôle des institutions de contrôle. Dans le même sens, les mesures visant l'amélioration des services publics, la lutte contre la corruption ont été prises.

La réforme de la justice, annoncée comme prioritaire par le Roi, demeure un défi de taille dans les efforts faits par le Maroc pour la consolidation de l'Etat de droit et la mise en place, sur l'ensemble du territoire, des structures nécessaires pour assurer une justice de proximité et améliorer le climat des affaires. Le Maroc a ratifié la convention des Nations Unies contre la corruption (UNCAC) entrée en vigueur en mai 2007, et a mis en place l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption (ICPC) et l'Observatoire de la corruption et du développement de la transparence (Transparency Maroc). En instituant l'obligation de déclaration du patrimoine pour les hauts fonctionnaires, les députés et les conseillers, l'Etat a voulu faire valoir sa préoccupation pour assurer la transparence et veiller à son respect, confirmée aussi par la mise en place de nouvelles dispositions pour assurer un bon niveau de transparence et d'organisation du processus électoral. Le bon déroulement des élections législatives de septembre 2007 et communales de juin 2009, augure d'une avancée vers la démocratisation de la gestion des affaires publiques. Cependant, ces élections ont été marquées par un taux d'abstention très élevé et un nombre important de bulletins de vote annulés, ce qui prouve la nécessité d'une réflexion sur la restructuration des partis politiques et le renforcement du rôle du parlement.

Parallèlement à ces réformes, le Maroc a adopté progressivement un cadre législatif et réglementaire qui favorise la décentralisation.

Les sections précédentes et les données présentées ont montré les progrès réalisés au niveau national et les résultats probants dans la réalisation des OMDs. Mais ces analyses tendent à cacher un constat prévalant dans la plupart des pays du monde et particulièrement visible dans le cas du Maroc : les niveaux de développement à l'intérieur d'un pays ont tendance à varier d'une région à l'autre. Les causes de ces disparités sont multiples : considérations historiques (le fameux «Maroc utile» de la colonisation), géographiques (littoral contre montagnes et déserts), liées aux infrastructures (routes et trains), à la culture (régions à dominante amazigh, régions à présence nomade) et à la volonté politique (régions pilotes). Les données relatives aux performances économiques et sociales de chaque région ne sont pas toujours disponibles, soit à cause du coût éventuel que causerait l'extension d'une enquête ou d'un sondage au niveau régional, soit

parce que les indicateurs eux mêmes ne sont pas pertinents a certains niveaux géographiques (mortalité maternelle par exemple).

Si l'évaluation régionale ou provinciale contient en elle même des lissages et généralisations, elle permet néanmoins d'identifier les disparités. Ces disparités impactent négativement la croissance (car les zones non performantes tirent les indicateurs vers le bas), les indicateurs sociaux, et nuisent à la cohésion sociale. Il est important de comprendre que ces disparités tendent à s'auto-entretenir : les zones les plus défavorisées étant source de migrations de leurs membres les plus dynamiques, les entreprises privées et les fonctionnaires du secteur public sont réticents à s'y installer ce qui accentue leur décrochage par rapport au reste du pays.

La cartographie de la pauvreté, qui a abouti à une couverture du territoire donne des estimations de la pauvreté jusqu'au niveau communal, en couplant les données du recensement général de la population et de l'habitat de 2004 et celles issues de l'enquête nationale de consommation et des ménages de 2001, puis les données du même RGPM et celles de l'enquête nationale sur les niveaux de vie de 2007. Ce mapping est utilisé pour identifier les zones prioritaires de l'INDH. Certaines initiatives (Agence de Développement de l'Oriental, Agence de Développement du Sud) témoignent également d'un intérêt particulier pour le développement de certaines régions, qui se révèle nécessaire par les réformes de décentralisation et de déconcentration.

La nouvelle charte communale, promulguée en 2009, a renforcé les attributions des communes urbaines et rurales en matière de planification et de gestion du développement local. Conformément aux dispositions de l'article 36 de cette charte, les communes sont appelées à élaborer des plans communaux de développement de six ans, selon une démarche participative et tenant compte de la dimension genre, dont l'un des objectifs est d'ériger les communes en véritables acteurs du développement, capables de jouer un rôle de coordination de l'ensemble des activités sur son territoire.

Toutefois, la mise en place de la décentralisation est conditionnée par certains préalables, tels que le renforcement des capacités des élus, le transfert de compétences aux collectivités locales corroboré avec la mise à disposition des fonds, la définition des procédures de travail et des interrelations entre les divers paliers de l'administration (centrale, régionale, locale) et l'établissement d'une fiscalité permettant aux collectivités locales d'augmenter leurs revenus.

Afin de permettre la mise en place d'une administration locale performante, des assemblées d'élus opérationnelles, ayant une vision réaliste et viable du développement et des ressources financières suffisantes, la Direction Générale des Collectivités locales a initié, en 2009, le Plan national de décentralisation.

Ce **Plan National de décentralisation** a été accompagné par la réforme de la charte communale qui a eu lieu en février 2009, et qui a apporté plusieurs nouveautés notamment : le renforcement du pouvoir des communes, l'autonomisation de leur gestion financière, l'amélioration de l'efficacité et du professionnalisme de l'administration locale, la création de nouveaux mécanismes en vue de développer la gestion et la qualité des services publics, la clarification des rôles de ces communes et ceux des arrondissements ... Ainsi, les communes sont aujourd'hui dans l'obligation d'adopter une démarche de planification stratégique participative et de se doter d'une vision de développement local à moyen terme à travers l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement communaux .

Parallèlement à ces mesures, un tournant majeur vient d'être initié en matière de gouvernance territoriale au Maroc. Il s'agit, bien sûr, du chantier de régionalisation avancée lancé par le Roi en 2010 comme une option résolue pour l'approfondissement de la démocratie et de la liberté d'initiatives des acteurs locaux et pour la rénovation et la modernisation des structures de l'Etat.

Le projet de régionalisation, annoncé officiellement dans le discours royal d'Installation de la Commission consultative de la régionalisation du 03 janvier 2010, constitue un élément majeur dans le processus de décentralisation du pays. « La régionalisation élargie escomptée n'est pas un simple aménagement technique ou administratif. Elle traduit, plutôt, une option réaliste pour la rénovation et la modernisation des structures de l'Etat, et pour la consolidation du développement intégré. »

La conception générale du modèle national de régionalisation avancée est basée sur trois aspects fondamentaux, dont :

- La consécration du principe de solidarité, le projet ne se réduisant pas à une simple redistribution des compétences entre le centre et les régions mais sur l'exploitation optimale des atouts et potentialités des régions en corrélation avec la mise en place de mécanismes efficaces de solidarité, incarnant la complémentarité et la cohésion interrégionales dans un Maroc uni ;
- Une recherche d'harmonisation et d'équilibre en matière de partage et de déploiement des compétences et moyens et prévention des interférences et des conflits de compétences entre les différentes collectivités locales, les autorités et les institutions ;
- L'adoption d'une large déconcentration dont la mise en œuvre effective est indispensable pour une régionalisation judicieuse, dans le cadre d'une gouvernance territoriale efficace, fondée sur la corrélation et la convergence.

Englobant toutes les régions du Royaume, ce projet s'inscrit dans le cadre d'une approche démocratique et participative, basée sur les principes de proximité et de bonne gouvernance, et tenant compte des spécificités, des potentialités et des besoins propres de chaque région en matière de développement. La mise en place, en janvier 2010, par le Roi d'une Commission Consultative de la Régionalisation (CCR), composée de 22 membres dont 3 femmes, ayant différents profils (universitaires, juristes, hauts fonctionnaires, historiens, géographes, sociologues, économistes), traduit le souci d'aboutir à une régionalisation fondée sur une vision novatrice de la gouvernance et garantissant la maîtrise des multiples dimensions du développement territorial.

Le Maroc est un pays à revenu intermédiaire qui est faiblement dépendant de l'aide extérieure. En 2006, l'aide publique au Développement octroyée au Maroc représentait 1046 Millions de dollars USD soit 1,8% du RNB (Revenu National Brut)²⁶. En 2008, selon l'enquête de l'OCDE de Suivi de la Déclaration de Paris, l'APD versée au Maroc était estimée à 1 676 Millions USD. Le système des Nations Unies se positionne comme un partenaire technique contribuant à hauteur de 1% au total d'APD et dont le financement a évolué de 22 millions USD en 2007 à 29 millions USD, en 2009.

Le système des Nations Unies au Maroc (SNU) a vu son rôle s'adapter au positionnement du Maroc en tant que Pays à Revenu Intermédiaire. L'Aide Publique au Développement s'est réduite ainsi à des interventions directes de soutien, et certains nouveaux acteurs majeurs sont apparus. Il apparaît, des lors, impératif de clarifier les avantages comparatifs du SNU au Maroc afin de:

- Faciliter l'identification des domaines d'intervention prioritaires de l'UNCT en réponse aux priorités nationales de développement ;
- Eviter la dispersion des activités et programmes des agences du SNU au Maroc ;
- Permettre un meilleur positionnement de la coopération du SNU au Maroc en fonction de ce qu'elle peut apporter de mieux, par rapport aux autres, aux partenaires nationaux et internationaux.

Un processus participatif regroupant les principaux partenaires du système des nations unies ainsi que les responsables de programmes a permis d'identifier plusieurs caractères spécifiques au système:

- Son caractère multilatéral, responsable devant les pays membres ;
- Sa présence de longue date et la confiance globale dont il bénéficie;
- son cadre de coopération large permettant néanmoins à chaque agence technique de jouer plus efficacement de son avantage comparatif propre.

Ces caractères spécifiques se traduisent en avantages concrets dans sept axes de travail:

1^{er} axe : Une expertise technique large, neutre et diversifiée

Les mandats diversifiés des agences permettent de couvrir des domaines variés (social, économique, culturel) permettant ainsi de mobiliser des expertises pointues dans des domaines très spécifiques. Cette expertise, contrairement souvent à l'expertise bilatérale, n'assume pas la promotion d'un système ou d'une aire géographique spécifique: du fait de sa présence dans tous les types de pays, le SNU peut agir en tant que facilitateur de partage de connaissances et de savoir-faire sans se limiter aux pays voisins et/ou donateurs, notamment dans une problématique sud-sud, qui est particulièrement importante dans le cadre du Maroc, situé à la confluence de plusieurs systèmes socio-géographiques

2^{ème} axe : Un système de référence pour l'élaboration des politiques et stratégies nationales :

Les analyses factuelles et de référence du SNU tenant compte des normes et standards internationaux – dont les agences sont les promoteurs ou les gardiens - permettent de valider ou de réorienter les politiques nationales. La préparation et la mise en place de ces politiques disposent également des principes, normes

²⁶ Chapitre Maroc 2008 - Enquête OCDE de Suivi de la Déclaration de Paris

des droits humains conformes aux conventions internationales qui permettent une intégration conceptuelle solide et intégrée, au-delà d'expertises techniques purement verticales. Enfin, la capitalisation des expériences internationales permet de proposer des solutions adaptées aux spécificités du pays et d'éviter une simple réplique de solutions mises en œuvre dans des contextes différents.

3^{ème} axe : Un outil de liaison entre les visions stratégiques et les réalités du terrain :

L'appui du SNU aux partenaires nationaux permet de développer et de mettre en œuvre des initiatives pilotes/novatrices, et de les évaluer selon les normes internationales avant de faire le plaidoyer pour leur généralisation. L'utilisation des connaissances apprises du terrain et les réseaux des acteurs locaux mis en place permet d'alimenter les politiques et stratégies nationales. En effet, le cadre de gestion et de planification des Nations Unies, quoique formel et systémique, offre une relative flexibilité dans la gestion des activités par rapport aux procédures administratives nationales, offrant ainsi un potentiel d'expérimentation.

4^{ème} axe : Une expertise reconnue concernant le renforcement des capacités nationales :

Les Nations Unies œuvrent au renforcement des capacités nationales à tous les niveaux, à la fois central et infra-national, en mobilisant à la fois des experts techniques pointus les plus au fait de leur spécialité, et des formateurs plus à même de partager les concepts avec des publics de toute capacité. Ce renforcement de capacités cible également les différents acteurs de la société civile : ONGs, institutions de recherche, médias, secteur privé, communautés, etc. Enfin, l'expertise offerte intègre aussi des principes programmatiques plus larges que ce que proposent les différentes coopérations bilatérales: l'approche basée sur les droits humains, l'approche genre, l'environnement, la planification et la gestion axée sur les résultats, le développement de la capacité institutionnelle.

5^{ème} axe : Une position clé pour la mobilisation des partenaires et la mise en réseau :

Le SNU peut mettre en réseau les acteurs institutionnels et sociaux, en prenant en compte les forces et avantages spécifiques de chacun d'eux (société civile, médias, institutions académiques, secteur privé, gouvernement, autorités locales, faiseurs d'opinions etc.). Du fait de sa présence globale, le SNU peut également mettre en relations les partenaires au niveau global ou régional pour faciliter des visites et des échanges entre pays, partenaires, et ainsi contribuer à partager les expériences et les bonnes pratiques entre pays ; ces échanges à leur tour contribuent à promouvoir et faciliter la coopération Sud-Sud. Enfin, il apparaît que de plus en plus de problèmes et thèmes nécessitent de bâtir un consensus sur des problématiques transnationales majeures (changements climatiques, crises, pandémie, etc.) et nécessitent ainsi une réponse conjointe.

6^{ème} axe : Une expérience reconnue pour le plaidoyer :

En utilisant les connaissances et savoir-faire accumulés, des données et analyses factuelles, le SNU peut apporter les outils pour influencer les processus de prise de décision et faire en sorte que ces derniers soient inspirés des meilleures pratiques ayant un impact sur la vie des populations. Les différents mandats et conventions universelles liées au SNU lui donnent de façon plus fondamentale une légitimité à intervenir dans des questions sensibles et à se faire le porte-voix des plus vulnérables; Ces points sont également une force dans les relations entre partenaires au niveau national : le capital confiance, l'impartialité et la neutralité du SNU lui permettent d'appuyer les efforts de coordination et d'harmonisation de politiques et stratégies nationales. Enfin, le SNU dispose également de relais au niveau des médias et du monde de la communication, et reste à la pointe des systèmes de communication pour le développement au niveau mondial.

7^{ème} axe : Concernant la facilitation de la coordination de l'aide :

Dans les situations extrêmes, peu susceptibles de se produire au Maroc et prenant en compte les capacités de réponse et ressources nationales, le SNU peut contribuer de façon neutre à faciliter le montage de programmes selon des mécanismes de coordination et de financement novateurs et flexibles permettant de mettre ensemble différents acteurs : internationaux (multilatéral, bilatéral et coopération décentralisée), nationaux et locaux, à mobiliser des ressources humaines, techniques et logistiques en situations d'urgence et à renforcer la rapidité d'intervention.

De façon un peu plus proactive, le SNU aide à préparer la capacité des systèmes nationaux de réponse aux situations d'urgence selon les normes et les standards internationaux. Plusieurs partenaires peuvent contribuer à tout ou partie de ces axes, et le Système des Nations Unies doit poursuivre constamment ses efforts d'évaluation et sa capacité à se renouveler. En combinant les sept axes précédents où sa position et son expérience lui offrent certains avantages comparatifs, le SNU peut s'assurer que son aide – même si elle est financièrement limitée – privilégie les bons leviers et contribue à renforcer les politiques gouvernementales en faveur d'un développement soutenu, intégrant les catégories les plus vulnérables.

Bien des défis se poseront au Maroc dans les années à venir, nombre de ces défis revêtent un caractère démographique à la base, mais leurs prolongements et leurs racines profondes sont à rechercher ailleurs. Les avancées que le pays sera en mesure de réaliser dans les prochaines années sur les plans économique, social, juridique et institutionnel et la vitesse avec laquelle la marche qu'il a déjà entamée dans les domaines des droits humains et d'égalité de genre progressera à l'avenir, conditionneront la mesure dans laquelle il saura relever ces défis.

Les nombreux chantiers de développement économique que le pays a lancé augurent, certes, d'un avenir prometteur, ils ne sont, cependant, pas sans s'accompagner d'un coût environnemental dont tant la nature que l'ampleur restent à estimer. La reconfiguration spatiale du paysage démographique que ces projets pourront occasionner est aussi une autre dimension dont les conséquences tant sociales que spatiales devront être sérieusement étudiées. Des études d'impact de ces projets sont donc à réaliser. Le système d'information marocain, lui-même, appelle à être mieux enrichi et développé de sorte à collecter et diffuser des données sur certains aspects qui demeurent, à l'heure, peu documentés ou carrément méconnus.

L'analyse de situation et celle des stratégies et plans d'action sectoriels conduites ci-dessus convergent pour indiquer que les défis à venir, bien que de natures diverses, sont d'ampleur essentiellement déterminée par le poids démographique des populations qui en sont à l'origine ; autrement dit les détenteurs de droit. Il en découle que la circonscription de ces défis doit se faire à la fois en termes de catégories de population à cibler en priorité, d'une part, et de domaines d'action à privilégier, d'autre part.

Du point de vue des catégories de population devant être ciblées, trois catégories émergent comme étant celles auxquelles une attention prioritaire devrait être accordée. Il s'agit de :

- **Les enfants et les jeunes** : Leur poids démographique, la diversité et l'ampleur des défis qu'ils posent déjà et continueront à poser à l'avenir font d'eux une cible prioritaire. L'avenir ce sont ces jeunes filles et garçons, dont les parcours de vie sont différents, au vu des normes concernant les rôles et rapports sociaux entre hommes et femmes, et leurs mutations, ainsi que les stratégies de développement futures ne peuvent se concevoir sans l'adoption d'une logique de participation et d'une démarche plurielle. En tenant en compte les désirs, espoirs et craintes différenciés des jeunes femmes et hommes, et en suivant une logique d'anticipation en mesure de mobiliser les moyens nécessaires et les instruments appropriés pour répondre aux défis qu'ils posent déjà et à ceux qu'ils poseront à l'avenir, notamment ceux ayant trait à leur éducation, santé, protection, formation, emploi, participation, insertion économique et sociale et préservation contre bon nombre de fléaux destructeurs (l'agressivité, le VIH/sida, les drogues, l'immigration, etc.) ;
- **Les femmes** : Des progrès notables ont été accomplis, ces dernières années au Maroc, en faveur de la promotion et la défense des droits humains des femmes, mais les défis et les efforts afin de réduire les inégalités de genre restant à accomplir en ce sens demeurent encore importants. Les déficits en termes absolus et les disparités entre hommes et femmes toujours enregistrés ont trait à des domaines divers (santé, éducation, emploi, participation politique, ...etc) et affectent d'importantes franges des femmes

marocaines. Les actions à entreprendre pour consolider les progrès accomplis, promouvoir la culture de l'égalité et converger vers plus d'équité de genre sont encore nombreuses. De par leur poids démographique et les multiples défis qu'elles posent, les femmes continueront, de ce fait, à être une cible prioritaire pour les années à venir ;

- **Les populations rurales et périurbaine** : Ce sont ces populations qui sont le moins en mesure de demander et réaliser les droits (à la santé, à l'éducation, à l'habitat, à l'égalité et la dignité ...), c'est parmi eux que les déficits sociaux sont les plus largement enregistrés. C'est aussi parmi ces populations que la situation des femmes est la moins favorable et que les difficultés d'insertion économique et sociale des jeunes, surtout des jeunes filles et des jeunes femmes, sont les plus aggravées. C'est également parmi ces populations que les résistances aux changements, notamment en matière d'équité de genre, sont les plus fortes. Avec un poids démographique qui excède la moitié de la population marocaine, cette catégorie devrait incontestablement faire partie des catégories devant être prioritairement ciblées à l'avenir ;
- **Les migrants** : Une attention doit être donnée aux personnes migrantes dans l'action des Nations Unies, en particulier les réfugiés, qui sont vulnérables, au même titre que les femmes, les enfants, les jeunes, les ruraux et les « péri urbains ».

Du point de vue des champs d'action prioritaires, les domaines qui émergent comme étant ceux en direction desquels les plus grands efforts sont appelés à être orientés à l'avenir sont :

- **Le renforcement de la qualité et de l'égalité entre les sexes dans l'éducation et la formation** : C'est un élément essentiel non seulement pour assurer un alignement des compétences avec les qualités requises par le marché de l'emploi, mais aussi pour permettre la participation et l'inclusion sociale et civique de tous les acteurs de la société notamment les filles et femmes, mais aussi les personnes à besoins spéciaux ou handicapées, aussi différenciés selon le sexe. La réussite du processus de mise à niveau économique et sociale que requiert la mondialisation montante, tout autant que le succès des stratégies sectorielles et plans d'actions déjà engagés ou devant être lancés, seront fortement conditionnés par la mesure dans laquelle les systèmes d'éducation et de formation, y-compris la formation en cours d'emplo, réussiront à produire les compétences requises, tant chez les femmes que les hommes, et à transmettre les valeurs de citoyenneté et de bonne gouvernance ;
- **L'amélioration de la santé et de l'état nutritionnel de la population dont celle la mère et de l'enfant, particulièrement des milieux défavorisés** : d'une part, c'est un défi essentiel d'assurer un bon départ pour la vie aux enfants afin qu'ils puissent par la suite développer leur potentiel pour participer au développement du pays, d'autre part, la survie de la mère ainsi que sa jouissance d'une bonne santé est cruciale pour le bien-être de la famille et son épanouissement. Le Maroc a les taux de mortalité maternelle et infantile les plus élevés dans la région du Moyen Orient et d'Afrique du Nord et qui se manifestent par des indicateurs d'accès inégal à la santé selon la zone de résidence et les niveaux de revenus ;
- **Développement socioéconomique inclusif et égalitaire. La réduction de la vulnérabilité et des inégalités socio spatiales à travers la participation et la répartition des bénéfices, notamment aux plus exclus** est un défi essentiel pour assurer la durabilité du processus de développement, améliorer la cohésion sociale et garantir une répartition équitable des fruits du développement sur l'ensemble des composantes de la population. A son cœur se trouve le challenge d'instaurer une véritable culture d'égalité, notamment entre les hommes et les femmes, devant la loi et dans les faits. Cela implique un accès plus élargi à des services sociaux de qualité (éducation, santé, logement, équipements et infrastructures de base) et des moyens d'existence durables pour assurer la sécurité alimentaire et le bien-être économique et social pour tous.. Cela implique également un meilleur ciblage et une coordination des stratégies et plans d'action sectoriels de sorte à ce qu'ils bénéficient aux segments les plus vulnérables et

les plus défavorisés de la population, notamment les femmes, les jeunes et les ruraux, les populations les plus exposées au risque d'infection au VIH et les personnes vivant avec le VIH. Cela implique, enfin, que les efforts du pays en matière d'amélioration de la compétitivité et du développement d'activités productives, éléments indispensables à la création de richesses et au développement d'emplois décents, durables et qualifiés, soient renforcés et accompagnés, entre autres, le développement des compétences, la modernisation des entreprises, la mise en place de mécanismes de financement adaptés aux PME, l'amélioration de la sécurité d'approvisionnement énergétique ;

- **La consolidation de la gouvernance** : C'est un enjeu majeur et un pilier essentiel pour renforcer le dialogue et la justice social et assurer un environnement économique sain, conditions sine qua nones pour élever le niveau de participation des acteurs sociaux, surtout des femmes, et capitaliser la confiance montante que les investisseurs tant nationaux qu'étrangers ont dans les institutions de l'Etat. Cela appelle la mise en place urgente de la réforme judiciaire, d'instruments de contrôle pour s'assurer de la bonne application des réformes déjà engagées, notamment la Moudawana et l'application des traités internationaux (anti-torture, liberté d'expression, etc.), le renforcement des capacités d'évaluation de toutes les étapes des politiques publiques incluant la reddition des comptes, et par le biais des réformes budgétaires axées sur les résultats et sensibles au genre, déjà enclenchées ; la poursuite de la décentralisation et des démarches territoriales, de proximité et inclusives, ainsi que le renforcement des dispositifs d'information désagrégée et garantissant la transparence et la redevabilité, la poursuite de l'effort de modernisation et de démocratisation à travers le lancement de nouvelles réformes, le renforcement des capacités des Organisations de la Société Civile pour qu'elles parviennent à jouer efficacement leurs rôles de mobilisateur de la participation citoyenne et de demandeur de compte aux pouvoirs publics et sur le plan de l'accès aux services publics. Il convient enfin de soutenir la prise en compte des normes internationales par les politiques sectorielles, en particulier dans les domaines de la normalisation et des droits de propriété intellectuelle ;
- **La protection de l'environnement, prévention des catastrophes et gestion des risques naturels.** ,La croissance urbaine, elle-même en grande partie alimentée par un exode rural tributaire des changements climatiques, particulièrement la sécheresse, présente des défis d'aménagement et d'écologie urbaine. Il faut également appréhender et prendre compte de la migration interne différenciée selon le sexe jointe aux gigantesques chantiers économiques et aux grands projets d'infrastructures dans lesquels le Maroc s'est engagé sont de nature à avoir des retombées majeures sur l'environnement. Les risques de catastrophes naturelles et les récurrentes perturbations climatiques ne font, par ailleurs, que contribuer à la fragilisation des écosystèmes et à la destruction des ressources naturelles. Le pays s'est doté d'une Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable et s'est lancé dans l'élaboration d'une nouvelle stratégie en la matière, mais les efforts consentis et en cours appellent à être soutenus, notamment à travers le renforcement des institutions et des programmes nationaux de veille, de préparation et de prévention des catastrophes, y-compris pour la sensibilisation de la population, l'adaptation et la résilience face aux changements climatiques susceptibles d'avoir des effets différenciés pour les hommes et les femmes. Il convient enfin de soutenir la prise en compte des règles en matière de protection par les politiques sectorielles initiées par le Maroc notamment dans l'industrie (Plan Emergence) l'énergie (nouvelle stratégie énergétique), l'eau (nouvelle stratégie du secteur de l'eau) et l'agriculture (Plan Maroc Vert).

- Haut Commissariat au Plan (2009) : Etude prospective Agriculture 2030, réalisée par le dans le cadre de Prospective Maroc 2030.
- Haut Commissariat au Plan (2009) : Les personnes âgées au Maroc : Profil, santé et rapports sociaux. Analyse des résultats de l'Enquête Nationale sur les personnes âgées (ENPA 2006).
- Haut Commissariat au Plan (2007): Quelle démographie, Prospective Maroc.
- Haut Commissariat au Plan (2007): Tourisme 2030 : Quelles ambitions pour le Maroc ?, Prospective Maroc 2030.
- Haut Commissariat au Plan (2008): "Activité, emploi et chômage 2008 : Résultats détaillés" Direction de la Statistique.
- Haut Commissariat au Plan (2008): Projections de la population et des ménages 2004-2030.
- Haut Commissariat au Plan (2010): Repères statistiques, Bulletin mensuel n°156, Mai 2010
- Ministère de l'Agriculture (2008) : "Plan Maroc vert : Première perspective sur la stratégie agricole".
- Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la mise à niveau de l'économie (2006) : Programme Emergence, une politique volontariste et ciblée au service de l'essor de l'économie nationale
- Ministère de la Santé (2008) : Enquête Nationale à Indicateurs Multiples et Santé des Jeunes ENIMSJ 2006-2007, Direction de la Planification des Ressources Financières.
- Ministère de la Santé (2008) : Plan d'action santé 2008-2012 « Réconcilier le citoyen avec son système de santé ».
- Ministère du développement Social, de la famille et de la solidarité (2008) : Plan Stratégique 2008-2012.
- Ministère du développement Social, de la famille et de la solidarité (2009) : Stratégie Nationale en faveur des Personnes Agées (SNPA).
- Nations Unies (2008) : Les projections révisées de la population mondiale.
- Nations Unies: Observations finales du Comité pour l'élimination des discriminations à l'égard des femmes. Maroc, quarantième session, 14 janvier -1er février 2008. CEDAW /C/MAR/CO/4, 8 avril 2008
- ONDH, Observatoire National du Développement Humain : Revue à mi-parcours de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain

- PNUD (2009) : Rapport sur le développement humain dans le Monde Arabe, 269p
- PNUD, Rapport mondial sur le développement humain 2009 : Lever les barrières : Mobilité et développement humains
- Royaume du Maroc (2010) : Objectifs du Millénaire pour le Développement, Rapport national 2009
- Royaume du Maroc, 3 et 4ème rapports périodiques du Maroc relatifs à la mise en œuvre de la Convention de lutte contre toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).
- Royaume du Maroc : 50 ans de développement humain- Perspectives 2025, Rapport général.
- Royaume du Maroc (2009), Ministère de la Justice, Organisation internationale pour les migrants (OIM) : Traite transnationale des personnes : Etat des lieux et analyse des réponses au Maroc.
- Secrétariat d'Etat Chargé de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle (2007) : Enquête Nationale sur l'Analphabétisme, la Non Scolarisation et la Déscolarisation au Maroc, ENANSO 2006.
- Secrétariat d'Etat chargé de la Famille et de l'Enfance et des Personnes Handicaps (2005): Figures de la précarité : Genre et exclusion économique au Maroc, avec l'appui de la GTZ.
- Secrétariat d'Etat Chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes handicapées (2005) : Enquête nationale sur le handicap- Document de synthèse.
- Observatoire National du Développement Humain 2008 : Revue à mi-parcours de l'Initiative Nationale pour le développement Humain
- Observatoire National du Développement Humain 2008 : Revue à mi-parcours de l'Initiative Nationale pour le développement Humain.
- UNICEF (2007) : Rapport sur la situation des enfants au Maroc : Analyse selon l'approche basée sur les droits humains.
- Plan Stratégique National 2007-2011. DELM, Ministère la Santé
- Aide Mémoire de la revue 2010- Accès Universel ; DELM, Ministère la Santé avec l'appui de l'ONUSIDA
- Analyse de la riposte nationale au VIH. Consultant Dr Antoine Augustin, DELM, Ministère la Santé avec l'appui de l'ONUSIDA
- Rapport UNGASS 2010. DELM, Ministère la Santé avec l'appui de l'ONUSIDA
- Modes of Transmission (MOT) analysis in Morocco. DELM, Ministère la Santé.

ADA : Agence pour le Développement Agricole
 AMDI : Agence Marocaine de Développement des Investissements
 AMERM : Association Marocaine des Etudes et des Recherches sur la Migration
 AMO : Assurance Maladie Obligatoire
 APD : Aide Publique au Développement
 ARV : Anti-Rétroviraux
 BSG : Budgétisation Sensible au Genre
 CCA : Common Country Assessment
 CC : changements climatiques
 CCDH : Conseil Consultatif des Droits de l'Homme
 CCNUCC : Convention Cadre des Nations Unies pour les Changements Climatiques
 CCR : Commission Consultative de la Régionalisation
 CD4 : Cluster de Différentiation 4
 CEDAW : Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women
 CEDEF : Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes
 CNEDD : Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable
 CERED : Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques
 CO2 : Dioxyde de Carbone
 DHF : Droits Humains des Femmes
 DGCL : Direction Générale des Collectivités Locales
 ENANSO : Enquête Nationale sur l'Analphabétisme, la Non Scolarisation et la Déscolarisation
 END : Enquête Nationale Démographique
 ENE : Enquête Nationale sur l'Emploi
 ENIMSJ : Enquête Nationale à Indicateurs Multiples et Santé des Jeunes
 ENPA : Enquête Nationale sur les Personnes Agées
 ENPS : Enquête Nationale sur la Population et la Santé
 ERA : Rapport Economique sur l'Afrique
 FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
 FEM : Forum Economique Mondial
 FMI : Fonds monétaire international
 GES : Gaz à Effet de Serre
 GPBM : Groupement Bancaire Professionnel
 HCP : Haut Commissariat au Plan
 HCEFLCD : Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification
 HSH : Homosexuels Hommes
 ICPC : Instance Centrale de Prévention de la Corruption
 IDE : Investissements Directs Etrangers
 IDH : Indice de Développement Humain
 IER : Instance Equité et Réconciliation
 INDH : Initiative Nationale pour le Développement Humain
 IPF : Indice de Participation des Femmes
 ISDH : Indice Sexospécifique du Développement Humain
 MAPM : Ministère de l'Agriculture et des Pêches Maritimes

MICS : Middle Income Countries
 MDSFS : Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité
 MEN : Ministère de l'Éducation Nationale
 MRE : Marocains Resident à l'Étranger
 OCEDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique
 OMC : Organisation Mondiale du Commerce
 OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
 OMS : organisation Mondiale de la Santé
 ONE : Office National de l'Electricité
 ONDH : Observatoire National du Développement Humain
 ONG : Organisation Non-Gouvernementale
 PAGER : Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales
 PAN : Plan d'Action National
 PANE : Plan National D'Enfance
 PANE : Plan National de 'Environnement
 PEC : Prise en charge
 PIB : Produit Intérieur Brut
 PMV : Plan Maroc Vert
 PNI : Programme National d'Immunsation
 PNEI : Programme National d'Emergence Industrielle
 PU : Plan d'Urgence
 PTME : Prévention de la Transmission Mère-Enfant
 PVVIH : Personnes Vivant avec le VIH
 RAMED : Régime d'Assistance Médicale aux Economiquement Démunis
 RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
 RSSB : Réseau des Etablissements des Soins de Santé de Base
 SIDE : Système d'Information et de Données Environnementales
 SNDD : Stratégie Nationale de Développement Durable
 SNEES : Stratégie Nationale pour l'égalité et équité entre les sexes
 SNLCVF : Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences à l'égard des Femmes
 SNPEDD : Stratégies Nationales de Protection de l'Environnement
 SNU : Système des Nations-Unies
 UDI : Usagers de Drogues Injectables
 UE : Union Européenne
 UNCAC : Convention des Nations Unies Contre la Corruption
 UNCT : United Nations Country Team
 UNDAF : United Nations Development Assistance Framework
 UNFPA: United Nations Populations Fund
 UNICEF: United Nations of International Children's Emergency Fund
 VIH: Virus d'Immunodéficience Humaine
 VFG : Violences Fondées sur le Genre



Engagement internationaux du Maroc en matière de consécration des Droits Humains

En plus des instruments internationaux ratifiés depuis une vingtaine d'années, à savoir la convention de lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le pacte des droits économiques, sociaux et culturels, le pacte des droits civils et politiques, la convention des droits de l'enfant, la convention contre la discrimination raciale, la convention contre la torture, etc., Le Maroc a, plus récemment, ratifié et publié dans le bulletin officiel les instruments internationaux suivants :

- la Convention sur la protection des personnes handicapées et son Protocole additionnel ont été ratifiés le 19 avril 2009 ;
- la Convention contre la criminalité transnationale organisée a été ratifiée le 19 septembre 2002 et s publiée au Bulletin officiel n° 5186 du 12 février 2004 ;
- le Protocole de la Convention de Palerme sur la traite des personnes a été ratifié en mai 2009.

Il convient également de souligner la ratification par le Royaume du Maroc des instruments internationaux relatifs aux droits de l'enfant suivants:

- Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants ;
- Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés
- La Convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants et la Convention n° 190 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination,
- La Convention internationale concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants

Etat d'avancement dans l'harmonisation de la législation nationale avec les instruments ratifiés

Le Code de la Famille

L'adoption du nouveau Code de la famille en 2004 constitue une réforme importante de protection des droits des femmes, de consolidation de la famille et de protection des enfants. Le nouveau code consacre également le principe d'égalité entre la fille et le garçon dans plusieurs domaines à savoir le relèvement de l'âge matrimonial à 18 ans pour les deux sexes, l'alignement de la durée de la garde des enfants jusqu'à dix huit ans, l'équité dans l'héritage en consacrant le droit aux petits enfants du côté de la mère d'hériter de leur grand-père, dans le legs obligatoire, au même titre que les petits enfants du côté du père etc. Le principe de « l'intérêt supérieur de l'enfant » a également été renforcé notamment en ce qui concerne la pension alimentaire dont la procédure de règlement doit s'accomplir dans un délai ne dépassant pas un mois, au logement à l'enfant soumis à la garde qui devient désormais une obligation distincte des autres obligations de la pension alimentaire, et à l'intervention obligatoire du ministère public dans toutes les affaires concernant le Code de la famille.

Le code du travail

L'adoption du nouveau Code du travail en 2003 a introduit plusieurs nouvelles dispositions, à savoir le relèvement de l'âge d'accès au travail de l'enfant de douze à quinze ans, l'interdiction de l'emploi des enfants de moins de dix huit dans les représentations publiques, et des travaux dangereux. Toutefois ces dispositions du code ne s'appliquent pas aux salariés de l'artisanat traditionnel et aux employés de maisons.

Le Code de procédure pénale

L'adoption du Code de procédure pénale en 2002, introduit des mesures propres aux mineurs, la nouvelle philosophie du Code vise la protection de l'enfant qu'il s'agisse d'enfant victime d'infraction ou d'enfant auteur d'infraction. Les principales innovations du Code de procédure pénale ont porté sur le relèvement de l'âge de la majorité pénale à 18 ans, la réinstauration des juridictions spécialisées pour les mineurs, l'institution du juge des mineurs, le renforcement de la protection des mineurs par la prise de mesures procédurales consacrant l'intérêt supérieur de l'enfant, et ce en associant les parents, les tuteurs et toutes les personnes dignes de confiance, en plus des établissements, des associations d'utilité publique, et des institutions spécialisées œuvrant dans le domaine de l'enfance, la prise en considération de la vulnérabilité des mineurs en accordant au juge des mineurs ou au conseiller chargé des mineurs la possibilité, sur les réquisitions du ministère public, la prise en considération des spécificités de l'enfant en aménageant des procédures respectueuses de la dignité, de la vie privée et des opinions de l'enfant.

Le Code pénal

Les principales modifications apportées au Code pénal concernent le relèvement l'âge de la majorité pénale à dix huit ans, l'incrimination expresse des différentes formes d'exploitation sexuelle en introduisant de nouvelles infractions, la définition de la vente d'enfant et la traite, la prostitution et la pornographie impliquant les enfants est très proche de celle donnée par le Protocole facultatif à la Convention concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. La définition du travail forcé est elle aussi empruntée à la Convention de l'OIT n° 182 sur les pires formes de travail des enfants. En outre, le projet de loi pour la révision du Code pénal dépénalise la mendicité pour les enfants et instaure le principe des peines alternatives « aux peines privatives de liberté » à l'égard des enfants en conflit avec la loi.

Le Code de la nationalité

La révision du code de la nationalité a permis de consacrer le droit de la femme marocaine mariée à un étranger à transmettre sa nationalité d'origine à ses enfants.

La loi sur l'état civil

La loi relative à l'état civil, en 2002 rend obligatoire la déclaration de naissances qui ne l'était pas jusque là et règle le problème du nom de l'enfant né de parents inconnus.

La loi relative aux accessibilités

Le cadre juridique concernant les personnes handicapées a été amélioré suite à l'adoption de la loi n° 10-03 relative aux accessibilités promulguée en 2003. Ladite loi introduit l'obligation d'intégrer dans les normes générales de construction et les plans d'aménagement, des dispositions relatives aux accessibilités et la nécessité d'élaborer des plans favorisant l'accès des personnes handicapées à mobilité réduite aux constructions ouvertes au public, ainsi que la création au sein des bâtiments ouverts au public de couloirs spéciaux et de services s'adaptant à la situation des personnes handicapées.

La loi relative à l'organisation et la normalisation des institutions sociales

Elle porte sur les conditions d'ouverture et de gestion des établissements de protection sociale. Promulguée en 2006, elle a pour objectif de définir les institutions de protection sociale et de soumettre leur ouverture et leur gestion à la procédure de l'autorisation préalable sur la base d'un cahier des charges précis.

La loi relative à l'entrée, au séjour des étrangers au Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières

Promulguée en 2003 elle porte sur l'entrée, au séjour des étrangers au Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulière, elle fait suite à la ratification par le Maroc de la Convention internationale relative à la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles. La nouvelle législation a codifié les infractions liées à l'émigration clandestine et au trafic des êtres humains. Elle réprime la migration clandestine aussi bien au départ du Maroc qu'à sa destination.

La loi relative à l'entrée, au séjour des étrangers au Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières

Promulguée en 2003 elle porte sur l'entrée, au séjour des étrangers au Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulière, elle fait suite à la ratification par le Maroc de la Convention internationale relative à la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles. La nouvelle législation a codifié les infractions liées à l'émigration clandestine et au trafic des êtres humains. Elle réprime la migration clandestine aussi bien au départ du Maroc qu'à sa destination.

Annexe 1 : Indicateurs économiques et socio-démographiques du Maroc

1-Indicateurs économiques

Indicateurs	Valeurs	Année de référence
PIB par habitant en \$ US	1099	1990
	2811	2009
Taux de croissance annuel du PIB par habitant (en volume)	1,1	1990-1999
	3,6	2000-2009
Variation annuelle de l'indice du coût de la vie (en %)	4,5	1990-1999
	1,9	2000-2009
Taux d'investissement (en % du PIB)	22,1	1990-1999
	29,4	2000-2009
Dépenses publiques d'enseignement (en % du PIB)	5,3	1990
	6,4	2009
Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	0,9	1990
	1,3	2009

Source : Rapport national sur les OMD 2009 -HCP

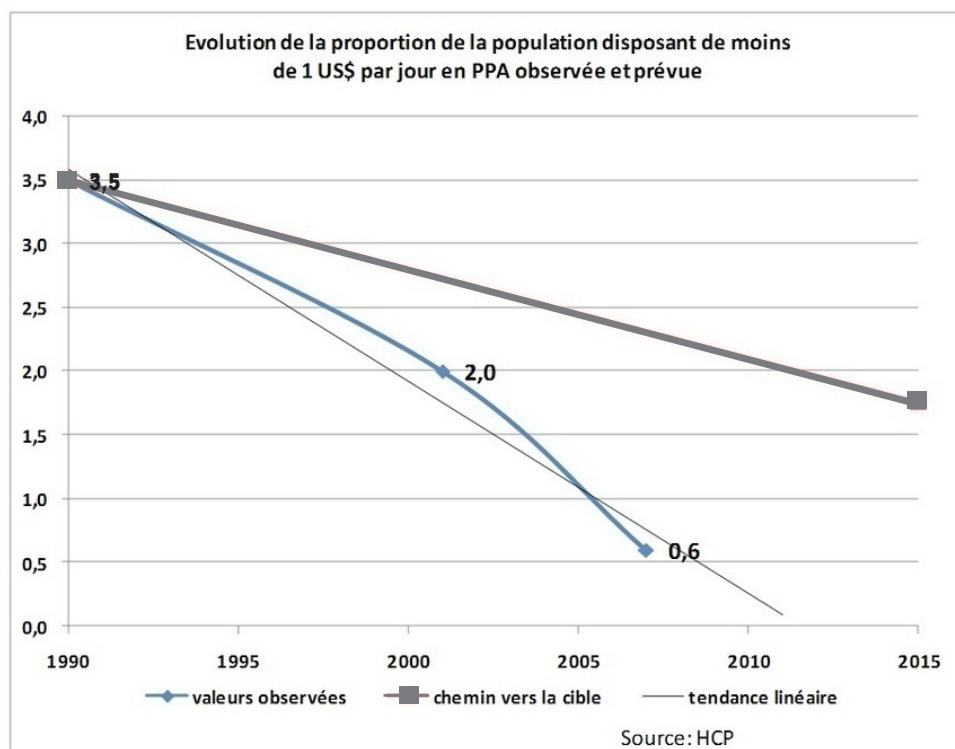
2 -Indicateurs socio-démographiques

Indicateurs	Valeurs	Année de référence
population (en millions)	26,1	1994
	31,5	2009
part de la population âgée de moins de 15 ans (en %)	37,0	1994
	28,0	2009
part de la population âgée de 60 ans et plus (en %)	7,0	1994
	8,1	2009
Taux d'accroissement annuel moyen de la population	1,75	1994
	1,1	2009
Taux d'urbanisation (en %)	51,5	1994
	57,3	2009
Espérance de vie à la naissance (années)	67,9 (H :64,1 ; F: 66,8 en 1988)	1994
	72,9 (H :71,4;F: 73,9 en 2008)	2009
Indice synthétique de fécondité (enfants par femme)	3,28	1994
	2,36+	2008

Indicateurs	Valeurs	Année de référence
Taux d'activité 15 ans et plus en % National	51,3 49,9	2001 2009
Taux de chômage en %	12,5 9,1	2001 2009
Taux d'alphabétisation de la population âgée de plus de 10 ans	45,6 (H : 59,0 ; F : 33,0) 60,3 (H : 71,9 ; F : 49,2)	1994 2009
Taux net de scolarisation des enfants de 6-11 ans	60,2 90,5	1994 2009
Pourcentage des ménages branchés au réseau d'eau potable - national - urbain - rural	76,5 96,2 43,4	2009
Pourcentage des ménages branchés au réseau d'électricité - national - urbain - rural	92,4 97,4 83,9	2009
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	57 32,2+	1987-1991 2008-2009
Taux de mortalité maternelle (pour 100000 naissances)	332 132+	1985-1991 2004-2009
Nombre d'habitants par médecin	2933 1611	1994 2008

Sources : Ministère de la santé et Haut-commissariat au plan ; (+) END 2009-10 Résultats provisoires du 1^{er} passage (Rapport national sur les OMD 2009 –HCP)

Annexe 2: Réduire l'extrême pauvreté et la faim - OMD 1



Evolution des indicateurs de l'OMD 1

Cibles	Indicateurs	Désagrégation	1990	2001	2007	2008 (*)	2015
Cible 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 US\$ par jour en PPA	Proportion de la population disposant de moins de 1 US\$ par jour en PPA (%)	Ensemble	3,5	2,0	0,6	0,56	1,75
		Masculin	3,5	2,0	0,5	0,49	
		Féminin	3,5	2,0	0,6	0,63	
		Urbain	1,2	0,3	0,1	0,07	
		Rural	5,7	4,0	1,2	1,20	
		Indice d'écart de la pauvreté	Ensemble	0,0271	0,0346	0,0192	
	Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation finale	Ensemble	6,6	6,5	6,5	6,51	

Cibles	Indicateurs	Désagrégation	1990	2001	2007	2008 (*)	2015	
Cible 1 bis : Accès à un emploi productif et à un travail décent pour tous y compris les femmes et les jeunes	Taux de croissance moyen annuel du PIB par personne employée			8,2	2,3	4,3		
	Taux d'activité de la population âgée de 15 ans et +					(2009)		
				51,3	51,0	49,9		
		Ensemble		77,9	76,1	75,3		
		Masculin		25,5	27,1	25,8		
		Féminin						
	Proportion de la population salariée vivant avec moins d'1\$ PPA par jour (en %)			1,2	0,3	0,3		
	Proportion des indépendants dans la population active occupée en %						(2009)	
				2,4				
		Ensemble			25,8	24,4	27,2	
		Masculin			30,6	29,0	31,7	
		Féminin			12,1	12,2	14,8	
	Proportion des aides familiales dans la population active occupée en %						(2009)	
	Ensemble			31,1	26,8	23,9		
	Masculin			22,9	16,8	14,6		
	Féminin			54,5	53,1	49,5		

Cibles	Indicateurs	Désagrégation	1990	2001	2007	2008 (*)	2015	
Cible 2 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	Proportion d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale ²⁷ (%)	Ensemble	(1992)	(2003)				
		Masculin	9,0	10,2			4,5	
		Féminin	9,5	10,4				
		Urbain	8,4	10,0				
		Rural	3,3	6,5				
	Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique (%)	Ensemble	(1985)		1,8			
		Masculin	4,6		1,8	0,9	0,9	
		Féminin	4,6		1,8	0,8	0,8	
		Urbain	4,6		0,3	1,0	1,0	2,3
		Rural	2,4		3,7	0,1	0,1	
			6,2		2,0	1,9		
Cible 3 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 2 US\$ par jour en PPA	1) Proportion de la population disposant de moins de 2 US\$ par jour en PPA (%)	Ensemble	30,4	20,2				
		Urbain	13,3	8,7	8,2	8,1		
		Rural	54,5	34,2	3,6	3,4	15,2	
					14,3	14,2		
Cible 4 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population se trouvant dans la pauvreté absolue, relative et dans la vulnérabilité	2) Taux de pauvreté absolue (%)	Ensemble	(1985)	(2004)				
		Urbain	12,5	7,7	3,9	3,6	6,2	
		Rural	6,8	3,5	1,3	1,3		
	Taux de pauvreté relative (%)	Ensemble	(1985)	(2004)				
		Urbain	21,0	14,2				
		Rural	13,3	7,9	8,9	8,8	10,5	
	Taux de vulnérabilité (%)	Ensemble	26,8	25,0	4,8	4,7		
		Urbain			14,4	14,2		
		Rural						
			(1985)					
	Ensemble	24,1	22,8	17,5	15,9			
	Urbain	17,6	16,6	12,7	11,7	12,05		
	Rural	29,2	30,5	23,6	21,4	--		

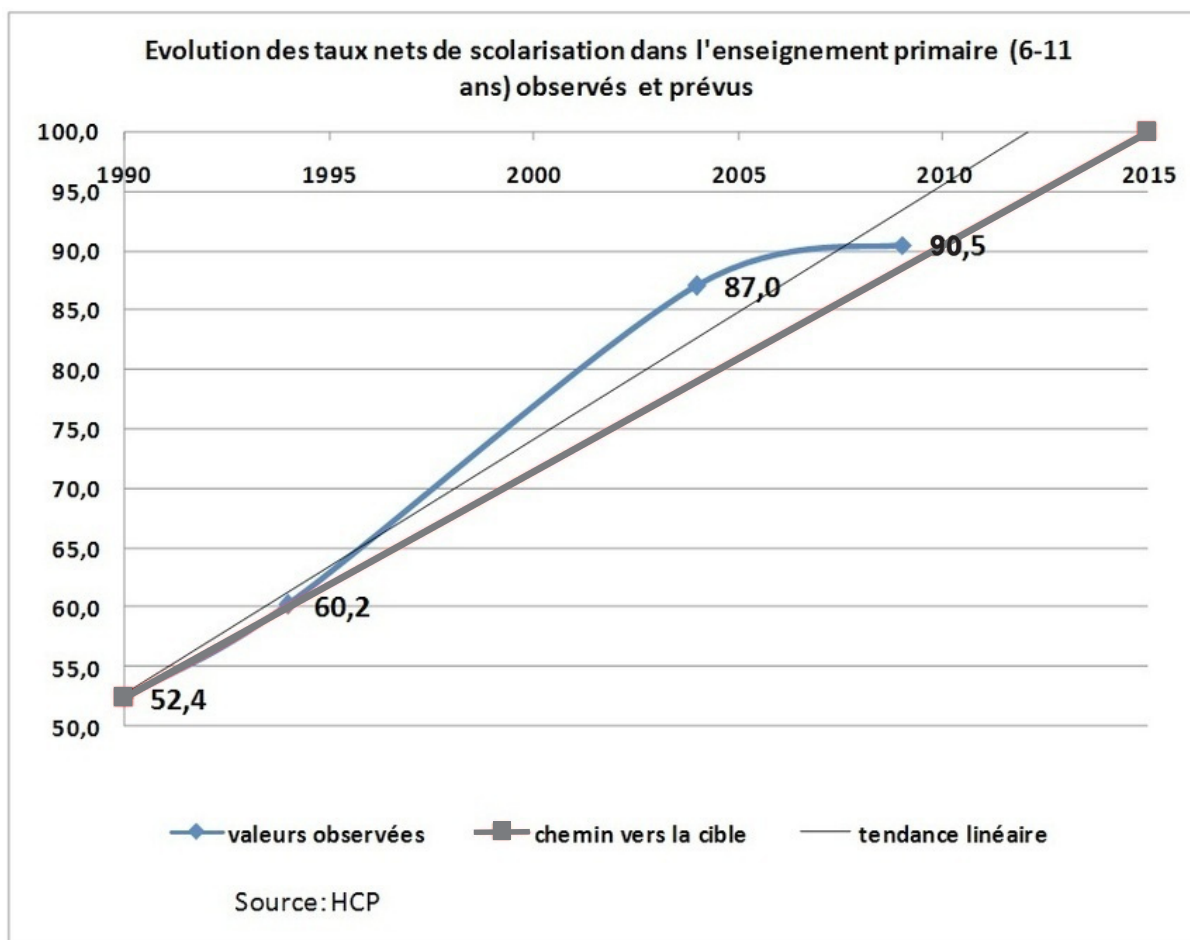
27 L'insuffisance pondérale renvoie à l'équilibre de la ration alimentaire alors que le niveau minimal calorique ne reflète que le nombre de calories consommées.

Cibles	Indicateurs	Désagrégation	1990	2001	2007	2008 (*)	2015
Cible 5 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, les inégalités dans les dépenses de consommation.	Part, dans les dépenses totales, des 50% les moins aisés de la population (%)	Ensemble	(1985) 24,2	23,4	23,6	23,7	--
		Urbain	23,5	24,2	23,7	23,5	--
		Rural	28,8	28,7	27,7	27,6	--
	Part, dans les dépenses totales des 10% les plus aisés de la population (%)	Ensemble	(1985) 31,7	32,1	33,1	33,0	--
		Urbain	31,8	30,9	33,7	33,6	--
		Rural	25,3	25,9	25,9	26,0	--
	Part, dans les dépenses totales des 10% les moins aisés de la population (%)	Ensemble	(1985) 2,6	2,6	2,6	2,6	--
		Urbain	2,4	2,8	2,7	2,7	--
		Rural	3,2	3,4	3,2	3,1	--

Sources : Rapport national sur les OMD 2009 -HCP, Enquêtes sur la consommation et les dépenses des ménages de 1985 et 2001, et sur les niveaux de vie de 1991 et 2007 ; Cartographie de la pauvreté, du développement humain et du développement social 2004.

Note (*) : Les indicateurs relatifs à l'année 2008 sont tous obtenus à partir de la mise à jour de la dépense annuelle moyenne par personne, observée en 2007 par l'enquête sur le niveau de vie des ménages 2007. Cette mise à jour se fonde sur l'hypothèse d'un prolongement, à 2008, de la tendance des dépenses de consommation, observée entre 2001 et 2007.

Annexe 3 : Assurer l'éducation primaire pour tous - OMD 2



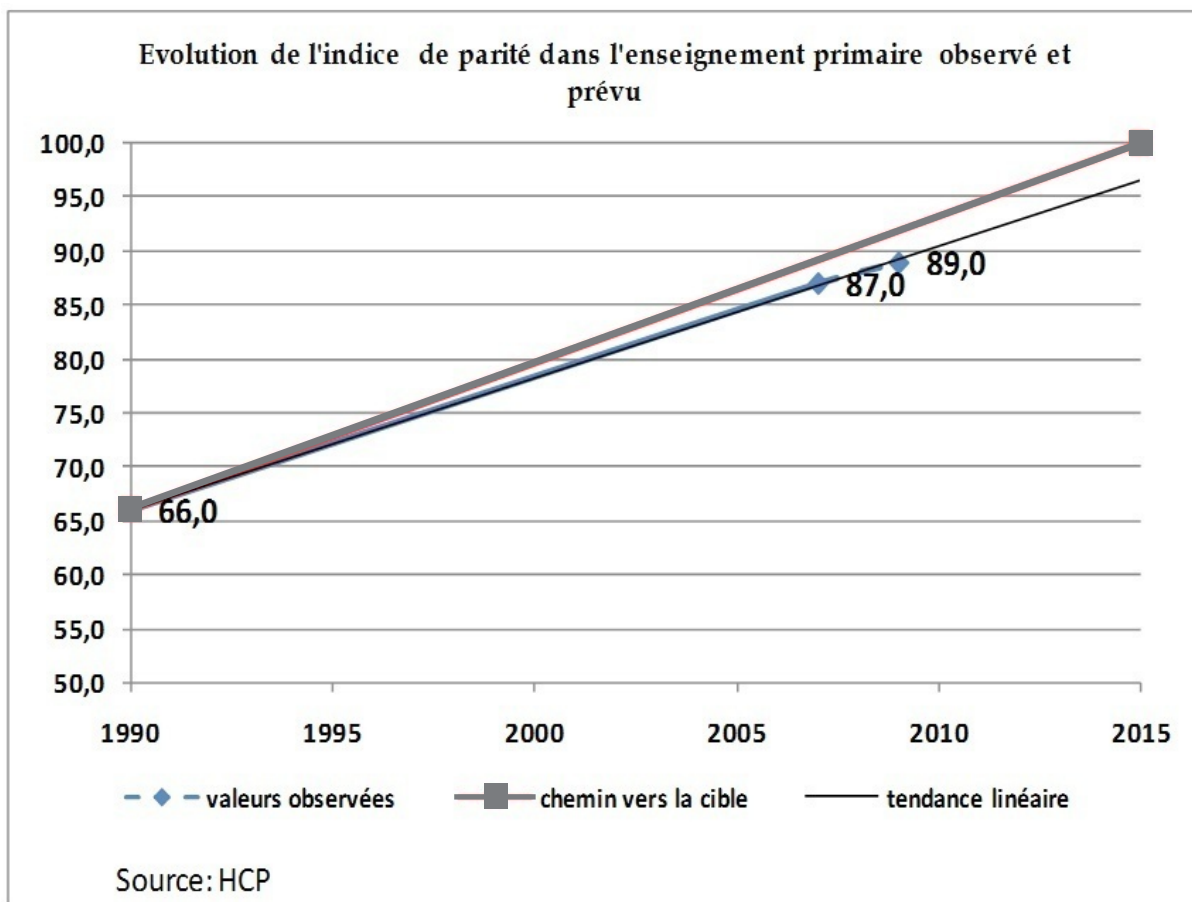
Evolution des indicateurs de l'OMD 2

Cibles	Indicateurs	1990	1994	2004	2009	2015
Cible 6 : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire (6-11 ans)	(1991)				
	Ensemble	52,4	60,2	87,0	90,5	100
	Masculin-urbain	77,5	84,2	91,2	90,8	
	Féminin-urbain	71,7	79,8	89,8	90,2	
	Masculin-rural	48,8	55,7	88,5	93,2	
	Féminin-rural	22,5	30,1	78,5	87,9	
	- Taux d'achèvement du primaire (avec redoublement)	(1991)	(1999)	(2000)	2008	
	Ensemble	46,6	55,3	75,4	87,5	98
	Masculin	55,0	61,7	78,7	86,5	
	Féminin	38,0	48,7	72,0	88,4	
	- Taux d'alphabétisation de la population âgée de 15-24 ans					
	Ensemble		58	70,5	79,5	100
	Masculin		71	80,8	86,7	
	Féminin		46	60,5	72,1	

Cibles	Indicateurs	1990	1994	2004	2009	2015
Cible 7. D'ici à 2015 généraliser la scolarisation des filles et des garçons dans le préscolaire	Taux net de scolarisation dans l'enseignement préscolaire (4-5 ans)	(1991)				
	Ensemble	40,5	39,4	50,1	48,2	100
	Masculin	55,2	54,5	60,2	55,6	
	Féminin	25,1	23,6	39,6	40,5	
Cible 8. D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles les moyens d'achever un cycle complet d'études collégiales	Taux net de scolarisation dans l'enseignement secondaire collégial (12-14 ans)	(1991)				
	Ensemble	17,5	20,2	31,9	44	100
	Masculin-urbain	39,5	43,1	51,4	65,1	
	Féminin-urbain	31,9	37,5	52,3	68,4	
	Masculin-rural	3,4	4,6	14,3	22,5	
Cible 9. D'ici à 2015, réduire de moitié, par rapport à 1990, le taux global d'analphabétisme (10 ans et plus)	- Taux d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus					
	Ensemble		45	57	60,3	80
	Masculin		59	69,2	71,9	
	Féminin		33	45,3	49,2	
	Urbain		63	70,6	71,6	
	Rural		25	39,5	44,4	

Source : Rapport national sur les OMD 2009 -HCP et Département de l'Education Nationale

Annexe 4: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes - OMD 3



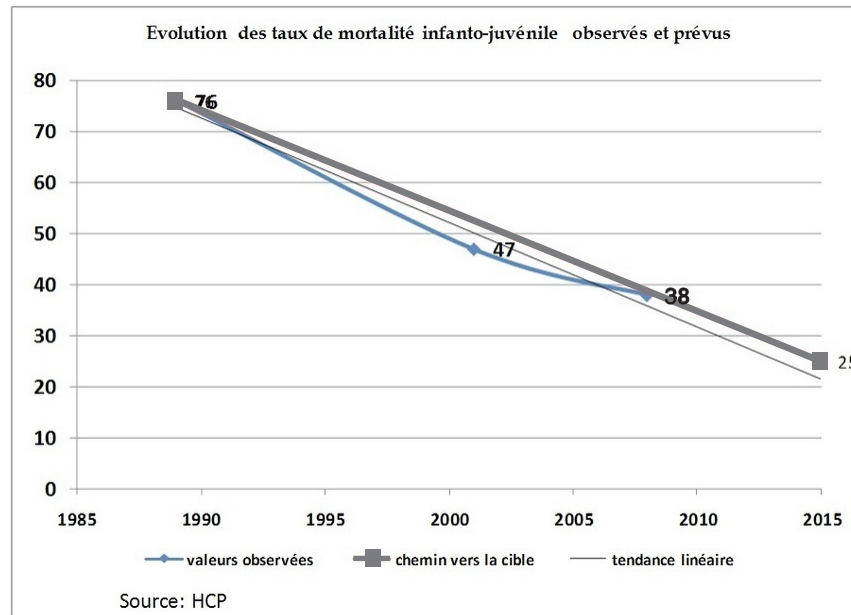
Evolution des indicateurs de l'OMD 3

Cibles	Indicateurs	1990	2009	2015	
Cible 10: Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.	-Rapport filles/garçons dans l'enseignement :	(1990-91)			
	Primaire	66	89	100	
	Secondaire Collégial	70	80	100	
	Secondaire qualifiant	65	97	100	
	Supérieur	56	90	100	
	Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes	(2000)			
	Urbain	88,3	94,4		
	Rural	36,7	66,7	100	
	Total	70,6	83,2		
	-Proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole	(2000)			
	Urbain	26,2	24,9		
	Rural	8,3	7,5		
	Total	23,5	21,7		
-Proportion de sièges occupés par les femmes au parlement	(1997)	(2007)			
	0,7	10,5			

Cibles	Indicateurs	1990	2009	2015
Cible 11: Eliminer les disparités hommes -femmes en matière d'accès aux différents emplois	-Taux de féminisation de la population active occupée selon les différentes branches d'activité :	(2000)		
	* Agriculture, forêt et pêche	35,1	39,0	
	* Industrie (y compris artisanat)	37,7	28,9	
	* BTP	0,7	0,9	
	* Commerce	7,5	8,9	
	* Transport, entrepôt et communication	4,3	7,5	
	* Réparation	0,1	1,1	
	* Administration générale	18,4	17,9	
	* Services fournis à la collectivité	34,3	39,2	
	* Autres services	31,3	28,8	
	-Taux de féminisation de la population active occupée selon le statut socio-professionnel :	(2000)		
	* Salariés	22,1	20,8	
	* Indépendants	14,3	15,4	
	* Employeurs	6,6	8,0	
	* Aides familiales	48,7	55,1	
	* Apprentis	14,9	11,7	
	* Associés ou membre de coopérative	7,5	8,3	
	* Autres statuts	33,7	40,2	
	-Proportion des femmes parmi les chômeurs	(2000) 25,6	27,6	
Cible 12 : Atteindre le tiers dans les instances dirigeantes des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire	-Nombre de femmes conseillères locales	(2003) 127	3428	
	Proportion de femmes magistrats (en %)	17,7	19,7	
	Proportion de femmes parmi les ministres	5,1	15	

Source : Rapport national sur les OMD 2009 -HCP, département de l'Education Nationale, Ministère de la Justice

Annexe 5: Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans - OMD



Evolution des indicateurs de l'OMD 4

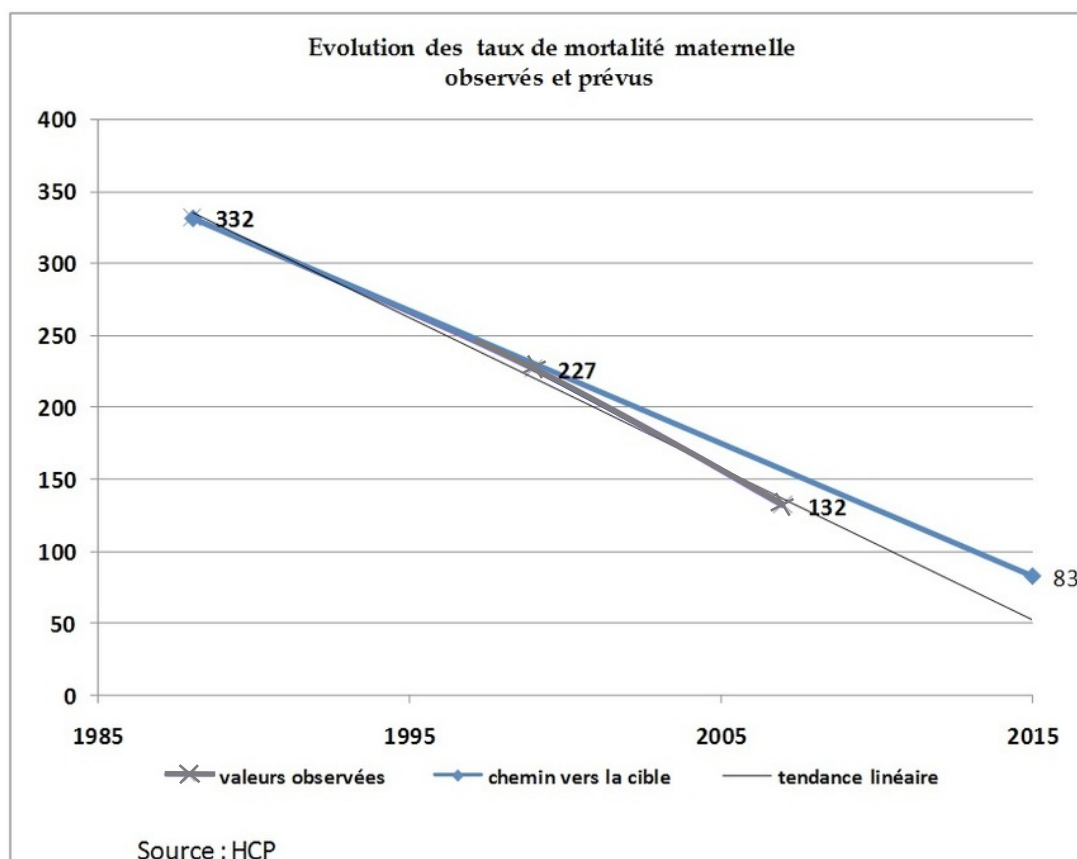
Cibles	Indicateurs	Milieu	1982-1991	1994-2003	2008	2015
Cible 13 : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (%)	Ensemble	76 (*)	47 (**)	37,9 +	25
		Garçons	88	59		29
		Filles	80	48		27
		Urbain	59	38		20
		Rural	98	69		33
	Taux de mortalité infantile (‰)	Ensemble	57 (*)	40 (**)	32.2 +	19
		Garçons	69	51		23
		Filles	57	37		19
		Urbain	52	33		17
		Rural	69	55		23
	Taux de mortalité néonatale (‰)	Ensemble	31 (*)	27 (**)	-	10
		Garçons	39	33		13
		Filles	29	23		10
		Urbain	30	24		10
Rural		36	33	12		
Taux de mortalité juvénile (%)	Ensemble	20 (*)	7 (**)	5.7 +	7	
	Garçons	20	8		7	
	Filles	24	11		8	
	Urbain	7	5		2	
	Rural	31	15		10	
Proportion des enfants ayant fait toutes les vaccinations (%)	Ensemble	(1992)	(2003-2004)	94 % (***)	95,0	
	Garçons	75,7	89,1			
	Filles	75,5 76,0	86,8 91,2			
Taux de glissement entre la 1ère et la 3 ^{ème} prise (DTCoq et Polio) (%)	Ensemble	(1992)	(2003-2004)	-	< 4	
	Garçons	12,4	2,7			
	Filles	12,9 11,9	2,5 2,8			
Proportion des enfants vaccinés contre la rougeole (%)	Ensemble	(1992)	(2003-2004)	94 % (***)	95,0	
	Garçons	79,8	90,4			
	Filles	79,7 79,9	88,2 91,2			
Taux d'allaitement maternel exclusif à 6 mois (%)	Ensemble	(1992)	(2003-2004)	(2006)++	15,1	
(*) 1987-1991 ; (**) 1999-2003 ; (+) Résultats provisoires du premier passage de l'END 2009/10 (***) Système National d'Information Sanitaire (Ministère de la Santé) ++ : Enquête Nationale à Indicateurs Multiples et Santé des Jeunes (ENIMSJ).2006-2007						

(*) 1987-1991

(**) 1999-2003

Source : Ministère de la Santé. Pour 2008, Haut commissariat au plan END 2009/10(Rapport national sur les OMD 2009 –HCP)

Annexe 6: Améliorer la santé maternelle - OMD 5



Evolution des indicateurs de l'OMD 5

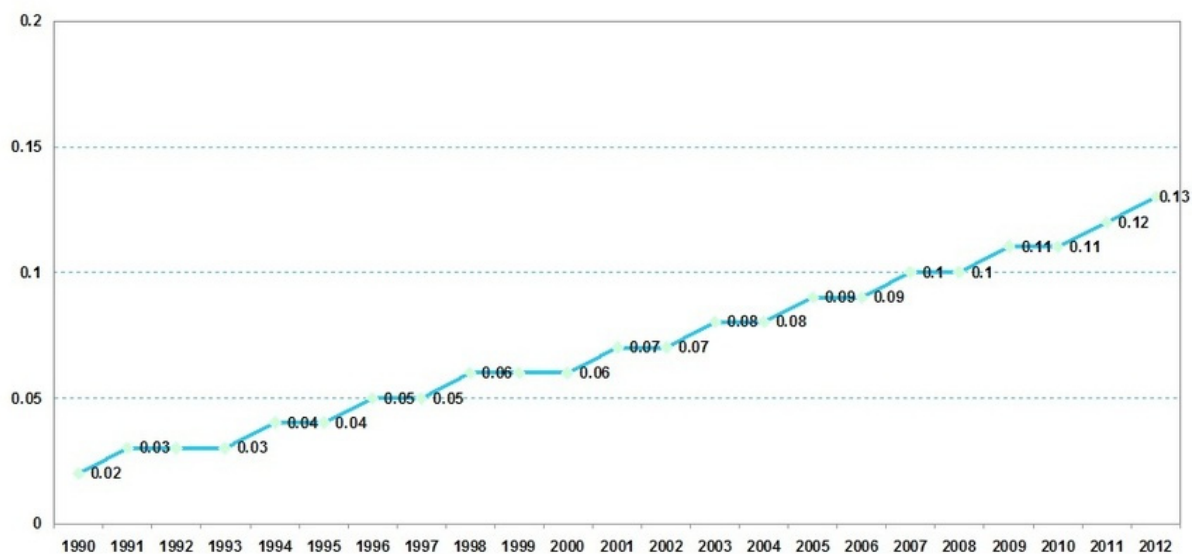
Cibles	Indicateurs	Milieu	1987-1991	1999-2003	2008*	2015
Cible 14 : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	Ensemble	1985-1991	1995-2003	2004-09	83
		Urbain	332	227	132 +	
		Rural	284	187		
	Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié	Ensemble	31	63	(2009)	90
		Urbain	64	85	83	
		Rural	14	40		

Cibles	Indicateurs	Milieu	1987-1991	1999-2003	2008*	2015
Cible 15 : Atteindre d'ici 2015, un accès universel à la santé de la reproduction	Proportion de femmes ayant fait au moins une consultation prénatale	Ensemble Urbain Rural	33 61 18	68 85 48	80 + 94 + 68 +	90
	Besoins non satisfaits de planification familiale (en %)		(1992)++ 19,7	(2003-2004) 10		
	Taux de fécondité chez les adolescentes (15-19 ans) (pour 1000)	Ensemble Urbain Rural	(1994) 28,6 20,7 36,4	(2004) 19,1 13,5 25,2	(2008) 17,3 12,4 23,3	
Cible 16 : Veiller à une santé de la reproduction où les décisions se prennent de manière conjointe entre les femmes et les hommes	Part des accouchements espacés entre 7 et 17 mois (%)	Ensemble Urbain Rural	10,4 10,3 10,5	7,2 5,6 8,6		
	Taux de césarienne			5,4	6,4	8,9
	Proportion de femmes ayant fait au moins une consultation post-natale	Ensemble Urbain Rural		65 87 42		80 95 60
	Taux d'utilisation de la contraception	Ensemble Urbain Rural	(1992) 42 55 32	(2003-04) 63 66 60		65 65 65

Sources : Ministère de la Santé, + Haut Commissariat au plan END 2009-10, résultats provisoires du 1er passage
 ++ : Santé de reproduction au Maroc : facteurs démographiques et socioculturels 1998. CERED.
 (Rapport national sur les OMD 2009 –HCP)

Annexe 7: Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies - OMD 6

Evolution de la prévalence du VIH au Maroc, 1990-2012
(Prévalence faible autour de 0,1%)



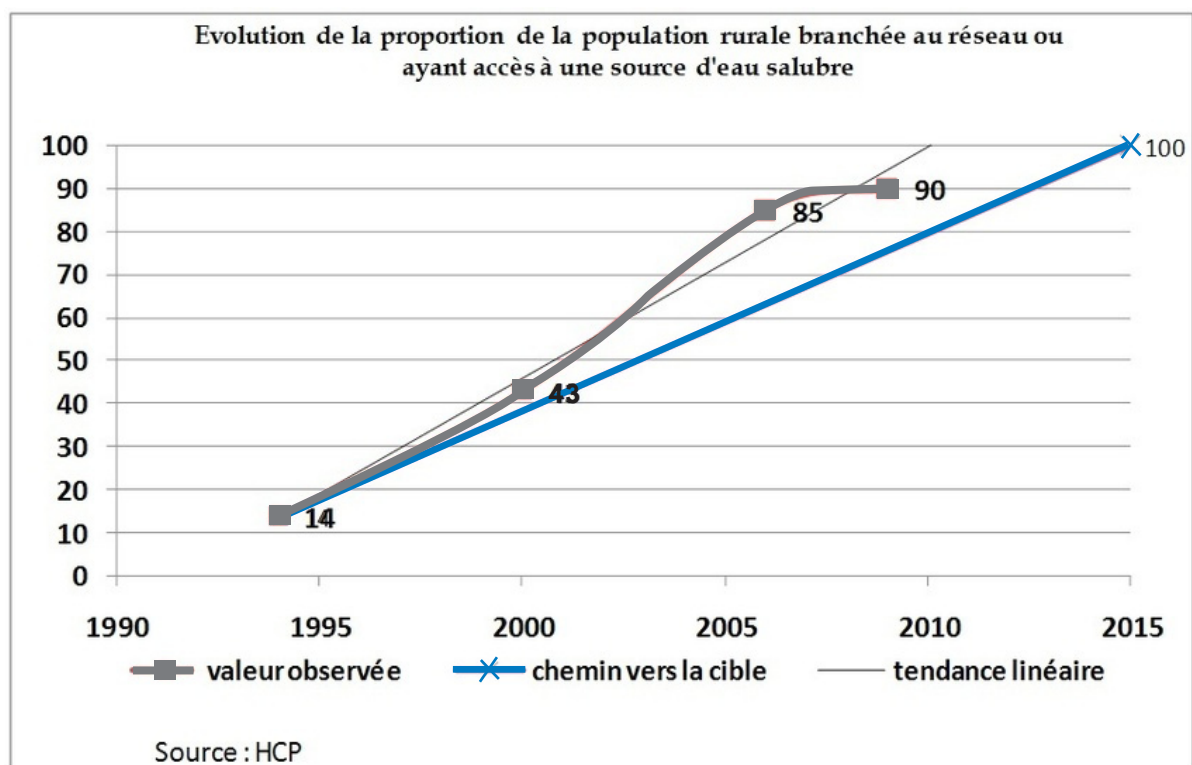
Evolution des indicateurs de l'OMD 6

Cibles	Indicateurs	1990	1995	2000	2005	2009	2015
Cible 17: D'ici 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et commencé à inverser la tendance	Séroprévalence au VIH pour les femmes enceintes (%)	-	(1994) 0,03	(1999) 0,07	0,06	0,17	
	séroprévalence des professionnelles de sexe			(2001) 2,30	2,04	2,38	
	Pourcentage de jeunes femmes et hommes de 15-24 ans infectés par le VIH (en %)				(2007) 0,02	0,06	
	Pourcentage d'adultes et d'enfants séropositifs dont on sait qu'ils sont encore sous traitement 12 mois après le début de la thérapie antirétrovirale (en %)				(2007) 92	(2008) 91	
	Taux d'utilisation de la contraception chez les femmes mariées âgées de 15-49 ans	(1992) 42	(1997) 58	-	(2003-2004) 63	-	65
	Part de l'utilisation du préservatif dans la contraception (%) 5. distribution des préservatifs (UNGASS 2008)	(1992) 2	(1997) 3	-	(2003-2004) 3	-	

Cibles	Indicateurs		1990	1995	2000	2005	2009	2015
Cible 18 : D'ici à 2015, avoir éliminé le paludisme d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	Taux d'incidence du paludisme autochtone (pour 100 000 habitants)	Homme	7,0	1,2	0,02	(2006) 0	0	0
		Femme	5,0	1,4	0,02	0	0	0
		Ensemble	6,2	1,3	0,02	0	0	0
	Incidence du paludisme importé de l'étranger (nombre de nouveaux cas)		(1992) 54	33	56	(2006) 83	(2008) 142	-
	Taux d'incidence de la tuberculose (pour 100 000 habitants)		113	(1996) 118	106		81	50

Source : Rapport national sur les OMD 2009 -HCP

Annexe 8 : Assurer un environnement durable - OMD 7



Evolution des indicateurs de l'OMD 7

Cibles	Indicateurs	1995	2000	2006	2009	2015
Cible 19 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et veiller à la préservation de la biodiversité en inversant la tendance à la déperdition des ressources environnementales	Proportion de zones forestières	12,7	12,7			
	Superficies annuelles moyennes reboisées (ha)	20 000	20 000	33 000		
	Superficies des aires protégées pour préserver la biodiversité (ha)	1991 49 000	2001 545 000	2005 Parcs nationaux 606 000		
Cible 20 : Limiter les émissions des gaz nocifs à la santé et à l'environnement	Émissions de dioxyde de carbone en millions de tonnes E-CO ₂ par habitant	1994 54,6	2000 63,4	2004 75		
	Émissions des substances appauvrissant la couche d'ozone (tonnes)	1996 814	2001 564	2001 435		
	PIB par unité d'énergie consommée (\$US PPA par kg équivalent pétrole)	1990 10,2	2001 9,9	5,1		

Cibles	Indicateurs	1995	2000	2006	2009	2015
Cible 21 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, les pourcentages de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à un meilleur système d'assainissement	Proportion de la population branchée au réseau ou ayant accès à une source d'eau salubre	1994		2007		
	Urbain	81	88	00	100	100
	Rural	14	43	85	90	100
	Proportion des ménages urbains ayant accès à un réseau d'évacuation des eaux usées	1994				
		74,2		85,6	88,4	100
Cible 22 : Éliminer, d'ici 2020, en milieu urbain toutes les formes d'habitats qui ne répondent pas aux critères de sécurité	Proportion de la population urbaine habitant les bidonvilles et l'habitat sommaire	1994		2007		
		9,2		6,5	5,6	
	Ménage urbains propriétaires de leur logement en%	1994				
		48,5		64,5	66,4	

*en \$ US

Source : HCP, Département de l'Eau et l'environnement, eaux et Forêts et l'habitat (Rapport national sur les OMD 2009 –HCP)

Annexe 9 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement - OMD 8

Montant de l'aide publique par donateur en 2007

Partenaires	Montant(en millions de Dollars US)	%
- Banque mondiale	426,00	18,8
- Union Européenne	308,00	13,6
- Banque Européenne d'Investissement	221,00	9,7
- FADES	201,00	8,9
- Banque Africaine de Développement	169,00	7,4
- France	154,00	6,8
- Allemagne	127,00	5,6
- Banque Islamique de Développement	126,00	5,6
- Japon	116,00	5,1
- Italie	111,00	4,9
- FADD	97,00	4,3
- FKD	79,00	3,5
- Espagne	33,60	1,5
- Système des Nations unies	22,50	1,0
- Etats-Unis d'Amérique (USAID)	20,00	0,9
- FSD	15,00	0,7
- Canada (ACDI)	10,30	0,5
- Belgique	9,00	0,4
- Fonds OPEC	8,00	0,4
- Chine	7,00	0,3
- Fonds Mondial de Lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme	5,30	0,2
- FIDA	3,00	0,1
- Total	2268,7	100,0

Source : Ministère de l'Economie et des Finances (Rapport national sur les OMD 2009 –HCP)

Cible	Indicateur	1990	2000	2009	2015
Cible 23 : poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert fondé sur des règles prévisibles et non discriminatoire	-APD nette, en % du PNB des pays donateurs (en%)	1990-96	0,22	(2008)	
	-Proportion de l'APD consacrée aux services sociaux de base (en %)	18,6	1997-01 14,8	0,30	0,7
Cible 24 : traiter globalement le problème de la dette des PED par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme	- Service de la dette extérieure en % des exportations de biens et services	33,7	25,5	6,7	
	-Proportion de l'APD fournie au titre de l'allègement de la dette	-	-	-	
Cible 25 : En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile	Taux de chômage 15-24 ans				
	Ensemble		19,9	17,9	
	Masculin		21,4	18,5	
	Féminin		16,1	16,2	
Cible 26 : En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement	Part des dépenses des ménages réservée aux médicaments dans les dépenses totales de santé (en%)	1997/98	2001	2006	
		60	59,1	45,6	
Cible 27 : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication soient accordés à tous	Nombre de lignes téléphoniques		50,5	108,9	
	Pour 1000 habitants		104	804,4	
	Nombre d'abonnés aux téléphones mobiles pour 1000 habitants		1,2	33,6	
	Nombre d'abonnés d'internet pour 1000 habitants		(2004)	(2007)	
	Pourcentage de ménages disposant d'un ordinateur personnel		11	17,2	

Source : HCP, Observatoire des technologies de l'information (Rapport national sur les OMD 2009 - HCP)

Annexe 10 : Impact de la crise mondiale sur les principales variables macroéconomiques

Variables macroéconomiques		2008	2009	2010	2011	2012
En taux de croissance	Consommation	-1,42	-3,12	-2,15	-0,95	0,26
	Investissement	-1,01	-3,57	-3,72	-1,94	-0,11
	PIB	-0,86	-2,46	-1,54	-0,62	0,32
	Exportations	-1,01	-4,34	-3,42	-2,43	-0,86
	Importations	-1,74	-5,08	-4,54	-3,04	-0,95
En différence	Population en chômage	24594	81655	71356	39088	-1933
	Emploi	-36020	-119590	-104510	-57250	2830
Ecart en % du PIB	Déficit budgétaire	-0,21	-0,70	-0,78	-0,45	-0,15
	Déficit commercial	0,44	0,69	0,68	0,28	-0,10

Source : Rapport national sur les OMD 2009 -HCP